

6211-24-053

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DENIS BERGERON, président
M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DE LA SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ-4
DANS LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ
PAR BORALEX INC. ET BEAUPRÉ ÉOLE S.E.N.C.**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 12 juin 2012 à 13 h 30
Château Mont-Sainte-Anne
Salle Les Chutes
500, boul. Beau-Pré
Beaupré

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 12 JUIN 2012
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
DÉPÔT DE DOCUMENTS 1
QUESTIONS DE LA COMMISSION 5
REPRISE DE LA SÉANCE
M. FRANCIS FLYNN..... 51
QUESTIONS DE LA COMMISSION 65
REPRISE DE LA SÉANCE
QUESTIONS DE LA COMMISSION 99
MOT DE LA FIN 141

**SÉANCE DU 12 JUIN 2012
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
DÉPÔT DE DOCUMENTS**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bienvenue! La Commission va reprendre ses travaux.

10 Je veux vous signaler qu'il y a une visite de site qui a été faite ce matin avec un représentant des citoyens qui s'était inscrit hier.

J'aimerais signaler aussi que le registre est ouvert, s'il y a des gens qui veulent poser des questions, il suffira de s'inscrire au registre.

15 Indépendamment des questions qui pourraient être posées par le public, la Commission va interpellier le promoteur puis aussi les personnes-ressources pour certains éléments qui ont été identifiés dans l'étude d'impact.

20 Avant de commencer les travaux, je demanderais au promoteur, madame Morel, si vous avez de nouveaux documents à déposer?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

25 Oui monsieur le Président. Nous déposons ce matin la carte de configuration du parc éolien de la Seigneurie de Beauré-4, telle que demandée dans la soirée hier.

Et également la carte des chemins d'accès pour Seigneurie de Beauré-2, 3 et 4.

30 Le tableau des transports journaliers pour les parcs éoliens Seigneurie de Beauré-2, 3 et 4.

35 Et nous déposons également à la Commission les deux (2) documents, donc les études du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, une étude datée de 2010, "Évaluation foncière municipale", et le deuxième document, toujours du même ministère, daté de 2011, "Revue de littérature", déposés dans le cadre des audiences publiques du BAPE du projet éolien Saint-Valentin.

De plus, nous tenons à faire une précision. Nous avons fait la vérification au niveau de l'application de l'abat-poussière sur le chemin de l'Abitibi. Dans le cadre de la construction des parcs éoliens de la Seigneurie de Beauré-2 et 3, l'abat-poussière, en fait l'épandage de l'abat-

40 poussière est réalisé quotidiennement et de façon systématique et ce, sur toute la longueur du chemin de l'Abitibi.

45 Si toutefois un riverain portait à notre attention, donc à l'attention de l'équipe de chantier, une situation de soulèvement de poussière, à ce moment-là l'équipe de projet veille à intervenir dans la même journée.

PAR LE PRÉSIDENT:

50 Merci pour la précision, madame Morel.

Autrement, pour ce qui est des documents, j'ai malheureusement pas la liste devant moi, est-ce que c'est l'ensemble des documents qu'on vous avait déjà demandés ou est-ce qu'il y a d'autres documents qui seraient en attente?

55 **PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:**

Oui, il reste, à ma connaissance, deux (2) ou trois (3) documents qui seraient en attente. Nous devons contacter des gens externes pour obtenir les données manquantes.

60 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame Morel.

65 Alors pour les personnes-ressources, monsieur Messely, pas de documents?

PAR M. LOUIS MESSELY:

Non, on n'a pas eu de demandes.

70 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Madore pour le ministère des Ressources naturelles et de la Faune?

PAR M. LOUIS MADORE:

75 Monsieur le Président, oui, on s'est engagé hier à fournir un document, une carte des domaines vitaux du caribou de Charlevoix qui correspond à la période de rut, période d'hivernage, période de mise bas, ainsi qu'une note explicative.

80 La commande, parce que c'est une carte qu'il faut produire, la commande a été livrée ce matin, on s'attend à l'avoir très prochainement, nous espérons dans les prochains jours, pour pouvoir la fournir à la Commission.

PAR LE PRÉSIDENT:

85 Merci monsieur Madore.

Monsieur Breton d'Environnement Canada?

90 **PAR M. LOUIS BRETON:**

Pas de documents pour l'instant.

PAR LE PRÉSIDENT:

95 Merci monsieur Breton. Monsieur Roberge?

PAR M. JACQUES ROBERGE:

100 On n'a pas de documents, j'en ai pas.

PAR LE COMMISSAIRE:

105 Et moi, je vais vous en demander un!

Ce matin, je pense que c'était votre technicien forestier qui était là, et en discutant avec lui, il nous a fait mention qu'il y avait une carte de tous les chemins qui circulaient sur le territoire de la Seigneurie.

110 Donc est-ce que c'est possible d'avoir une copie de cette carte, et dans la mesure du possible, de façon assez grande pour qu'on puisse voir à peu près tous les chemins, si c'est possible?

PAR M. JACQUES ROBERGE:

115 C'est possible d'avoir une telle carte.

Je dois vous dire qu'on a toujours des hésitations à publier. Si c'est pour mettre sur le site Internet...

120 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Ce qu'on peut faire, monsieur Roberge, on va marquer "pour consultation strictement aux bureaux du BAPE".

125 **PAR M. JACQUES ROBERGE:**

130 Bon, ça, ça pourrait être correct. C'est parce qu'on limite un petit peu la publication de ces cartes, et étant donné qu'à ce moment-là, on ouvre le territoire à tous ceux qui pourraient circuler de façon illégale, soit en motocyclette, en VTT, bon. Ils peuvent voir les faiblesses peut-être dans nos accès.

Pour la protection du territoire, la protection des membres de clubs, c'est préférable d'éviter ça. Question d'assurance également, ces gens-là sont pas munis de radio bidirectionnel, bon, il y a du transport de bois, voilà!

135 Oui, oui, c'est possible d'avoir cette carte. J'envoie ça où?

PAR LE COMMISSAIRE:

140 Vous déposez auprès de madame Marie-Josée Harvey au bureau du BAPE à Québec. Madame Harvey va pouvoir vous remettre sa carte d'affaires.

PAR LE PRÉSIDENT:

145 Merci monsieur Lafond. Alors on a changé d'intervenant pour ce qui est de la MRC de la Côte-de-Beaupré, c'est monsieur Pichette qui va répondre au nom de la MRC?

PAR M. JACQUES PICHETTE:

150 Oui monsieur le Président. Je peux me présenter, si vous permettez!

C'est Jacques Pichette, conseiller technique de la MRC de la Côte-de-Beaupré et l'ex-directeur général de la MRC, maintenant retraité.

155 Et puis j'ai déposé en liasse tout à l'heure une série d'articles pour informer la Commission de toutes les démarches et des efforts faits par la MRC pour publiciser justement la venue des parcs éoliens sur notre territoire.

Je pourrai peut-être vous citer quelques articles tout à l'heure.

160 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Pichette. Madame Kervran?

165 **PAR Mme GWENDALINE KERVRAN:**

Nous avons rien déposé.

PAR LE PRÉSIDENT:

170 Merci madame. Et monsieur Scully d'Hydro-Québec?

PAR M. YANNICK SCULLY:

175 Nous n'avons rien déposé non plus.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Scully.

180 Alors je vais céder la parole à mon collègue, monsieur Lafond, pour une partie du questionnement qui est afférent à l'analyse de l'étude d'impact qu'on a faite!

185 **QUESTIONS DE LA COMMISSION**

PAR LE COMMISSAIRE:

190 Ma première question va s'adresser à monsieur Scully d'Hydro-Québec.

Est-ce que vous pourriez nous faire part de l'échéancier de la construction de ligne de transport électrique qui va partir du poste de raccordement jusqu'au raccordement avec soit une ligne, soit un autre poste ailleurs, là?

195 **PAR M. YANNICK SCULLY:**

Oui monsieur le Commissaire, monsieur le Président. L'échéancier de construction, en ce moment, on attend les autorisations finales. On a eu déjà des consultations publiques de faites.

200 On attend les dernières autorisations d'ici la fin de l'été 2012, pour débiter les travaux à ce moment-là, pour terminer à l'été et l'automne 2013, pour une extension initiale de la ligne.

205 Donc on parle d'une quinzaine de kilomètres avec trente-neuf (39) pylônes qui se raccordent directement à la ligne trois cent quinze (315) kV qui passe déjà sur le site de la Seigneurie de Beaupré et qui s'en va directement au poste de départ du promoteur.

PAR LE COMMISSAIRE:

210 Est-ce que ça nécessite beaucoup d'employés qui travaillent au montage puis à l'installation de la ligne?

PAR M. YANNICK SCULLY:

215 Je peux pas vous dire le nombre exact d'employés qui sera affecté. C'est sûr que oui, il va y avoir quand même quelques employés sur le site.

PAR LE COMMISSAIRE:

220 J'imagine qu'Hydro-Québec va par soumissions publiques?

PAR M. YANNICK SCULLY:

Oui, effectivement.

225 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Parfait, merci. Je vais aller voir madame Morel!

230 À votre projet initial, madame Morel, la puissance nominale était de soixante-neuf mégawatts (69 MW) alors que le projet modifié dernièrement, que vous avez récemment soumis finalement, fait état d'une puissance nominale de soixante-sept virgule neuf mégawatts (67,9 MW).

235 Selon votre contrat avec Hydro-Québec, la puissance contractuelle est fixée à soixante-huit mégawatts (68 MW), est-ce à dire que vous allez avoir une pénalité parce que vous rencontrerez jamais finalement le soixante-huit mégawatts (68 MW)?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

240 Monsieur le Commissaire, effectivement, dans le cadre de l'entente avec Hydro-Québec, il y a de l'énergie contractuelle qui doit être livrée.

La configuration actuelle, celle qui a été proposée hier, c'est une configuration qui permet de rencontrer les exigences au niveau de l'énergie contractuelle.

245 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Parfait, merci.

250 Je vais aller voir avec Hydro-Québec encore une fois! Dans le contrat intervenu entre vous et le promoteur, l'énergie contractuelle est fixée à cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents mégawattheures (184 500 MWh) pour une année contractuelle.

255 De quelle façon établissez-vous ce cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents mégawatts (184 500 MWh)?

PAR M. YANNICK SCULLY:

260 Monsieur le Commissaire, l'énergie contractuelle est fixée en fonction de la puissance contractuelle ainsi que du facteur d'utilisation.

PAR LE COMMISSAIRE:

Et le facteur d'utilisation dans ce cas-ci est de combien?

265 **PAR M. YANNICK SCULLY:**

Il faudrait que je fasse le calcul exact, j'ai pas le chiffre.

PAR LE COMMISSAIRE:

270 Je vais aller voir madame Morel, peut-être qu'elle le sait.

Madame Morel, votre facteur d'utilisation est de combien?

275 **PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:**

Dépendamment des machines qui sont utilisées, donc les éoliennes qui sont utilisées, on parle d'un facteur d'utilisation qui est entre trente-trois (33 %) et trente-cinq pour cent (35 %).

280 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci. Toujours avec vous, madame Morel, vous allez être sollicitée cet après-midi, inquiétez-vous pas!

285 Est-ce que vous avez un bilan des travaux du comité de suivi des retombées économiques locales mis en place en 2011?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

290 Monsieur le Commissaire, le document a été déposé hier en début de séance, pour tout ce qui concerne le comité de suivi.

PAR LE COMMISSAIRE:

295 Parfait. Est-ce que vous pourriez me dire combien de fournisseurs ont rempli la fiche d'inscription au répertoire des fournisseurs?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

300 C'est une information que je devrais vérifier pour avoir le chiffre exact.

PAR LE COMMISSAIRE:

305 Donc vous allez nous revenir avec ça?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

Oui.

310 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Parfait. En même temps, est-ce que c'est possible pour vous de vérifier combien de fournisseurs provenant strictement de la MRC de la Côte-de-Beaupré sont également inscrits au même registre?

315 **PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:**

Oui monsieur le Commissaire.

320 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce que des redevances sont versées à la MRC de la Côte-de-Beaupré?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

325 C'est des contributions, monsieur le Commissaire, qui sont versées, donc des contributions volontaires qui sont versées à la MRC de la Côte-de-Beaupré. Sur une moyenne de vingt (20) ans, ce sont des contributions de trois quarts de million ($\frac{3}{4}$ M\$) qui sont versées à la MRC de la Côte-de-Beaupré.

330 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc sept cent cinquante mille (750 000 \$) sur vingt (20) ans?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

335 On est à huit cent mille (800 000 \$).

PAR LE COMMISSAIRE:

340 Huit cent mille (800 000 \$)?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

345 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

Parfait, merci. Je vais aller voir du côté de la MRC maintenant!

350 Est-ce que les coûts pour l'obtention d'un permis de construction pour l'implantation d'éoliennes sont toujours les mêmes, soit mille dollars (1000 \$) pour la première et cinq cents dollars (500 \$) par éolienne additionnelle?

PAR M. JACQUES PICHETTE:

355

Je crois que oui, monsieur le Commissaire. Il s'agirait de vérifier.

Comme je vous ai souligné tout à l'heure, j'ai pris ma retraite, ça fait qu'il y a peut-être des petits ajustements qui ont été faits depuis la dernière année. Mais de mémoire, c'est les montants qui sont chargés pour l'émission des permis et des certificats d'autorisation.

360

PAR LE COMMISSAIRE:

Est-ce que vous pouvez vérifier quand même puis nous revenir, revenir auprès de madame Marie-Josée Harvey avec la réponse à cet effet?

365

Maintenant, je présume que pour le poste de raccordement, c'est aussi identique à deux cent cinquante dollars (250 \$)?

370

PAR M. JACQUES PICHETTE:

Je peux pas vous dire, là, je vous induirais en erreur. On va l'ajouter dans la liste.

PAR LE COMMISSAIRE:

375

Parfait. Qui perçoit les coûts liés à l'obtention des permis de construction? Est-ce que ce sont les municipalités ou la MRC ou la Communauté métropolitaine de Québec?

PAR M. JACQUES PICHETTE:

380

C'est la MRC de la Côte-de-Beaupré, compte tenu qu'il s'agit d'un territoire non organisé et qui est sous la responsabilité de la MRC. C'est celle-ci qui agit à titre de municipalité locale dans ce territoire-là, ça fait que c'est elle qui encaisse les argents des permis de construction et de certificats d'autorisation.

385

PAR LE COMMISSAIRE:

Et est-ce que les commissions scolaires puis les municipalités, je pense ici à Saint-Tite-des-Caps et à Saint-Ferréol-les-Neiges, est-ce que ces entités perçoivent les taxes municipales ou scolaires sur le territoire non organisé?

390

PAR M. JACQUES PICHETTE:

Oui monsieur le Commissaire.

395

PAR LE COMMISSAIRE:

Maintenant, je vais aller au niveau du Séminaire de Québec!

400

Monsieur Roberge, est-ce que vous payez des taxes scolaires et municipales également?

PAR M. JACQUES ROBERGE:

Oui, effectivement, on paie des taxes foncières, des taxes municipales, des taxes scolaires.

405

PAR LE COMMISSAIRE:

Et c'est basé sur l'ensemble du territoire?

410

PAR M. JACQUES ROBERGE:

Les taxes foncières, sur l'ensemble du territoire. Les taxes scolaires, je crois que c'est sur l'évaluation des chalets qui sont là.

415

PAR LE COMMISSAIRE:

OK. Est-ce que c'est le Séminaire qui paie pour les chalets ou ce sont les propriétaires?

PAR M. JACQUES ROBERGE:

420

Ce sont les propriétaires qui assument. C'est chargé au Séminaire, facturé au Séminaire, les taxes, et c'est refacturé après ça aux membres de clubs.

PAR LE COMMISSAIRE:

425

Merci monsieur Roberge.

430

Si je regarde l'annexe B de la convention qui est intervenue à l'époque entre Hydro-Québec et le contrat d'approvisionnement de Kruger, à l'annexe B, c'est inscrit que le propriétaire, en fait le fournisseur d'électricité va payer des redevances de cinq mille dollars par mégawatt (5000 \$/MW) d'éolienne au locateur qui se trouve à être le Séminaire de Québec.

Est-ce que ce montant de cinq mille dollars (5000 \$) est toujours exact ou c'est plus ou c'est moins?

435 **PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:**

Ce sont effectivement des montants de l'ordre de cinq mille dollars du mégawatt (5000 \$/MW), ce qui est équivalent à ce qui est versé sur les terres publiques.

440 **PAR LE COMMISSAIRE:**

OK. Maintenant, est-ce qu'il y a d'autres compensations qui sont versées au Séminaire en sus de ce cinq mille dollars par mégawatt (5000 \$/MW)?

445 **PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:**

Monsieur le Président, ce sont des ententes qui sont intervenues entre le Séminaire de Québec et Boralex et Gaz Métro, ce sont des ententes de nature privée.

450 Les autres clauses de l'entente, c'est une entente de nature privée. Par contre, le montant qui est versé, c'est un montant de l'ordre de cinq mille dollars du mégawatt (5000 \$/MW).

PAR LE COMMISSAIRE:

455 Vous me faites juste titiller un peu!

460 Hier, monsieur Roberge nous a indiqué que c'était confidentiel parce que, bon, il y avait un devoir de confidentialité, probablement compte tenu à vous. Si le Séminaire de Québec serait disposé à enlever cette retenue de confidentialité, est-ce que le promoteur accepterait également d'enlever sa retenue de confidentialité?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

465 Les termes de l'entente constituent en fait des avantages stratégiques pour Boralex et Gaz Métro, je vous explique!

470 Dans un contexte où ce sont des connaissances que nous avons acquises par l'intermédiaire, avec le Séminaire de Québec, ce sont des négociations qui sont intervenues sur des clauses contractuelles bien précises en ce qui a trait au développement, à la construction et au développement d'un parc éolien sur terre privée, toutes ces clauses constituent vraiment une connaissance interne qu'on s'est forgée au fil des années avec le Séminaire de Québec.

De là, en fait, l'entente de nature privée. Donc on ne serait pas disposé à la rendre publique.

PAR LE COMMISSAIRE:

475

D'accord. Maintenant, est-ce que le propriétaire, en fait le fournisseur d'électricité se doit de s'occuper de l'entretien des chemins et du déneigement si requis ou ça relève du Séminaire?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

480

En fait, à l'intérieur de l'entente même, évidemment il y a un partage des tâches qui est effectué entre Boralex et Gaz Métro et Séminaire de Québec.

Comme j'expliquais, ça couvre le développement, la construction et l'exploitation du parc.

485

Nous sommes responsables du déneigement. Nous sommes responsables de l'entretien des chemins pour tout ce qui a trait à la construction et l'exploitation du parc éolien.

PAR LE COMMISSAIRE:

490

C'est ça que je voulais savoir, c'est simple, vous auriez pu me le dire! Merci madame Morel.

Je pense que j'en ai d'autres pour vous, là! Effectivement! Au niveau du cinq mille dollars (5000 \$), est-ce qu'il y a une indexation annuelle?

495

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

Oui.

500

PAR LE COMMISSAIRE:

Et en fonction de quoi, cette indexation est-elle faite? Est-ce que c'est en fonction de l'indice des prix à la consommation de Statistiques Canada ou autre chose? Ou il y a un barème bien spécifique qui est intervenu entre vous et le Séminaire de Québec?

505

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

Je peux vérifier cette information, je l'ai pas avec moi.

510 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Vous allez nous revenir avec ça, parfait.

515 Est-ce que ces redevances de cinq mille dollars par mégawatt (5000 \$/MW) sont les mêmes pour Beupré-2 et Beupré-3?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

520 J'ai perdu la fin de votre phrase, monsieur le Commissaire.

PAR LE COMMISSAIRE:

525 Est-ce que ce cinq mille dollars (5000 \$) de redevances par mégawatt sont les mêmes pour Beupré-2 et Beupré-3?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

Seigneurie de Beupré-2 et 3?

530 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Oui.

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

535 Vous voulez dire au Séminaire de Québec?

PAR LE COMMISSAIRE:

540 Oui, oui.

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

545 Oui, oui. C'est une entente qui couvre le développement éolien sur les terres privées du Séminaire de Québec.

PAR LE COMMISSAIRE:

550 Donc autrement dit, s'il y a une phase communautaire qui se produirait éventuellement, ce serait encore cinq mille dollars par mégawatt (5000 \$/MW), c'est ça que je comprends?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

555 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

560 Dans votre étude d'impact, il est mentionné qu'en phase d'exploitation, sept (7) personnes travailleraient à temps plein.

Est-ce que ces sept (7) personnes qui travailleront à temps plein pour Beaupré-4 travailleront également pour Beaupré-2 et 3?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

565 Non monsieur le Commissaire. Ce sont sept (7) personnes additionnelles, sept (7) employés additionnels à Beaupré-2 et 3.

PAR LE COMMISSAIRE:

570 Et pour Beaupré-2 et 3, c'est quoi, il me semble que j'ai lu une trentaine d'employés, est-ce que c'est possible?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

575 C'est une trentaine d'employés pour Seigneurie de Beaupré-2 et 3.

PAR LE COMMISSAIRE:

580 Et quels types d'emplois est-ce?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

585 Si vous le permettez, on pourrait mettre une diapositive à l'écran qui détaille le type d'emploi.

PAR LE COMMISSAIRE:

Oui ce serait intéressant, merci madame Morel.

590 **PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:**

Donc ce qu'on voit ici, en fait dans la portion droite du tableau, en phase d'opération, sept (7) emplois directs qui sont créés à long terme au niveau de l'entretien des éoliennes.

595 Principalement, ce sont des techniciens. La machine Enercon, c'est une machine qui est principalement électrique, donc ça prend une formation en électrique ou électromécanique. Ce sont des gens qui vont aller faire de la maintenance préventive.

600 Donc principalement, ce sont des emplois de maintenance.

Outre ça, il y a la surveillance opérationnelle qui est faite par la même équipe et également le suivi environnemental. Et là, on sort du contexte beaucoup plus technique, électromécanique, et ce sont des employés généralement des biologistes ou des gens avec une technique en biologie.

605 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc est-ce qu'on peut s'entendre que sur les sept (7) emplois, il y en a cinq (5) qui sont dévolus à des techniciens et les deux (2) autres au suivi environnemental?

610 **PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:**

Ce sont sept (7) emplois qui sont des techniciens, par exemple appelons-les électromécaniques ou mécaniques, vraiment des préposés à l'entretien et à la maintenance des éoliennes.

615 Au niveau du suivi environnemental, une portion du suivi environnemental est faite par l'équipe technique au niveau des relevés par exemple de mortalité, et le suivi environnemental va être fait en fonction, c'est ponctuel, donc c'est des employés qui s'ajoutent à ces emplois-là.

620 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc si je comprends, les mêmes employés vont faire 2, 3 et 4 en même temps, dans le fond, ceux qui font le suivi environnemental?

625 **PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:**

Compte tenu de la localisation géographique des parcs éoliens, il est fort probablement que l'équipe se partage certaines régions des projets, effectivement.

630 **PAR LE COMMISSAIRE:**

OK. Est-ce que l'entretien du parc, bon, vous m'avez mentionné tantôt que c'était Enercon, est-ce que l'entretien du parc, relativement aux éoliennes, va se faire via un contrat avec Enercon?

635 Et est-ce que Enercon vous oblige, finalement, à avoir un contrat de base dans lequel ce sont leurs propres techniciens qui vont débiter la phase opération pendant deux (2) ans, trois (3) ans, quatre (4) ans, et après ça, ce sont vos propres techniciens qui vont prendre la relève?

640 **PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:**

Nous avons un contrat d'entretien avec Enercon.

645 Par contre, au niveau de l'employé qui, lui, travaillera à la maintenance, même s'il est employé par Enercon, il doit être sur le site, donc il doit habiter à proximité du site. Ce sont des emplois qui sont créés de façon localement.

650 Ces emplois-là, évidemment, ne sont pas nécessairement, ces gens-là ne sont pas nécessairement formés pour la turbine Enercon, ils seront donc formés par Enercon par des formateurs Enercon, mais ce seront vraiment des emplois locaux qui seront créés.

PAR LE COMMISSAIRE:

655 Et ces techniciens ont été formés finalement en Gaspésie par le centre, comment ils appellent ça, le Cégep de Gaspésie-les-Îles-de-la-Madeleine qui a une branche spécifique, c'est de là que proviennent finalement vos techniciens, c'est ça?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

660 Ça peut être une éventualité dans le cadre où il y a des étudiants qui sont finissants qui sont disponibles.

Sinon, quelqu'un avec une formation technique appropriée, que ce soit en électrique ou en mécanique, peut être engagé et formé typiquement sur une machine Enercon.

665 **PAR LE COMMISSAIRE:**

OK. Oui monsieur le Président!

670 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Lafond. Vous parliez tout à l'heure d'emplois, d'engagement de techniciens, juste une question complémentaire!

675 Est-ce que vous avez de la difficulté à faire du recrutement, en termes de personnel qualifié pour l'entretien des éoliennes?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

680 Il faudrait que je vérifie cette information-là, monsieur le Président, si vous le permettez.

PAR LE PRÉSIDENT:

685 Parce que là, on suppose, 2 et 3, vous êtes en construction, mais quand prévoyez-vous la période de recrutement pour l'équipe d'entretien?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

690 La mise en service est prévue en 2013, je pourrai vérifier l'information au niveau du recrutement, on a un service de ressources humaines qui s'occupe de cette branche-là spécifique.

PAR LE PRÉSIDENT:

695 S'il vous plaît. C'est bien complémentaire, mais ça donne quand même un indice en termes de demande et de disponibilité de ressources humaines, merci.

PAR LE COMMISSAIRE:

Toujours avec vous, madame Morel! Le contrat avec Enercon dure combien de temps?

700 **PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:**

Dans le cadre du parc éolien de la Seigneurie de Beaupré-4, je crois que c'est douze (12) ans, mais je peux vérifier cette information.

705 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Parfait, merci. Je peux pas m'empêcher de continuer avec vous!

710 À votre contrat d'approvisionnement en électricité qui est intervenu entre Hydro-Québec et le fournisseur, en fait le contrat que vous avez racheté de Kruger, le contrat mentionnait un contenu régional des éoliennes devait correspondre à quarante-deux pour cent (42 %).

715 Est-ce que vous maintenez toujours ce quarante-deux pour cent (42 %) de contenu régional?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

720 Oui. En fait, les clauses au contrat existant n'ont pas été modifiées, donc la clause de quarante-deux pour cent (42 %) tient toujours.

Il faut savoir que cette clause-là s'applique au contenu régional quant à la fabrication des éoliennes.

PAR LE COMMISSAIRE:

725 Est-ce que vous pouvez me préciser pourquoi c'est quarante-deux (42 %) alors que pour Beaupré-2 et 3, c'est trente pour cent (30 %)?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

730 Je ne peux pas parler pour l'ancien promoteur, soit Kruger, comment il avait négocié ses ententes avec le turbinier.

735 Par contre, de par notre expérience, l'appel d'offres contenait un système de pointage où si on augmentait le contenu des retombées économiques régionales dans la région visée, soit Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine-MRC de Matane, on avait donc des points supplémentaires.

C'est peut-être une stratégie qui a été utilisée par l'ancien promoteur.

740 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc je vais aller voir monsieur Scully! Mais faites-vous-en pas, je vais revenir avec vous encore.

745 Monsieur Scully, pouvez-vous m'expliquer un peu la procédure, parce qu'il y a des endroits
par exemple, où on retrouve un contenu régional de soixante pour cent (60 %), dans d'autres c'est
trente pour cent (30 %), d'autres c'est quarante-deux (42 %), d'autres c'est trente-huit (38 %),
qu'est-ce qui explique, en fait, je pense que madame Morel a quand même donné une piste
d'orientation, mais est-ce que vous pourriez nous expliquer en fait en quoi consiste tout ça?

750

PAR M. YANNICK SCULLY:

Oui monsieur le Commissaire. Je pense que madame Morel a bien exprimé la réponse.

755

Dans le cadre des appels d'offres qui font suite à des décrets du gouvernement, il y avait des
exigences de contenu régional et de contenu québécois. Le minimum étant pour le contenu
régional de trente pour cent (30 %), le contenu québécois était de soixante pour cent (60 %).

760

Tout ce qui était au-dessus de ces minimums-là, en fin de compte, il y avait une formule de
calcul qui permettait de donner des points, une pondération aux soumissionnaires. Ceux qui
présentaient un contenu régional plus élevé que le trente pour cent (30 %) obtenaient des points
en conséquence.

765

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc on s'explique très bien maintenant pourquoi Carleton, Gros-Morne, Montagne-Sèche,
etc., qui se trouvent en Gaspésie, ont donné un contenu régional de soixante pour cent (60 %).

770

PAR M. YANNICK SCULLY:

Je veux juste faire une distinction, parce que vous mentionnez quand même des projets de
Gros-Morne et Montagne-Sèche qui sont du premier appel d'offres.

775

PAR LE COMMISSAIRE:

Exact.

780

PAR M. YANNICK SCULLY:

Donc les conditions de contenu régional et de contenu québécois entre le premier appel
d'offres et le deuxième appel d'offres étaient quelque peu différentes.

785 C'est sûr que le premier appel d'offres visait des projets qui étaient développés dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, donc les niveaux de contenu régional étaient quand même pas élevés, mais c'était pas la même définition qui était recherchée.

790 Dans le cadre du deuxième appel d'offres, pour obtenir le trente pour cent (30 %), il fallait que ce soit trente pour cent (30 %) des dépenses associées aux éoliennes seulement, alors que dans le premier appel d'offres, c'était pour l'ensemble du projet.

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci monsieur Scully.

795 Madame Morel, est-ce que ça serait possible que vous dépassiez ce quarante-deux pour cent (42 %) de contenu régional, que vous montiez jusqu'à cinquante pour cent (50 %) ?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

800 Puisque le contenu régional est réalisé par le manufacturier désigné, soit Enercon, le contenu régional est donc – en fait, ce qui est visé comme contenu régional, le quarante-deux pour cent (42 %), est géré par le manufacturier Enercon.

805 Et nous, par la suite, on doit en rendre compte à Hydro-Québec.

PAR LE COMMISSAIRE:

OK, merci. Est-ce que toutes les composantes des éoliennes vont provenir du Québec ?

810 **PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:**

Non. Ce qui est prévu, monsieur le Commissaire, c'est que les modules électroniques de puissance et les tours en béton soient fabriqués à l'usine Enercon à Matane.

815 Pour le reste des composantes de l'éolienne, elles proviendront de différentes usines d'Enercon qui sont situées ailleurs.

PAR LE COMMISSAIRE:

820 Et quand on parle des autres composantes, donc on parle de la nacelle, des pales, et ce n'est pas obligatoire, dans le fond – en fait, c'est parce que je me dis, le quarante-deux pour cent

(42 %), le fait de construire les tours, c'est suffisant pour respecter ce quarante-deux pour cent (42 %) de contenu régional?

825 **PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:**

Ce sont des calculs qui sont effectués par le manufacturier Enercon. Ça pourrait être vérifié.

830 **PAR LE COMMISSAIRE:**

OK.

PAR LE PRÉSIDENT:

835 Peut-être pour mieux comprendre! Selon notre compréhension, le générateur, la turbine en quelque sorte, le mécanisme qui produit l'électricité comme telle n'est pas nécessairement monté au Québec, c'est du matériel qui vient de l'extérieur.

840 Puis à partir de là, les autres éléments de l'éolienne, c'est des éléments qui sont à contenu régional?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

Oui.

845

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

850 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Je vous poserais bien la question, mais l'autre jour, vous m'avez dit que vous répondriez pas, mais je vais vous la poser quand même!

855 Ça coûte combien, une éolienne, juste une éolienne, pas de transport, pas d'érection, rien, juste le coût de l'éolienne comme telle?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

860 On peut parler, règle du pouce, peut-être autour de deux (2 M\$), deux point cinq millions (2,5 M\$), deux (2 M\$) à trois millions (3 M\$) pour les éoliennes. Ça dépend toujours des modèles

évidemment, puis où on peut aller installer l'éolienne. Je parle pas de transport mais vraiment du coût de la construction, fondation, le type de fondation.

865 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Mais c'est pas ça que je veux comme réponse!

870 En fait, je vous demande pas le coût de construction, le coût de transport. Je veux juste l'éolienne comme telle.

875 Quand elle est fabriquée chez Enercon, disons la base de l'éolienne plus les composantes en haut, grosso modo, ça correspond à combien? Vous pouvez me faire un beau "bracket" entre ça et ça, puis ça va me satisfaire!

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

880 Je pourrais vous affirmer entre deux (2 M\$) et trois millions (3 M\$). Vous savez qu'il y a une portion qui est faite à l'extérieur du Canada, il y a toujours le facteur de taux de change aussi, ça fait qu'on peut parler entre deux (2 M\$) et trois millions (3 M\$), dépendant du modèle et du type d'éolienne.

PAR LE COMMISSAIRE:

885 D'accord. Grosso modo, vos coûts sont d'environ deux cents millions (200 M\$) pour la construction du parc, quel pourcentage de ces coûts pourrait être dépensé dans la MRC, en fait dans la grande région de Québec, si on veut?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

890 Si vous me le permettez, monsieur le Commissaire, je vous mettrais une diapositive à l'écran qui pourrait présenter la répartition des coûts.

PAR LE COMMISSAIRE:

895 Parfait.

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

900 Diapositive qui a été déposée à la Commission également.

PAR LE COMMISSAIRE:

Allez-y.

905

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

Donc la diapositive de la répartition des coûts de construction!

910

Donc ce qu'on voit, c'est que de cinquante-cinq (55 %) à soixante-cinq pour cent (65 %) du coût total du projet est attribué au coût des éoliennes. Et là, ça implique tours, nacelles, pales, convertisseurs, transport, installation et également la mise en service.

915

Déboisement et chemins d'accès, on parle d'environ cinq (5 %) à dix pour cent (10 %) du coût total du projet.

Les fondations, cinq (5 %) à dix pour cent (10 %) également.

920

Sous-station et réseau collecteur, cinq (5 %) à dix pour cent (10 %) également.

Et autres, c'est tout ce qui entre, frais de financement, la contingence, les frais de développement, l'ingénierie.

925

Donc si on regarde le tableau au niveau du déboisement et chemins d'accès, fondations, sous-station, réseau collecteur, et une portion des éoliennes, transport, installation, mise en service, ce sont des frais de construction, des coûts de construction qui peuvent être réalisés dans la région de la Côte-de-Beaupré ou de la Capitale-Nationale.

PAR LE COMMISSAIRE:

930

Donc à des entreprises qui peuvent œuvrer dans la région, c'est ça?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

935

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

940

Pour la construction du poste de raccordement, est-ce que vous envisagez de minimiser l'empreinte écologique et environnementale du bâtiment, c'est-à-dire en vous inspirant de la norme LEED, "Leadership in Energy and Environmental Design"?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

945 Si vous le permettez, je vais donner la parole à monsieur Philippe Gagnon, directeur construction.

PAR M. PHILIPPE GAGNON:

950 En fait, le projet a été analysé, on l'a regardé sous différents angles dont l'angle LEED, et on a conclu que c'était difficilement réalisable.

PAR LE COMMISSAIRE:

955 Vous avez convenu que?

PAR M. PHILIPPE GAGNON:

Bien, l'équipe qui regardait le projet a convenu que c'était difficilement réalisable.

960 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Et pour quelle raison que c'est difficilement réalisable?

PAR M. PHILIPPE GAGNON:

965 Je pourrais pas vous l'expliquer, j'étais pas dans cette partie. C'est l'équipe de SB-2 et 3 qui a dirigé ce dossier-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

970 Est-ce que vous pourriez quand même faire une vérification et nous revenir avec les raisons qui ont incité à ne pas utiliser la norme LEED pour la construction du bâtiment?

PAR M. PHILIPPE GAGNON:

975 Oui, tout à fait.

PAR LE COMMISSAIRE:

980 Merci. Je vais aller voir du côté de monsieur Scully d'Hydro-Québec!

Monsieur Scully, est-ce que chez vous, parce que finalement, c'est vous qui allez payer le poste de raccordement, n'est-ce pas?

985 **PAR M. YANNICK SCULLY:**

Effectivement. Bien, il y a un remboursement jusqu'à des montants maximums prévus selon les tarifs et conditions de transport du transporteur.

990 **PAR LE COMMISSAIRE:**

OK. Est-ce que dans le contrat qui intervient finalement avec le fournisseur d'électricité, vous exigez la norme LEED?

995 **PAR M. YANNICK SCULLY:**

Non.

1000 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Et est-ce qu'il y a une raison particulière pour laquelle Hydro-Québec n'exige pas cette norme?

1005 **PAR M. YANNICK SCULLY:**

Simplement parce que le développement du projet, tous les coûts associés au projet et la construction du poste de raccordement est quand même effectuée par le promoteur. Donc c'est sous sa responsabilité.

1010 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Parfait, merci monsieur Scully. Je vais laisser la parole à mon président.

1015 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Lafond. À monsieur Scully peut-être! Hydro effectivement a une politique, une directive ou une politique qui exige en quelque sorte que ses bâtiments répondent à une norme LEED.

1020 Qu'est-ce qui expliquerait que ça n'a pas été une condition qui a été demandée pour ce qui est de l'érection du poste en question?

PAR M. YANNICK SCULLY:

1025 Dans le cas des projets de la Seigneurie de Beaupré ou tout autre projet éolien, Hydro-
Québec, son rôle, c'est vraiment d'être l'acheteur de l'électricité provenant de la centrale de
production.

1030 Donc dans ce cas-ci, c'est pas Hydro-Québec qui gère le projet, qui gère la construction du
projet ou qui fait son développement, n'impose pas de règles ou de réglementation à ce sujet-là,
outre le fait des critères de raccordement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1035 OK. Donc dans les discussions avec le promoteur, vous avez pas convenu d'une condition
qui se rattacherait à ça?

PAR M. YANNICK SCULLY:

1040 Non monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Scully.

1045 Pour le promoteur, on parle beaucoup de pollution lumineuse, vous allez être en milieu
naturel.

1050 Évidemment la question se pose aussi en milieu urbain, mais est-ce qu'il y a des conditions
particulières en termes d'éclairage qui vont être mises en place en lien avec la sous-station
électrique?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

1055 Je peux vérifier, monsieur le Président, quelles sont les normes techniques que nous devons
respecter dans le cadre d'une installation d'un poste collecteur.

PAR LE PRÉSIDENT:

1060 Bien là, vous comprenez, puis je pense que je le comprends aussi, je veux dire, c'est peut-
être pas des choses qui se retrouvent de façon usuelle dans un devis, mais comme un peu la

norme LEED, je veux dire, c'est simplement de s'assurer que le promoteur l'ait pris en considération ou non.

Ça fait que c'est dans cette optique-là qu'on vous pose la question.

1065

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

Oui.

1070

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

PAR LE COMMISSAIRE:

1075

Madame Morel, pourriez-vous m'indiquer qui est membre du comité de suivi des retombées économiques?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

1080

Oui. Donc nous avons une personne de la MRC de la Côte-de-Beaupré, donc monsieur Jacques Pichette conseiller technique.

Nous avons monsieur David Craig qui est locataire des terres privées du Séminaire de Québec. Il est également exploitant du Manoir Brûlé qui est une pourvoirie. Monsieur Craig est biologiste également.

1085

Et il y a deux (2) représentants dont un (1) représentant de Boralex, en l'occurrence moi-même, un (1) représentant de Gaz Métro, monsieur Benoît Leduc, responsable des services administratifs chez Gaz Métro.

1090

Il y a également le sergent, monsieur Gilles Mathieu de la Sûreté du Québec qui siège au comité.

Nous avons également monsieur Gilles Gagné, son titre m'échappe, commissaire, je crois, au CLD de la Côte-de-Beaupré.

1095

PAR LE PRÉSIDENT:

1100 En complémentaire à la question de mon collègue! Est-ce que vous avez des citoyens, soit de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges ou de Saint-Tite-des-Caps qui participent au comité?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

1105 Non monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

1110 Le mandat du comité, quel est le mandat exact de ce comité?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

1115 Le mandat du comité, en fait, est d'effectuer le suivi en phase de développement, maintenant SB-2, SB-3 étant terminé, mais le développement de construction et d'exploitation du parc, que ce soit au niveau environnemental, de faire le suivi des questions, commentaires, plaintes, également de s'assurer, un processus de communication, d'effectuer un lien bilatéral entre la population et le comité et le promoteur.

PAR LE PRÉSIDENT:

1120 Donc vous avez mentionné plaintes, ce que je comprends, je crois que c'était une des conditions de réalisation du projet?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

1125 C'était une condition décrétée par le décret ministériel.

PAR LE PRÉSIDENT:

1130 Merci.

PAR LE COMMISSAIRE:

1135 Mais dans le décret ministériel, il y a également, je crois, l'obligation d'avoir des citoyens, n'est-ce pas, du public, avoir des personnes du public et non seulement des personnes d'organismes ou quoi que ce soit?

Quelles sont les personnes du public qui sont sur ce comité, qui siègent sur ce comité?

1140 **PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:**

Dans la nomination exacte du décret, je n'ai pas la nomination exacte, mais ce sont membres ou clubs locataires, donc résidents du territoire.

1145 Nous avons pris monsieur David Craig aussi par sa formation de biologiste qui pouvait nous donner un œil de biologiste sur toute la surveillance environnementale et les suivis environnementaux qui sont effectués.

1150 Le mandat, la composition du comité de suivi a été soumise au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre de l'émission des certificats d'autorisation pour la construction des parcs éoliens Seigneurie de Beaupré-2 et 3.

PAR LE COMMISSAIRE:

1155 Parfait. Je vais aller voir monsieur Messely!

Monsieur Messely, bon, il y a eu un certificat d'autorisation qui a été octroyé, bon, il y avait certaines conditions dont un comité de suivi.

1160 Est-ce que le comité de suivi est suffisant, si on n'a pas des personnes, même s'ils sont à l'extérieur des terres du Séminaire, qui ne font pas partie, mais qui sont de simples citoyens, est-ce que c'est normal qu'ils ne soient pas représentés sur le comité de suivi?

PAR M. LOUIS MESSELY:

1165 Votre question est pertinente, monsieur le Commissaire.

1170 Effectivement, dans l'examen du projet actuel Seigneurie de Beaupré-4, effectivement, à la lumière des préoccupations qui sont soulevées, on va certainement demander au promoteur d'ajouter de telles personnes au comité de suivi qui sera plus qu'un comité de suivi des retombées économiques, mais vraiment un comité de suivi environnemental. Ou, selon lui, il pourrait y avoir deux (2) comités également, c'est pas impossible.

1175 Mais ce sera également ajouté au décret pour ce projet-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

Et ce que je comprends donc, c'est que pour 2 et 3, ça n'a pas été fait?

1180 **PAR M. LOUIS MESSELY:**

Pas à ce moment-là, non.

PAR LE COMMISSAIRE:

1185

Merci monsieur Messely.

Le constat à l'heure actuelle du comité de suivi, strictement sur les retombées économiques, quel est-il?

1190

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

Donc en ce qui a trait aux parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré—2 et 3, le cumulatif jusqu'à cette année, donc jusqu'au début de la construction, on est à dix millions (10 M\$) de retombées économiques dans la MRC de la Côte-de-Beaupré.

1195

Le constat, il faudrait le demander aux membres, mais c'est un chiffre qui a été présenté, en fait lors de la dernière rencontre, nous étions à neuf millions (9 M\$) au cumulatif, dernièrement le chiffre a été augmenté à dix millions (10 M\$).

1200

PAR LE COMMISSAIRE:

Est-ce que vous avez des comptes rendus chiffrés évidemment, parce que vous nous dites que vous êtes rendus à neuf millions (9 M\$) et ça continue, donc vous avez des comptes rendus qui sont chiffrés des retombées économiques qui ont eu cours dans la MRC de la Côte-de-Beaupré, c'est ça?

1205

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

Oui.

1210

PAR LE COMMISSAIRE:

Est-ce que c'est possible de déposer ces comptes rendus chiffrés?

1215

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

De mémoire, nous avons déposé hier la diapositive présentant les retombées économiques locales.

1220

PAR LE COMMISSAIRE:

Excellent. Quelles ont été les diverses activités de mise en valeur pour faire en sorte que les retombées économiques soient maximisées auprès des représentants ou des commerces, des entreprises de la Côte-de-Beaupré?

1225

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

Tout d'abord, il y a un répertoire des fournisseurs locaux qui a été préparé, mais c'est un processus qui est en continu. Donc le répertoire a été ouvert dès le départ dans les parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré-2 et 3.

1230

Les gens sont invités par le biais du site Internet ou même lors des diverses activités qui se déroulent sur la Côte-de-Beaupré ou quand ils nous rencontrent, à nous soumettre soit leur carte d'affaires, nous allons les inscrire au répertoire des fournisseurs locaux ou eux-mêmes peuvent le faire par le biais du site Internet.

1235

Donc ce répertoire-là, il est utilisé non seulement à l'interne, mais il l'est également à chaque mise à jour renvoyée à l'entrepreneur général pour qu'il ait, lui aussi, la liste à jour de toutes les entreprises locales qui ont soumis leur candidature pour les parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré-2 et 3.

1240

Également, nous avons réalisé trois (3) déjeuners d'affaires. Donc ce sont des rencontres où nous avons invité les entrepreneurs locaux à venir nous rencontrer, présenter le projet, l'échéancier. Les premières rencontres dans le cadre de parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré-2 et 3 ont été réalisées en 2010. Ces rencontres-là ont permis de présenter le projet et l'échéancier.

1245

Et par la suite, lorsque l'entrepreneur général a été sélectionné, nous avons fait, donc en mai 2011, nous avons fait un déjeuner d'affaires ici sur la Côte-de-Beaupré, et nous avons eu deux cents (200) entrepreneurs locaux qui sont venus nous rencontrer.

1250

À cette activité, nous avons joint des rencontres éclair, si je peux me permettre l'expression, où les entrepreneurs locaux étaient invités à avoir un dix (10) minutes pour vendre leur salade à soit l'entrepreneur général, soit à Boralex, Gaz Métro, ou même au turbinier Enercon.

1255

1260 Il y a également, dans le cadre de parc éolien de la Seigneurie de Beaupré-4, dans le cadre de l'appel d'offres, il y a une clause, donc un système de pointage, qui permet d'attribuer des points supplémentaires à l'entrepreneur général qui, lui, prendrait des services, enfin emploierait des gens ou des compagnies qui sont situées sur la Côte-de-Beaupré.

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc le devis est quand même assez épais, je présume?

1265 **PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:**

Vous voulez dire de l'appel d'offres?

PAR LE COMMISSAIRE:

1270 Oui.

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

1275 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

1280 Est-ce qu'on peut avoir juste une copie de la clause que vous venez de mentionner? Ça va éviter d'avoir un document ça d'épais pour rien, là!

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

1285 Je pense, oui, on peut vous déposer la clause en question.

PAR LE COMMISSAIRE:

1290 Parfait, merci. Donc la réception des fournisseurs de la MRC a été quand même très favorable, d'après ce que vous venez de mentionner, donc deux cents (200) personnes à un petit-déjeuner, est-ce que vous continuez quand même toujours vos représentations auprès de ces gens?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

1295 Oui. Il est prévu, dans le cadre du parc éolien de la Seigneurie de Beaupré-4, de refaire le même type de rencontre.

1300 Il faut comprendre que les deux cents (200) personnes qui étaient invitées, c'était des compagnies – évidemment, nous privilégions aucun groupe, nous avons invité à la grandeur du Québec, la Côte-de-Beaupré, etc. – ce sont des entrepreneurs locaux, mais aussi des hôteliers, des restaurateurs. Ça couvre une multitude de services.

PAR LE COMMISSAIRE:

1305 OK. Votre entrepreneur général, si je me trompe pas, hier soir, vous nous avez mentionné qu'il faisait des appels d'offres sur invitation, n'est-ce pas?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

1310 Monsieur le Commissaire, vous voulez dire quand lui fait affaire avec ses propres sous-traitants?

PAR LE COMMISSAIRE:

1315 Exact.

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

1320 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

1325 Vous nous avez mentionné d'ailleurs dans votre étude d'impact qu'un guide de chantier pour les travailleurs a été élaboré.

Ce guide, est-ce qu'il est utilisé par les travailleurs et il sert à quoi exactement?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

1330 Donc si vous faites référence au guide de surveillance environnementale?

PAR LE COMMISSAIRE:

1335 Non, on parle d'un guide de chantier. Est-ce que c'est le guide de chantier qui fait référence aux divers commerces et entreprises disponibles, est-ce que c'est ça?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

1340 Oui. Donc ce qui a été réalisé dans le cadre des parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré-2 et 3, c'est que pour la main-d'œuvre qui était non locale, donc pour les employés qui provenaient pas de la Côte-de-Beaupré, en fait on l'a donné à tous les employés, mais on a réalisé un guide, c'est un répertoire qui permettait de dire aux employés où ils peuvent aller s'héberger, se nourrir, la pharmacie, le dentiste, changer leurs pneus, faire réparer leur voiture.

1345 C'est le type de guide qui a été remis à l'accueil des employés dans le cadre des parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré-2 et 3.

PAR LE COMMISSAIRE:

1350 OK. À la page 8 de votre volume 4, il a été mention de l'envoi d'un bulletin d'information aux entreprises locales, combien de bulletins ont été envoyés jusqu'à présent?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

1355 Nous avons envoyé un bulletin en mars 2011 et par la suite, nous avons acheminé l'information par le biais du site Internet.

PAR LE COMMISSAIRE:

1360 Donc il y a un seul envoi qui a été fait. Est-ce que le site Internet est fréquemment consulté?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

1365 Je n'ai pas les données, je pourrai vérifier les données de consultations du site Internet, si vous le désirez.

PAR LE COMMISSAIRE:

1370 Ce serait intéressant de savoir si les entreprises, effectivement, utilisent souvent le site Internet ou bien donc ils attendent strictement que vous leur envoyiez de la documentation.

1375 Maintenant, une dernière question! Pour quelle raison les impacts économiques liés aux investissements pour la construction du parc éolien Seigneurie de Beaupré-4 n'ont pas été évalués sur la base méthodologique du modèle intersectoriel élaboré par l'Institut de la statistique du Québec?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

1380 Monsieur le Commissaire, de par notre expérience, nous avons déjà utilisé le modèle de l'Institut de la statistique du Québec pour les projets d'énergie renouvelable ou les projets d'une envergure comme celui de parc éolien de la Seigneurie de Beaupré-4.

1385 La méthodologie fait en sorte que les coûts de construction peuvent être entrés dans une (1) ou deux (2) seules des catégories répertoriées; il y a plusieurs catégories, évidemment, dans lesquelles on peut mettre les intrants des coûts, ce qui fait que l'extrait donne pas une précision qui est satisfaisante, principalement pour les retombées économiques locales.

1390 Ce que ça permet de calculer par contre, c'est souvent les retombées en taxes au gouvernement ou les retombées au niveau provincial; mais pour le local, ce ne sont pas des extrants qui sont utilisables.

PAR LE COMMISSAIRE:

1395 Parfait, merci madame Morel. Monsieur Bergeron!

PAR LE PRÉSIDENT:

1400 Merci monsieur Fortin. Alors pour changer un peu de sujet, on voudrait aborder certains éléments biophysiques du projet, notamment l'habitat et la présence de la grive de Bicknell! Donc une partie de nos questions va s'adresser aux gens du MRNF secteur Faune, ainsi qu'à Environnement Canada.

1405 Alors tout d'abord par Environnement Canada, monsieur Breton, êtes-vous satisfait des inventaires des chauves-souris et de la faune aviaire qui ont été produits par le promoteur?

PAR M. LOUIS BRETON:

1410 Premièrement, les chauves-souris, je répondrai pas, je vais laisser ça aux gens du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, étant donné que c'est pas de compétence fédérale.

Au niveau des oiseaux, de façon générale, les guides développés par Environnement Canada ont été suivis par le promoteur.

1415 Dans le dossier principalement de Seigneurie de Beaupré, une des problématiques à laquelle on fait face, c'est la présence d'une espèce en péril, la grive de Bicknell.

C'est une espèce qui est particulière au niveau du choix de son habitat, mais aussi de sa biologie. C'est une espèce qui est difficile à inventorier et demande un protocole particulier.

1420 Environnement Canada a développé un protocole pour accompagner les promoteurs, les consultants au niveau de l'inventaire de la Bicknell depuis déjà plusieurs années. Généralement, le protocole est connu et respecté.

1425 Au fil des ans, le protocole s'est raffiné au niveau de positionner les points d'écoute au niveau de la grive de Bicknell.

1430 À ce niveau-là, à l'heure actuelle, et c'est toujours en train de se développer, c'est que généralement, on va demander d'identifier l'habitat propice, et au fil des discussions qu'on va avoir dans les prochaines minutes, tantôt on va parler d'habitat propice, tantôt on va parler d'habitat optimal, tantôt on va parler d'habitat fréquenté par la grive de Bicknell. C'est de la sémantique, mais ça devient parfois important.

1435 Pour Environnement Canada, nous, on protège l'oiseau, la grive de Bicknell, son nid, les œufs. Donc pour nous, on va parler d'habitat utilisé par la grive de Bicknell. Généralement, on va parler de sapinière qu'on va retrouver en altitude.

1440 Et dans le cas des parcs éoliens, ce qu'on souhaite, c'est que quand les promoteurs, les consultants font les études au niveau de l'habitat et identifient l'habitat propice, et s'ils prévoient l'installation d'une éolienne dans l'habitat propice, c'est qu'on demande qu'il y ait un point d'écoute à proximité, dans un rayon généralement de cinquante mètres (50 m) de la future éolienne.

1445 Et à ce niveau-là, à l'heure actuelle, il y a certaines lacunes au niveau de l'inventaire de la Bicknell, étant donné que les points d'écoute ne sont pas généralement à proximité ou en tout cas, dans certains cas, ne sont pas à proximité des éoliennes.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Breton.

1450 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Je voudrais continuer juste un petit peu avec monsieur Breton, en complémentaire!

1455 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y.

PAR LE COMMISSAIRE:

1460 Si je comprends bien, vous êtes pas tout à fait satisfait de l'inventaire qui a été réalisé par le promoteur relativement aux points d'écoute pour la grive de Bicknell?

PAR M. LOUIS BRETON:

1465 Exactement.

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci.

1470

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Madore.

1475 **PAR M. LOUIS MADORE:**

1480 Concurrément à la démarche du Service canadien de la faune et du gouvernement du Canada, bon, on sait que l'animal a été décrété vulnérable par le gouvernement du Québec en 2009; puis depuis ce temps-là, il incombe au ministère des Ressources naturelles d'assurer la protection de l'animal, puis surtout particulièrement de son habitat, ce qu'on appelle l'habitat optimal.

1485 Au regard de ça, effectivement, il y a des éléments qui ont été demandés au promoteur qui n'ont pas été réalisés, ce qui fait en sorte qu'il y a certaines lacunes en termes de connaissance au niveau de la cartographie de l'habitat optimal – de l'habitat en fait de la grive de Bicknell.

Et si on veut procéder à plus de détails dans la description des lacunes en question ou de ce qui serait souhaitable, je devrais inviter madame Héloïse Bastien pour compléter la réponse au besoin.

1490 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si madame Bastien veut préciser immédiatement!

1495 **PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:**

Bonjour monsieur le Commissaire. Alors concernant l'habitat de la grive de Bicknell, le promoteur n'a pas procédé à une caractérisation fine de l'habitat de la grive.

1500 Les informations qui sont fournies dans l'étude d'impact et également dans les questions et réponses, entre autres du volume 9 qu'on a eu récemment, vendredi, les données qui sont présentées là-dedans ne sont pas la meilleure façon pour caractériser l'habitat.

1505 C'est-à-dire que normalement, on devrait aller à chacun des points d'écoute où on a entendu une grive, donc en l'occurrence huit (8) points d'écoute, huit (8) endroits où la grive a été entendue pour lequel on aurait besoin d'une caractérisation de l'habitat fine.

1510 Parce que l'utilisation des données écoforestières, les cartes écoforestières, ça nous permet d'avoir une idée globale; c'est comme un filtre brut de la qualité de l'habitat de la grive, mais ça ne permet pas de bien dire si on a vraiment de l'habitat de la grive de Bicknell. C'est un filtre trop grossier pour arriver à l'information qu'on a besoin pour établir si le projet a un impact sur l'habitat et de le quantifier pour la grive de Bicknell.

PAR LE COMMISSAIRE:

1515 Je vais aller voir madame Morel! Dans les dernières réponses aux questions du MRNF, il a été mentionné de la méthode, je veux vous entendre sur la méthode de travail pour effectuer effectivement une excellente caractérisation de la grive de Bicknell.

1520 Si je me souviens bien de la réponse, elle était celle-ci: ah bien, écoutez, on est en discussions, le MRNF est en discussions avec l'Association, ceux qui font les parcs éoliens, quelque chose comme ça! Est-ce que c'est exact?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

1525 Oui. Monsieur le Commissaire, la méthode est actuellement, en fait il y a des discussions actuellement entre le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et l'Association québécoise des producteurs d'énergie renouvelable qui regroupe entre autres des promoteurs, mais également différents consultants dans le domaine, et il y a des discussions qui sont en cours

1530 au niveau de la méthode pour les inventaires, ne serait-ce que pour l'espèce mais aussi pour l'habitat.

PAR LE COMMISSAIRE:

1535 Et qu'est-ce que vous avez à reprocher à la méthode qui a été utilisée dans d'autres parcs? Je pense par exemple au Massif du Sud où ça a été très bien fait, dans d'autres parcs aussi.

Est-ce que vous avez quelque chose à reprocher à la méthode? Parce que là, on constate qu'il y a eu plusieurs demandes répétées et à chaque fois, la réponse: on verra plus tard!

1540 Mais pourquoi vous ne faites pas cette caractérisation telle que demandée par le MRNF?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

1545 Donc la méthode est toujours évidemment variable au type de territoire où on va s'implanter. C'est toujours une méthode qui, elle, est générique, mais par la suite, qui est modifiée en fonction du territoire. Ce sont des discussions qui interviennent entre généralement le MRNF et Boralex et Gaz Métro et les consultants, en l'occurrence PESCA Environnement.

1550 En ce qui a trait aux discussions qui ont lieu, ce n'est pas une contestation de la méthode. Il faut comprendre qu'il y a un nouveau protocole qui est développé par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, et que ce protocole a été déposé dernièrement, à la fin mai 2012, et c'est ce protocole qui est actuellement discuté entre l'Association, et non pas seulement le promoteur, entre l'Association et le MRNF.

1555 C'est des discussions qui sont en cours depuis presque huit (8) mois, presque un an. Par contre, le protocole a été déposé donc en mai 2012, fin mai 2012.

PAR LE PRÉSIDENT:

1560 Écoutez, j'aimerais comprendre! Il y a quand même antérieurement des projets éoliens qui ont fait l'objet d'un inventaire au niveau de la grive de Bicknell. Je comprends qu'on discute d'un nouveau protocole éventuel.

1565 Mais c'est quoi la réticence du promoteur d'utiliser l'ancien protocole jusqu'à ce que le nouveau soit adopté?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

Nous avons effectué les inventaires selon l'ancien protocole.

1570

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Alors je reviens un peu à monsieur Madore!

1575

PAR M. LOUIS MADORE:

Oui, avant de donner la parole au besoin à madame Bastien, oui, je peux préciser.

1580

Au niveau des discussions, effectivement, c'est des discussions qui se font entre le ministère, c'est un groupe du ministère et les promoteurs éoliens, qui se font en fait un peu en marge des études d'impact qui sont travaillées actuellement.

C'est un peu comme un outil qui est évolutif. C'est une bonne chose, c'est très constructif pour tout le monde, autant pour le ministère que pour l'industrie.

1585

Par contre, quand on arrive à un dossier comme celui-là, on a besoin d'une réponse dans le moment. On a besoin dans le meilleur de la connaissance actuelle d'avoir la réponse, pour pouvoir bien caractériser l'habitat.

1590

Parce que, bon, ça se fait en deux (2) temps. Il y a la présence de l'animal et il y a la caractérisation de l'habitat. Et ce qu'on dit, au ministère, c'est que la caractérisation de l'habitat, elle est en souffrance, faute de cartographie.

Je sais pas si madame Héloïse Bastien a quelque chose à ajouter par rapport à ça?

1595

PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:

Je rajouterais simplement ou préciser que les rencontres dont on parle présentement, donc le panel de discussions qui se fait, je vais juste le répéter, c'est vraiment fait en marge du processus de l'étude d'impact.

1600

Mais dans le cadre de l'étude d'impact, de l'analyse de ce projet-là en particulier, ça revient à la Direction régionale de la Capitale-Nationale du ministère des Ressources naturelles de faire l'évaluation de la qualité du travail qui est fait pour ce projet-là.

1605

1610 Ici, ce que nous autres, on indique à titre de lacunes, c'est que présentement, le promoteur s'est engagé à nous rencontrer pour déterminer la meilleure façon de travailler pour déterminer la caractérisation de l'habitat et que jusqu'à présent, le promoteur n'est pas revenu auprès de la Direction régionale de la Capitale-Nationale pour établir le protocole à faire.

1615 Donc la caractérisation qui a été faite à partir des cartes écoforestières n'est pas suffisante, et on demande une caractérisation selon le protocole effectivement de mai 2012 qui est maintenant disponible; puis les périodes d'inventaire pour la caractérisation se font en juillet et en août, donc il est toujours temps, dans le cadre de ce projet-là, de faire la caractérisation des habitats pour bien documenter l'impact du projet sur l'habitat de la grive de Bicknell dans le cadre de ce projet-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

1620 Merci madame Bastien. Donc s'il y a rien qui est fait, je présume, monsieur Madore, que le MRNF va toujours dire que l'étude d'impact n'est pas recevable quant à l'inventaire de la grive de Bicknell, et le MDDEP devra en tenir compte, je présume, aussi, avant de donner son certificat d'autorisation?

1625 **PAR M. LOUIS MADORE:**

1630 Malheureusement, bien, pas tout à fait, parce que là, l'étude d'impact a été déposée. Ce qu'on peut dire par contre, c'est qu'il y a des lacunes, c'est qu'on ne peut pas se prononcer sur l'impact réel qu'a le projet pour un animal décrété. C'est ce qu'on peut dire.

Pour le reste, le document a été déposé, la recevabilité est déjà faite, là on est au niveau de l'acceptabilité du projet.

1635 À ce moment-là, on peut aller en termes de recommandations, mais il faut rappeler qu'on est en terre privée dans le dossier actuel.

PAR LE PRÉSIDENT:

1640 Peut-être en complémentaire! Vous venez de le mentionner, c'est quoi la contrainte au regard justement du fait que ça se déroule sur un territoire privé?

PAR M. LOUIS MADORE:

1645 C'est que plutôt que d'avoir une obligation de demander, d'obliger le promoteur à par exemple exclure des éoliennes de certains habitats, il faut plutôt travailler en termes de recommandations, ce qui est souhaitable d'avoir pour une espèce menacée par exemple.

PAR LE COMMISSAIRE:

1650 Monsieur Roberge, vous avez quand même, pour votre certification FSC, il y a certaines obligations dont notamment les espèces protégées.

1655 À ce moment-là, s'il y a une recommandation de modifier l'emplacement de certaines éoliennes, est-ce que le Séminaire de Québec aurait, pas une interdiction, mais aurait un mot à dire en ce sens, bon écoutez, moi, ça me dérange pas, puis ils peuvent les installer là pareil?

PAR M. JACQUES ROBERGE:

1660 Non. Je pense qu'en termes de certification, nous, on doit se soumettre à certaines règles, et on va être audité, si je peux utiliser cette expression, sur ces règles-là.

Alors non, ça ne nous serait pas indifférent si le promoteur passait outre.

PAR LE COMMISSAIRE:

1665 Merci monsieur Roberge.

1670 Maintenant, madame Morel, monsieur Madore nous a mentionné ou madame Bastien nous a mentionné que c'est justement le bon temps pour faire une caractérisation de l'habitat en juillet, en juin et juillet, c'est ça madame Bastien, je crois?

PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:

1675 En juillet et août, monsieur le Commissaire.

PAR LE COMMISSAIRE:

1680 En juillet et août. Est-ce que vous allez attendre encore que les discussions se terminent entre l'Association et le MRNF et, comme monsieur Madore l'a mentionné, c'est des discussions qui se font en dehors du présent projet, ça fait déjà huit (8) mois, ça peut durer encore huit (8)

mois, douze (12) mois, deux (2) ans, on sait jamais, des fois de telles discussions peuvent prendre une éternité.

1685 Maintenant, est-ce que vous avez l'intention de procéder à une caractérisation, pour répondre aux attentes du MRNF?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

1690 L'enjeu même des discussions entre l'AQPER, si je peux me permettre l'expression, et le MRNF, ce sont justement la caractérisation, la méthodologie de caractérisation de l'habitat proprement dit.

1695 Le protocole qui a été déposé en mai 2012, c'est un protocole qui est préliminaire et qui n'est pas encore appliqué.

Et c'est ce protocole qui est discuté. L'ancien protocole est toujours valide, mais le nouveau protocole n'est pas applicable.

1700 Donc de façon locale, régionale, toutes les régions et tous les promoteurs éoliens doivent respecter l'ancien protocole, et le nouveau protocole lorsqu'il arrivera à une version finale, à une entente finale, pourra être appliqué.

1705 Ce qu'on propose au niveau de la grive de Bicknell, ce sont des actions. Vous avez vu dans la présentation qu'une des mesures de protection de l'espèce, c'est qu'on ne déboisera pas pendant sa période de nidification. Donc entre le 1^{er} mai et le 15 août, il y a aucun déboisement qui va être effectué pour le parc éolien de la Seigneurie de Beaupré-4.

1710 Et si je peux me permettre, la grive de Bicknell, c'est une espèce qui est migratrice, donc elle va quitter à l'automne ou à la mi-août, elle va quitter le Québec pour aller au sud et elle va revenir donc seulement au printemps, donc au mois de mai, elle va revenir sur le territoire.

En ne déboisant pas pendant sa période de nidification, on ne dérange pas l'espèce.

1715 Et lorsqu'elle revient, elle va aller nicher, si le cadre où elle voudrait s'installer a été déboisé, elle peut aller nicher dans un espace à proximité.

PAR LE COMMISSAIRE:

1720 Monsieur Madore, est-ce que cette mesure d'atténuation est suffisante pour le ministère?

PAR M. LOUIS MADORE:

1725 Je ne croirais pas, mais il y a deux (2) aspects à ce qui vient d'être répondu. Il y a l'applicabilité des protocoles actuels sur laquelle je vais laisser madame Bastien répondre, puis aussi sur les prescriptions qui ont été proposées par le promoteur.

PAR LE COMMISSAIRE:

1730 Parfait, madame Bastien.

PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:

1735 Oui monsieur le Commissaire. Donc juste apporter une précision, il y a pas d'ancien protocole de caractérisation de l'habitat.

1740 En fait, c'est le premier protocole de caractérisation qui est présentement déposé. Jusqu'à date, d'autres promoteurs avec qui on a travaillé, on travaille à développer le protocole, puis malgré le fait qu'il y en avait pas à ce moment-là, on a quand même abouti à des données qui étaient quand même probantes.

1745 Et je vois pas l'inconvénient de travailler avec un document qui est même préliminaire, parce qu'ils sont déjà à l'évolution d'un projet qui était déjà initial et embryonnaire avec lequel on a très bien fonctionné, donc l'idée d'attendre d'avoir un protocole final n'est pas une solution. On peut très bien fonctionner avec le protocole qui est là présentement. Ça, c'est pour cet élément-là.

Concernant la proposition de protéger la période de nidification de l'oiseau, c'est nécessaire pour cet oiseau-là comme pour les autres oiseaux.

1750 Par contre, ça ne protège pas son habitat. Nous autres, au provincial, notre travail, c'est de protéger l'habitat de la grive de Bicknell. Donc ce qui est proposé ne protège pas l'habitat et les pertes potentielles pour cette espèce-là.

PAR M. LOUIS MADORE:

1755 Juste d'ajouter que c'est un animal qui est très fidèle à son nid, si on peut s'exprimer ainsi. Je suis pas biologiste, mais ça, je l'ai appris.

1760 Donc si on détruit, si on altère son habitat, il va avoir tendance à retourner au même endroit, puis il va avoir de mauvaises surprises à son retour du sud!

PAR LE COMMISSAIRE:

1765 Parfait. Donc madame Morel, il y a pas de protocole, il y en avait pas avant, il y en a pas présentement, c'est un protocole qui est en travail continuuel, je vais revenir avec ma question, vous me répondez oui ou non, on veut pas le faire, that's it, that's all, c'est pas grave!

1770 Mais est-ce que vous allez vous asseoir dans les jours qui viennent avec le MRNF pour pouvoir élaborer une façon de procéder à la caractérisation de l'habitat de la grive de Bicknell dans les plus brefs délais, c'est-à-dire dans les mois de juillet et août?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

1775 Nous ne procéderons pas à de caractérisation de l'habitat de la grive de Bicknell tel que le protocole préliminaire qui a été déposé en mai 2012.

1780 Et je veux revenir sur l'inventaire! L'ancien protocole, le protocole qui, lui, permet d'inventorier l'espèce, présente un inventaire forestier avant même d'aller sur le terrain, et si vous le permettez, je donnerais la parole à madame Leblanc qui vous expliquerait un peu mieux comment on inventorie la forêt pour aller sélectionner les sites d'inventaire de la grive de Bicknell.

PAR LE COMMISSAIRE:

On vous écoute, madame Leblanc.

PAR Mme NATHALIE LEBLANC:

1785 1790 Merci monsieur le Commissaire. En fait, l'inventaire de grive de Bicknell pour le projet de Seigneurie de Beaupré-4 a été fait, comme ça a été mentionné, selon la méthode d'Environnement Canada qui est pas le dernier protocole de mai 2012, mais celui qui était en vigueur au moment où on a fait les inventaires.

1795 Et on a fait une couverture de quarante-quatre (44) points d'appel et d'écoute pour identifier la présence de l'oiseau pour les vingt-huit (28) éoliennes qui sont prévues, donc dans le secteur d'implantation des éoliennes, ce qui est une bonne couverture du territoire.

Ça représente, si vous voulez, je peux vous présenter à l'écran, en fait...

PAR LE COMMISSAIRE:

1800 Je veux juste vous interrompre là, présentez-le à l'écran, mais je vais aller voir monsieur Breton!

Donc madame a dit que la façon qu'ils ont procédé, c'était bien correct, êtes-vous d'accord, monsieur Breton?

1805

PAR M. LOUIS BRETON:

1810 Ce qui est important pour les projets de parcs éoliens où on trouve l'habitat propice, et effectivement, généralement, ce qu'on demande, avant d'aller sur le terrain, c'est de planifier l'inventaire et donc, ce qu'on demande aux promoteurs et aux consultants, c'est d'utiliser les cartes écoforestières pour faire un travail préliminaire pour identifier l'habitat propice, donc les sapinières en altitude, ces choses-là.

1815 Après ça, ce qui est quand même important, c'est de positionner les éoliennes et d'aller voir où on doit faire l'inventaire, et de positionner les stations d'écoute de façon adéquate dans l'habitat propice.

C'est pour ça que moi, je parle vraiment d'habitat propice.

1820 Et à cet élément-là, c'est là où on voit certaines lacunes. C'est que l'habitat propice a été identifié, mais au niveau des points d'écoute, à l'heure actuelle, on pense que la couverture n'est pas adéquate parce que certains secteurs qui auraient dû être inventoriés ne l'ont pas été.

PAR LE COMMISSAIRE:

1825

Parfait, merci monsieur Breton.

Vous pouvez continuer madame Leblanc!

1830 **PAR Mme NATHALIE LEBLANC:**

1835 Donc en fait, ce que je mentionnais, c'est que, pour vous donner un ordre de grandeur, il y a plus de trente-six (36) heures d'inventaire spécifique à la grive de Bicknell qui ont été faites sur le territoire. Et ça, ça a été fait dans des secteurs d'habitat propice, disons propice, on va utiliser les mêmes termes qui ont été utilisés, donc des secteurs où on a du sapin en altitude, en dominance ou en codominance, tel que recommandé dans le protocole.

PAR LE COMMISSAIRE:

1840 Je m'excuse de vous interrompre! Si j'ai bien lu dans l'étude d'impact ou dans une des questions, non plutôt dans une des questions d'un des ministères, c'est indiqué que les points d'écoute avaient été faits à proximité des chemins et non à l'intérieur de l'habitat potentiel, est-ce exact?

1845 **PAR Mme NATHALIE LEBLANC:**

Chacun des points d'écoute a été fait dans un habitat potentiel pour l'espèce.

1850 Les biologistes qui vont sur le terrain sont bien au fait de qu'est-ce qu'est un habitat de la grive de Bicknell, et s'ils arrivent sur le terrain pour faire l'inventaire et qu'où on leur a dit d'aller, ça correspond pas à de l'habitat de la grive de Bicknell, ils vont déplacer le site et ils vont le faire dans un habitat potentiel.

PAR LE COMMISSAIRE:

1855 Parce que je me souviens d'avoir lu dans une des réponses du promoteur que, bien, c'était dangereux à cause de la noirceur, puis il fallait pas qu'ils s'éloignent trop des chemins, est-ce exact?

1860 **PAR Mme NATHALIE LEBLANC:**

1865 Tout à fait. Effectivement, les inventaires de grive de Bicknell sont des inventaires qui sont très exigeants au niveau des gens qui vont sur le terrain; ce sont des inventaires qui sont faits à partir de trois heures (3 h) le matin, donc à la noirceur, ce sont des inventaires qui doivent se terminer autour de vingt et une heures (21 h) ou vingt et une heures trente (21 h 30) le soir, donc également à la noirceur.

1870 Et pour des raisons de sécurité de nos équipes, on fait généralement les inventaires pas très loin de chemins existants, donc pour éviter que nos gens aient à marcher un kilomètre de noirceur en pleine forêt, dans une forêt dense de sapins très entremêlés.

PAR LE PRÉSIDENT:

1875 Je reviendrais à tout à l'heure à l'affirmation de madame Bastien qui disait que la proposition du promoteur de limiter le déboisement à la période de nidification du 1^{er} mai au 15 août était pas suffisante, quelles seraient les mesures qui seraient susceptibles d'être mises en place pour répondre à l'exigence de protection?

PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:

1880 Au niveau de la protection, disons si on prenait un exemple en terre publique, parce qu'ici, on est en terre privée, comme on l'a mentionné tantôt, donc on exigerait à ce moment-là une caractérisation de l'habitat qui viendrait nous dire dans quel type d'habitat on se trouve; est-ce que c'est un habitat optimal, pour utiliser les termes qu'on a employés dans d'autres projets, sous-optimal ou inadéquat! Donc à des endroits où il y aurait eu, par exemple, une grive de Bicknell qui
1885 aurait été entendue dans un habitat qu'on juge optimal pour l'espèce, bien, il pourrait y avoir des mesures de protection qui viseraient à exclure la possibilité d'installer une éolienne à cet endroit-là.

 Donc selon la qualité de l'habitat, si on tombe à un endroit où il y aurait par exemple, ou un
1890 habitat sous-optimal, bien, il pourrait y avoir un autre mode de protection qui serait appliqué, qui serait peut-être moins exigeant que dans le cas de la première.

 Et le protocole du Service canadien de la faune qui a été maintenant amélioré permet de
1895 voir s'il y a une densité, c'est-à-dire de grives. Donc si on entend juste une grive à un point d'écoute, on n'aura pas la même protection que si, par exemple, on tombe à un endroit où on a trois (3) grives qui sont entendues. C'est sûr que le niveau de protection va être plus élevé, donc l'exclusion d'un territoire autour duquel on pourrait pas implanter d'éoliennes, selon la densité de la présence de la grive.

1900 Donc une seule grive puis un habitat optimal pourraient nécessiter moins de protection qu'un endroit où j'ai trois (3) grives puis un habitat optimal. Donc il y aurait une gradation de la protection de l'habitat. C'est ce qu'on ferait en territoire public.

PAR LE PRÉSIDENT:

1905 OK. Donc ce que je comprends, en quelque sorte c'est la limite de l'inventaire du promoteur qui fait que malheureusement, vous pouvez pas déterminer de mesures précises en termes de protection?

PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:

1910 Oui monsieur le Président. Donc la connaissance nous amène la possibilité de moduler les mesures de protection qui vont être appliquées.

PAR LE PRÉSIDENT:

1915 Monsieur Lafond, toujours sur le même sujet?

PAR LE COMMISSAIRE:

1920 Toujours sur le même sujet, mais avec madame Leblanc!

Madame Leblanc, c'est vous qui a fait l'étude d'impact pour Rivière-du-Moulin, n'est-ce pas, en fait votre entreprise?

1925 **PAR Mme NATHALIE LEBLANC:**

Effectivement.

PAR LE COMMISSAIRE:

1930

Donc il y a une caractérisation qui a été faite de l'habitat de la grive de Bicknell pour ce projet-là.

1935

Est-ce que vous pouvez pas faire la même caractérisation dans le cadre du même projet ici?

PAR Mme NATHALIE LEBLANC:

1940

Évidemment, on n'est pas ici pour parler du projet de Rivière-du-Moulin. Par contre, ce que je peux vous mentionner, c'est que comme les discussions sont en cours sur l'évolution de ce protocole-là qui a été effectivement appliqué dans un autre projet, celui de Rivière-du-Moulin, mais qui, de toute évidence, doit être modifié, puisqu'on nous a présenté de nouvelles méthodes qui sont totalement différentes sur le territoire sur comment l'appliquer, on est un petit peu hésitant à réutiliser cette même méthode là.

1945

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci.

1950

PAR LE PRÉSIDENT:

Il est trois heures moins quart (3 h -¼), alors nous allons procéder à une pause de quinze (15) minutes et nous allons revenir, puis on va revenir immédiatement sur le même sujet.

1955

Alors quinze (15) minutes de pause, merci.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
FRANCIS FLYNN**

1960

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous allons reprendre les travaux.

1965

Nous avons un citoyen qui souhaiterait poser des questions, monsieur Flynn s'il vous plaît.

PAR M. FRANCIS FLYNN:

Merci monsieur le Président. Le seul citoyen actuellement dans la salle!

1970

Alors je voudrais revenir sur des éléments qui ont été discutés et des questions plus précises.

1975

Ce que je voudrais savoir, concernant le nombre de véhicules de transport, s'il serait possible pour les promoteurs du projet de faire un compte des véhicules pendant une période de deux (2) semaines, à partir des passages à la barrière du camp 115?

1980

Ils ont quelqu'un qui ouvre la barrière à partir de quatre heures et demie-cinq heures (4 h ½-5 h), ou je sais pas, à cette heure-là, de faire un comptage du type de véhicules, la fréquence, quel genre de véhicules, pour avoir une idée plus précise.

1985

Et ce que je comprends aujourd'hui, c'est qu'ils sont dans une phase des travaux qui est à peu près optimale actuellement, c'est à peu près le maximum, on aurait une bonne idée du nombre de véhicules qui passe sur la route de l'Abitibi-Price et sur le rang Saint-Léon.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Ce que je comprends de votre question, c'est en rapport avec l'accès au territoire de la Seigneurie de Beaupré?

1990

PAR M. FRANCIS FLYNN:

C'est ça.

1995

PAR LE PRÉSIDENT:

Et je crois que l'accès au territoire n'est pas de la responsabilité du promoteur, il est plutôt de la responsabilité des gens du Séminaire de Québec, est-ce que c'est ça, monsieur Roberge?

2000

PAR M. JACQUES ROBERGE:

Oui monsieur le Président, c'est la responsabilité du Séminaire.

2005

Mais durant la période des travaux, c'est le promoteur qui a installé un gardien en permanence à cette barrière-là.

En d'autres temps, tous les membres de nos clubs de chasse et pêche qui ont à passer par cette route-là pour se rendre à leur club ont une clé, et la barrière est tout simplement cadenassée.

2010

Alors là, étant donné qu'il y a beaucoup de transport, on peut pas remettre à tous les camionneurs et tous ceux qui ont affaire sur le site, alors les promoteurs ont engagé une personne qui gère la barrière.

C'est temporaire, c'est durant la période de construction.

2015

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors du côté du promoteur, madame Morel, est-ce qu'il y a un registre de la circulation des gens qui accèdent au territoire via la barrière qui donne accès au chantier?

2020

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

Il y a pas de registre actuellement. Ça pourrait être une option qui est envisagée à l'intérieur du cadre de comité riverains.

2025

PAR LE PRÉSIDENT:

Quant à la suggestion de monsieur Flynn, de faire un éventuel inventaire ponctuel de la circulation à la hauteur de la barrière, est-ce que vous croyez que ça serait possible?

2030

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

Ça pourrait être une éventualité. Ça pourrait être discuté dans le cadre, en fait, ça peut être discuté dans le cadre du comité riverains.

2035 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Flynn.

2040 **PAR M. FRANCIS FLYNN:**

Est-ce que je peux penser que ça peut prendre un petit peu de temps avant que ce comité-là soit mis en place et qu'à ce moment-là, le projet sera peut-être, et les audiences publiques seront terminées et qu'il sera difficile d'intervenir par la suite pour les citoyens?

2045 Puisque après ça, on va rentrer dans le processus, vous allez rentrer dans votre processus du rapport, et le processus gouvernemental d'émission du décret.

2050 Alors je me dis, il est peut-être facile de faire ce comptage-là en ayant déjà les personnes sur place, on pourrait avoir les réponses d'ici deux (2) semaines, ce qui pourrait nous permettre de discuter de ces chiffres-là dans un éventuel mémoire qui sera déposé devant la Commission.

PAR LE COMMISSAIRE:

2055 En fait, madame Morel, je vais revenir à vous! Hier soir, vous nous avez mentionné que vous n'étiez pas réfractaire à mettre sur pied un comité de suivi. Vous nous avez également mentionné que ça pourrait se faire assez rapidement.

2060 En tant que porte-parole de l'entreprise, est-ce que vous pourriez vous engager dès maintenant à former ce comité de suivi au cours de la semaine prochaine, de façon à ce que dans les deux (2) semaines suivantes, il y ait une évaluation du nombre de véhicules journaliers qui passent, c'est-à-dire sur une période de vingt-quatre (24) heures, avec une évaluation à toutes les heures, de quatre heures (4 h) à cinq heures (5 h) du matin, il y a tant de véhicules, de cinq heures (5 h) à six heures (6 h), tant de véhicules, etc., est-ce que ça serait possible, madame Morel?

2065 **PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:**

En fait, l'engagement qu'on peut prendre, c'est de former rapidement le comité.

2070 C'est certain que les riverains seront contactés, ça, on peut s'engager à ce qu'ils soient contactés d'ici les deux (2) prochaines semaines.

On comprend très bien la problématique de la circulation, on comprend très bien que c'est pendant la saison de construction, donc il faut réagir promptement à la situation.

2075 Donc les résidents, les riverains seront contactés d'ici deux (2) semaines de façon certaine.
Par la suite, évidemment, il faudra former le comité.

2080 La formation de ce comité-là, si rapidement on a des gens qui sont intéressés en nombre
restreint et que c'est représentatif du parcours, je peux vous assurer qu'on traînera pas sur la
formation du comité qui sera formé et qu'on pourrait par la suite envisager les premières rencontres
et la création, en fait, la création d'idées pour trouver des solutions.

PAR M. FRANCIS FLYNN:

2085 Est-ce que je pourrais intervenir?

PAR LE COMMISSAIRE:

2090 Bien, pas de commentaire, pas d'opinion. Je sais ce que vous allez dire, monsieur Flynn,
mais je vais parler à votre place, si ça vous fait rien!

PAR M. FRANCIS FLYNN:

2095 Je suis pas habitué de faire parler des gens à ma place!

PAR LE COMMISSAIRE:

2100 Oui, mais vous comprenez que nous sommes une commission d'enquête, donc ça revient
au commissaire d'essayer de deviner ce que les gens pensent, mais pas seulement deviner, de
prendre en considération les préoccupations des citoyens.

2105 Ceci étant, bien, vous comprenez aussi, madame Morel, que bon, si vous faites ça dans
deux (2) semaines, etc., etc., entre la première période, enfin, la première séance de cette
Commission d'enquête qui va se terminer ce soir ou cet après-midi ou en fin d'après-midi ou ce
soir, il y a également juste trois (3) semaines pour que la deuxième partie de l'audience s'effectue,
c'est-à-dire les opinion des gens. Donc pour préparer leur mémoire, s'ils ont pas l'information, c'est
difficile pour les citoyens.

2110 Et c'est pour ça que je vous demandais si c'était possible, mais vous avez de l'air de me dire
non que ce n'est pas possible pour l'instant.

 D'un autre côté, si le promoteur entend procéder, disons, la semaine prochaine ou dans
deux (2) semaines à l'envoi de lettres à tous ceux qui demeurent sur le rang Saint-Léon, sur le
rang Saint-Antoine et possiblement sur une partie aussi de l'avenue Royale, et que vous procédiez

2115 à cette inventaire pendant deux (2) semaines ou trois (3) semaines et que les résultats soient transmis à la Commission ultérieurement, bien, dès que les résultats seront connus, la Commission va être encore à ce moment-là en rédaction de son rapport, donc c'est une information qui pourrait être intéressante pour la Commission.

2120 Mais évidemment, si j'étais à la place de monsieur Flynn, j'aimerais bien que ça se fasse immédiatement, mais c'est à vous de me répondre là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

2125 Écoutez, moi, j'aimerais peut-être renchérir un peu! Je vois pas l'impossibilité de pouvoir éventuellement tenir un registre pour les deux (2) prochaines semaines, ce qui nous permettrait d'avoir un portrait factuel, tout en parallèlement faire les démarches pour former l'éventuel comité de citoyens.

2130 Même, je crois que ce serait une façon proactive d'aborder le sujet en ayant des données lors de la formation de l'éventuel comité où on pourrait mettre sur la table, puis dire, bon écoutez, sur la base du portrait qu'on a de la circulation au cours des deux-trois (2-3) dernières semaines, on peut peut-être regarder les mesures de mitigation qui seraient possibles d'être faites.

2135 Alors je vois pas l'impossibilité de faire un inventaire ponctuel au regard – puis de le lier à la formation du comité de citoyens.

Je pense que ça serait des données qui seraient intéressantes à avoir lors d'une première rencontre de l'éventuel comité.

2140 Alors je vois pas la difficulté de faire un inventaire, compte tenu que vous assumez déjà le contrôle d'accès au niveau du site, de voir ce serait quoi exactement le flot de circulation qui passe à ce point névralgique là du chantier de la Seigneurie de Beaupré.

2145 À moins que vous me disiez qu'il y a une impossibilité physique ou quoi que ce soit, là?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

Non, au niveau du registre, il y a pas d'impossibilité. Ça peut être envisagé rapidement.

2150 C'est quand on parlait d'un inventaire de la circulation où je mentionnais que ce serait intéressant d'en discuter avec le comité riverains.

2155 Par contre, au niveau de l'implantation d'un registre, ça peut être une solution qu'on peut discuter avec la personne qui est responsable à la barrière de sécurité.

PAR LE PRÉSIDENT:

2160 En tout cas, ce serait intéressant de savoir quelles dispositions vous allez prendre, puis dans quelle mesure vous pourriez éventuellement mettre en place assez rapidement cet outil-là, de façon à ce que ça puisse être porté à la connaissance de la Commission.

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

2165 Oui. Soyez assuré, monsieur le Président que toutes les mesures qui seront mises en place dans le cadre du comité riverains vous seront communiquées à vous et éventuellement, le comité riverains et la population concernée en sera également informée.

PAR LE PRÉSIDENT:

2170 Puis on est conscient aussi que l'éventuel registre et les données qui en sortiraient, ce serait peut-être partiel, dans le sens que c'est vraiment un point de contrôle au regard de l'achalandage en termes de circulation au chantier, mais ça exclut pas qu'éventuellement, lors de vos discussions avec le comité, il y ait peut-être d'autres mesures qui pourraient éventuellement être mises en place ou un inventaire un peu plus consistant de l'ensemble de la circulation sur le territoire.

2175 Mais je pense que l'intérêt, compte tenu de ce qui a été discuté précédemment, en tout cas, la Commission considérerait intéressant d'avoir peut-être des données, même partielles, sur la base d'un éventuel registre au point d'entrée. Merci.

2180

PAR M. FRANCIS FLYNN:

J'aurais une autre question si c'est possible.

2185

Alors dans le contexte où la problématique qui a été soulevée sur la circulation, est-ce que le promoteur a envisagé des moyens de diminuer le flot de véhicules, soit par la mise en place d'un système de transport pour la plupart des travailleurs à partir de navettes, soit par des dortoirs sur place?

2190

Ou, un exemple, on voit des fois qu'il y a des camionneurs artisans qui se déplacent sur le site de jour, ces camions-là redescendent le soir à Saint-Ferréol, à Saint-Tite ou à Château-Richer, est-ce qu'il y a pas moyen, c'est des gros véhicules, c'est des véhicules qui sont bruyants, est-ce

qu'il y a pas des moyens qui auraient été envisagés pour que ces camions-là restent sur place et diminuer effectivement le flot de circulation?

2195

Je pense qu'il y a quelque chose à regarder à ce niveau-là, de voir pour diminuer cette problématique-là.

2200

Alors ce que je demande au promoteur, est-ce qu'ils ont regardé des éléments de cette nature-là?

PAR LE PRÉSIDENT:

2205

Ce qu'il faut rappeler aussi, lors de la discussion d'hier, le promoteur a quand même fait part des différentes mesures qu'il a mises en place pour ce qui est de contrôler la circulation...

PAR M. FRANCIS FLYNN:

2210

Ce n'est pas sur le volume.

PAR LE PRÉSIDENT:

2215

Mais votre question est pertinente dans le sens que, est-ce que le promoteur pourrait éventuellement envisager des mesures pour optimiser en quelque sort la circulation de façon à nuire le moins possible aux riverains.

PAR M. FRANCIS FLYNN:

2220

J'utiliserais le mot diminuer.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors je laisse peut-être madame Morel réagir.

2225

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

Ce seront des pistes de solutions qui seront évaluées dans le comité riverains, principalement si c'est l'augmentation de la circulation qui pose problème. Donc nous chercherons des solutions principalement à diminuer la circulation

2230

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame Morel. Monsieur Flynn.

2235 **PAR M. FRANCIS FLYNN:**

Une question pour les gens du Séminaire! Je voudrais savoir s'il y a des ponts sur la rivière Sainte-Anne dans le territoire du Séminaire...

2240 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Posez votre question à la Commission!

2245 **PAR M. FRANCIS FLYNN:**

Ah, excusez-moi! Donc ce que je voudrais savoir, l'information que j'aimerais obtenir, c'est s'il y a des ponts sur la rivière Sainte-Anne dans le territoire du Séminaire, s'il y en a ou s'il y en a déjà eus auparavant, entre mettons le camp 115 et mettons la région de Baie-Saint-Paul ou le Massif de la Petite-Rivière-Saint-François.

2250 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Un pont sur la rivière Sainte-Anne.

2255 **PAR M. FRANCIS FLYNN:**

Donc qui aurait eu un accès qui nous permettrait, à partir de la 138, pour traverser, aller rejoindre la route principale sur le territoire du Séminaire, qui passe tout le long de la rivière Sainte-Anne, ce qui permettrait d'avoir un autre accès que celui actuel.

2260 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Roberge.

2265 **PAR M. JACQUES ROBERGE:**

Je ne connais pas par cœur tout le réseau routier, monsieur le Président, je m'en excuse. C'est le régisseur des forêts qui normalement pourrait répondre très facilement à cette question-là, ou même un de nos techniciens.

2270

Je crois qu'il y a un endroit pour traverser sur la rivière Sainte-Anne, mais ça ne mène pas très loin, là. C'est une traverse pour aller à peut-être un (1) club ou deux (2).

2275

Il y a un axe routier qui longe la rivière Sainte-Anne un bon moment, ça, je suis certain de ça.

Par contre, je sais que la route principale, la route d'entrée, c'est celle du chemin de l'Abitibi. Sinon, on utiliserait d'autres chemins alternatifs.

2280

C'est tout ce que je peux dire maintenant, monsieur le Président. Je veux pas introduire d'erreurs dans mes propos, et si vous voulez avoir plus de renseignements, bien, avec la carte que je vais vous produire, vous allez avoir tous les chemins principaux, les chemins secondaires, alors vous pourrez voir de visu s'il y a vraiment des ponts, vous pourrez les observer.

2285

Pour la carte routière, je vais la préparer avec les chemins principaux et chemins secondaires, j'irai peut-être pas jusqu'aux chemins de VTT, là, c'est pas ça qui vous intéresse. Principaux et secondaires, ça vous suffit?

PAR LE PRÉSIDENT:

2290

Oui.

PAR M. JACQUES ROBERGE:

2295

Bon.

PAR LE PRÉSIDENT:

2300

De toute façon, à partir du plan que vous déposerez, éventuellement on pourra demander des précisions écrites.

Donc le Séminaire, actuellement, n'envisage pas de développer un accès alternatif, je veux dire, dans vos plans, indépendamment du projet, vous n'avez pas envisagé de développer un accès alternatif à votre territoire.

2305

Pour vous, c'est le chemin d'Abitibi-Price?

PAR M. JACQUES ROBERGE:

2310

Monsieur le Président, non, pour le moment, on envisage rien. On a suffisamment de chemins d'accès à l'heure actuelle pour faire l'ensemble de nos exploitations.

Vous comprendrez qu'aménager un chemin d'accès et aménager de nouveaux ponts, ce sont des coûts faramineux.

2315 Là, on a tout ce qu'il nous faut, mais les chemins qui conduisent à la Seigneurie ne sont pas tous reliés les uns avec les autres.

PAR LE PRÉSIDENT:

2320 Merci de ces précisions, monsieur Roberge. Monsieur Lafond.

PAR LE COMMISSAIRE:

2325 Monsieur Flynn, évidemment, comme je l'ai indiqué tantôt à monsieur Roberge, la carte qu'il va nous déposer va être pour consultation strictement au bureau du BAPE. Donc étant donné que vous avez travaillé au G, vous devez savoir où nous sommes situés, et je vous inviterais à venir consulter sur place!

PAR M. FRANCIS FLYNN:

2330 Juste une précision! Ça serait important, dans ce chemin-là, je parle de ponts existants ou qui ont existé. Parce qu'à ma connaissance, sur le chemin des Beaudoin, il y a déjà eu un pont qui traversait à l'époque, et c'est juste dans ce secteur-là qu'il serait pertinent de vérifier. Parce qu'il y avait un accès de ce côté-là qui permet d'avoir un accès à la route principale qui venait sur les terres du Séminaire.

2335 Alors c'est juste pour savoir où c'était, si vous pouvez vérifier cette information-là. C'est seulement ça que je demande.

PAR LE PRÉSIDENT:

2340 Merci de votre précision. Une autre question, monsieur Flynn?

PAR M. FRANCIS FLYNN:

2345 Oui, ça achève à part ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

2350 Monsieur Roberge, est-ce que c'est possible pour vous de valider s'il y a déjà eu un pont sur le chemin des Beaudoin?

PAR M. JACQUES ROBERGE:

Je vais essayer d'avoir toutes ces informations-là puis de vous les préciser.

2355 Je dois dire qu'il y a différents types de ponts. Un pont pour camionner du bois ou pour faire passer la machinerie lourde, c'est pas du tout la même chose qu'on pont pour faire passer de la voiture et des gens qui ont accès à leur club de chasse et pêche. C'est très très différent.

2360 Et la différence de prix, c'est entre quarante mille (40 000 \$) puis trois quarts de million (¾ M\$).

PAR LE COMMISSAIRE:

2365 Et évidemment, s'il y a eu des ponts antérieurement, peut-être essayer de savoir à quelle fin servait le pont. Autrement dit, est-ce que c'était strictement pour une circulation légère d'automobiles.

2370 Donc si c'est possible aussi d'avoir, de valider l'information, bien, ça pourrait répondre en grande partie aux interrogations de monsieur Flynn.

PAR M. JACQUES ROBERGE:

Très bien monsieur le Commissaire.

2375 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci monsieur Roberge.

PAR LE PRÉSIDENT:

2380 Merci monsieur Roberge. Alors monsieur Flynn!

PAR M. FRANCIS FLYNN:

2385 Donc le dernier point! Je demanderais si le promoteur avait envisagé, bon, les promoteurs, le Séminaire ou Boralex avaient envisagé le réaménagement de l'intersection du chemin de l'Abitibi avec le rang Saint-Antoine?

2390 Actuellement, vous savez, il y a des cônes dans le milieu, c'est difficile d'intervenir, il y a de l'abat-poussière qui permet de réduire la poussière qui est amenée vers le rang Saint-Antoine, de

réaménager de cette façon-là, parce que là, actuellement, ça amène quand même de la poussière. Les gens qui sont allés ont pu le remarquer.

2395 De réaménager, soit un peu en amont de cette intersection-là, soit par un asphaltage ou un goudronnage quelconque, pour éloigner cette chose-là, ce qui permettrait d'enlever un peu certains des inconvénients qui ont été soulevés par les citoyens qui étaient hier soir à l'assemblée

2400 Alors actuellement, c'est un petit peu difficile, cette intersection-là, alors il y aurait peut-être lieu d'envisager des moyens pour faciliter, diminuer les problèmes, puis faciliter la circulation à ce niveau-là. C'est ce que je pose comme question.

PAR LE PRÉSIDENT:

2405 Écoutez, j'ai été distrait, mais vous adressiez votre question à?

PAR M. FRANCIS FLYNN:

2410 Bien, ça peut être à qui est responsable du chemin de l'Abitibi-Price? Est-ce que c'est le ministère ou c'est Boralex, alors ça peut être un (1) ou les deux (2), là!

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais à la hauteur de?

2415 **PAR M. FRANCIS FLYNN:**

C'est juste à l'intersection, à l'embranchement de la route asphaltée du rang Saint-Antoine et du chemin de l'Abitibi-Price, tout de suite en partant, dans la section des habitations.

2420 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Il faudrait savoir qui est responsable de cette section de route là, est-ce que c'est le ministère des Transports, c'est la municipalité, c'est la Seigneurie?

2425 **PAR M. FRANCIS FLYNN:**

C'est le Séminaire de Québec qui est propriétaire de la route à cet endroit-là. Le chemin de gravier, à ma connaissance, c'est le Séminaire qui est propriétaire.

2430 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous confirmez, monsieur Roberge, que ce serait de votre responsabilité?

2435 **PAR M. JACQUES ROBERGE:**

Affirmatif, c'est le Séminaire qui est propriétaire du chemin d'Abitibi, à partir de l'intersection, effectivement.

2440 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, chemin Saint-Antoine?

PAR M. JACQUES ROBERGE:

2445 Pas de la route Saint-Antoine, pas du chemin Saint-Antoine.

PAR LE COMMISSAIRE:

À l'intersection.

2450 **PAR M. JACQUES ROBERGE:**

2455 Dès qu'on est passé, dès qu'on sort de là, dès qu'on quitte l'asphalte, qu'on entre sur le chemin gravelé, on est sur le chemin d'Abitibi. Bon, jusqu'à maintenant, le Séminaire n'a jamais eu l'intention d'asphalter ce chemin-là, c'est un chemin privé qui sert au camionnage du bois et qui, incidemment, est partagé avec le promoteur à l'heure actuelle.

Mais on n'a jamais eu de projet encore pour asphalter ça.

2460 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous l'envisagez pas actuellement?

2465 **PAR M. JACQUES ROBERGE:**

Non monsieur le Président, c'est pas envisagé.

PAR LE PRÉSIDENT:

2470 Merci monsieur Roberge.

PAR M. FRANCIS FLYNN:

2475 Je voudrais juste préciser que lorsque je parle d'aménagement, je ne parle pas d'asphaltage sur l'entièreté du chemin de l'Abitibi-Price, mais sur cent (100 m) ou cent cinquante mètres (150 m) pour effectivement éviter d'être obligé de mettre de l'abat-poussière, de ramasser la poussière dans ce secteur-là.

2480 Je parle d'un aménagement sur une zone restreinte pour faciliter la circulation dans ce secteur-là et diminuer les problèmes.

 En aucun temps je parle d'asphaltage, il faudrait pas mêler les choses, sur toute la longueur, là. Je parle juste d'aménagement pour faciliter et diminuer les impacts.

2485 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Je pense que c'est bien compris, monsieur Flynn, puis éventuellement, je m'attends à ce que ça se reflète dans les propos de votre mémoire que vous nous déposerez en deuxième partie.

2490 **PAR LE COMMISSAIRE:**

 Mais ça n'empêche pas d'aller voir madame Morel!

2495 Est-ce que ça pourrait être une mesure d'atténuation qui semblerait être assez efficace et qui permettrait de diminuer de façon assez importante les irritants que subit la population face à la poussière, s'il y avait un cent cinquante mètres (150 m) pavés?

 Est-ce que ça pourrait être une mesure d'atténuation?

2500 **PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:**

2505 En fait, l'action qui est posée actuellement, c'est l'application, l'épandage d'abat-poussière avec une concentration plus élevée ou une fréquence plus élevée sur la dernière portion ou la première, dépendant, mais à l'entrée du chemin de l'Abitibi, tout de suite après avoir quitté la voie pavée.

 Donc cette action-là permet de réduire considérablement l'apport de poussière.

2510 Si toutefois, les résidents, dans le cadre du comité riverains, mentionnent que cette problématique-là demeure et qu'elle reste une priorité, à ce moment-là, on pourrait envisager certaines solutions dans le cadre du comité, sans problème.

PAR LE COMMISSAIRE:

2515 Parfait, merci madame Morel. Monsieur Flynn!

PAR M. FRANCIS FLYNN:

C'est terminé pour moi, je vous remercie.

2520 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Flynn.

2525 Alors on continue, on va revenir avec les questions de la Commission!

QUESTIONS DE LA COMMISSION

2530 **PAR LE COMMISSAIRE:**

On va revenir avec la grive de Bicknell, et je vais aller voir le promoteur!

2535 Votre nouvelle configuration des emplacements d'éoliennes, suite au dépôt du volume 9, à quelle distance se trouvent ces éoliennes de l'habitat potentiel de la grive de Bicknell?

PAR LE PRÉSIDENT:

2540 Est-ce qu'il serait possible d'abord de montrer la nouvelle configuration qui correspond à l'addenda 9 que vous avez déposé, s'il vous plaît, qu'on puisse visualiser?

PAR LE COMMISSAIRE:

2545 Même plus que ça! Vous avez déposé des cartes à la Commission et on vous avait demandé notamment la nouvelle configuration avec la présence de la grive de Bicknell.

Est-ce que cette carte-là est disponible pour mettre à l'écran?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

2550 On va mettre la carte à l'écran.

Tout d'abord, j'aimerais rappeler que les parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré-4 sont conformes au protocole actuel d'inventaires d'appel de la grive de Bicknell.

2555 Les discussions qui sont en cours entre l'AQPER et le MRNF sont des discussions qui portent sur la caractérisation de l'habitat. Donc nous ne pouvons pas statuer sur le format final de ce protocole, d'où nous ne nous engageons pas à faire des inventaires de l'habitat.

2560 Je tiens à rappeler également qu'on est en terre privée, c'est un territoire qui est déjà sous exploitation forestière, et plusieurs secteurs sont en régénération.

Je sais pas si vous voulez qu'on regarde la carte?

PAR LE PRÉSIDENT:

2565 Oui, oui. Bien écoutez, j'aimerais que vous nous expliquiez les motifs qui font que vous avez déplacé certaines éoliennes, notamment dans le secteur du lac Saint-Étienne.

2570 Parce que c'est quand même un addenda 9, je tiens à vous souligner qu'à votre étude d'impact originale, vous disiez que vous n'aviez pas d'alternative, vous nous arrivez avec une alternative maintenant.

2575 Vous aviez déjà fait une modification antérieure et j'aimerais que vous nous expliquiez un peu ce qui vous a motivés à nous proposer une modification de la configuration de l'emplacement de certaines éoliennes s'il vous plaît.

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

2580 Merci monsieur le Président. La motivation principale pour la modification du scénario, c'est en fait l'offre du turbinier de nouvelles machines, donc de nouvelles versions.

2585 Les éoliennes précédentes étaient des E-82, et une nouvelle version a été possible, la E-92, et également nous avons pu considérer l'implantation de la turbine E-82 trois mégawatts (3 MW) qui est exactement du même format que la E-82 précédente.

Ces nouvelles versions, ces nouveaux formats ont motivé la relocalisation de certaines de nos éoliennes.

PAR LE PRÉSIDENT:

2590 À la lecture des cartes, suite à l'inventaire qui avait été déposé pour ce qui est de la grive de Bicknell, on s'aperçoit que vous avez pris la décision de déplacer certaines éoliennes où on avait répertorié la présence de l'habitat.

2595 Est-ce que c'est un élément qui a été pris en ligne de compte ou c'est strictement des éléments à caractère technique qui vous ont portés à modifier votre projet?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

2600 En fait, la décision au départ a été prise d'un point de vue technique. Par la suite, on a évalué comment, au niveau environnemental, cette décision-là, en fait quels impact avait cette décision.

2605 Dans le cadre de l'évaluation des impacts, évidemment nous avons regardé la grive de Bicknell, et le scénario qu'on envisageait présentait le retrait de quatre (4) éoliennes dans des zones où la grive avait été entendue, ce qui représentait donc la certitude que le scénario qu'on envisageait, c'était un scénario qui était d'autant plus positif pour le projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

2610 Donc sur des bases techniques, mais avec disons une valeur ajoutée concernant la localisation, puis le fait que vous empiétez pas sur la localisation, suite à l'inventaire que vous avez effectué?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

2615 Oui, on fait toujours une validation technique et environnementale, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

2620 Je me tourne auprès d'Environnement Canada ou les gens du MRNF qui sont responsables de l'habitat?

PAR M. LOUIS MADORE:

2625 C'est effectivement les gens du MRNF qui sont responsables de l'habitat.

PAR LE PRÉSIDENT:

2630 Merci. Est-ce que vous pourriez réagir à la proposition du promoteur concernant le déplacement lors du dernier addenda?

PAR M. LOUIS MADORE:

2635 Tout à fait. Je pense que madame Bastien s'est même déplacée pour la cause.

PAR LE PRÉSIDENT:

S'il vous plaît madame Bastien.

2640 **PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:**

2645 Oui monsieur le Président. Alors dans le volume 9 où il est présenté une carte où on a le positionnement des éoliennes, en rapport avec les habitats de la grive de Bicknell, présentée par le promoteur, ça ne convient pas, parce que quand on lit le texte, le promoteur indique que les éoliennes sont disposées à des endroits où il y a de l'habitat de régénérescence qui serait un habitat qui serait pas propice à la grive de Bicknell, parce que c'est un habitat qui a été modifié par les humains.

2650 Si on se rapporte au protocole autant du Service canadien de la faune au niveau de l'habitat de la grive de Bicknell, quand on veut faire un protocole pour la grive de Bicknell, autant que pour celui de la préparation de la caractérisation de l'habitat, il est clairement indiqué que les habitats de grive de Bicknell, ce sont des habitats – plutôt que d'y aller par régénérescence ou groupes d'espèces, on y va par des attributs forestiers. C'est-à-dire, est-ce qu'on est en dominance ou sous-dominance sapin, c'est quoi la densité des tiges, parce que la grive a besoin d'une forêt qui est dense. On va regarder la hauteur des arbres.

2660 Donc de dire à prime à bord que tous les habitats en régénérescence ne sont pas des habitats de grive de Bicknell, je crois que c'est une mauvaise interprétation de l'information et donc, à ce stade-ci, quand on me présente cette carte-là à ce niveau-là, ça correspond pas à ce que j'appellerais de l'habitat de la grive de Bicknell.

PAR LE COMMISSAIRE:

2665 Madame Bastien, est-ce que vous êtes en accord avec l'assertion du promoteur qui, à la page 10 de son volume 6, indique que le nombre de couples nicheurs évalué dans l'inventaire de juin 2011 pour la grive est probablement surestimé?

PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:

2670 Étant donné que c'est un protocole du Service canadien de la faune, je préférerais laisser monsieur Breton répondre à la question.

PAR LE COMMISSAIRE:

2675 D'accord. Monsieur Breton!

PAR M. LOUIS BRETON:

2680 Concernant la densité de grive de Bicknell dans l'ensemble de l'aire d'étude, comme je disais, à l'heure actuelle, nous, ce qu'on suggère, ce que monsieur Aubry avait développé dans son protocole de 2006, c'était une technique pour essayer d'identifier le mieux possible la présence de la grive de Bicknell, étant donné son comportement, c'est une espèce qui est difficile à recenser, tout ça.

2685 Donc à l'heure actuelle, le protocole de monsieur Aubry, c'était davantage pour identifier la Bicknell et son habitat propice.

2690 Quant à la densité, à l'heure actuelle, je crois que nous, ce qu'on voit, c'est qu'il manque par rapport au positionnement des éoliennes, ou en tout cas, l'ancienne configuration, des points d'écoute pour identifier de façon précise la densité de couples de Bicknell dans l'aire d'étude et à proximité des éoliennes.

PAR LE COMMISSAIRE:

2695 Et qu'est-ce qui devrait être fait?

PAR M. LOUIS BRETON:

2700 À l'heure actuelle, nous, ce qu'on suggère, c'est que quand on retrouve l'habitat propice, comme disait madame Bastien, c'est-à-dire un peuplement forestier à dominance de sapin ou en sous-dominance, avec un nombre important de tiges, et si cet habitat-là, on prévoit l'installation d'une éolienne, on prévoit un point d'écoute dans un rayon de cinquante mètres (50 m).

PAR LE COMMISSAIRE:

2705 Merci.

PAR M. LOUIS BRETON:

2710 Excusez-moi, en complément! C'est qu'à l'heure actuelle, en utilisant la technique des points d'écoute avec un rayon limité, cette technique-là permet d'estimer une densité d'individus nicheurs.

PAR LE COMMISSAIRE:

2715 Merci. Je vais aller du côté du MRNF maintenant!

Pourquoi demandez-vous une extension de la période sans déboisement jusqu'au 31 août pour la grive de Bicknell?

PAR M. LOUIS BRETON:

2720 Je vais amener le correctif! Ça vient d'un avis d'Environnement Canada.

2725 Cet aspect-là, actuellement, de façon générale, quand Environnement Canada fait des recommandations pour éviter la période de nidification sur les oiseaux, actuellement, basées sur les différents relevés d'oiseaux nicheurs, il y a différentes plages selon les régions du Québec.

2730 Si on parle présentement de ce qui nous intéresse, la Capitale-Nationale, Québec, généralement, on va parler d'une plage où on va demander aux gens d'éviter du 1^{er} mai au 15 août.

2735 Quand vous regardez la biologie de la grive de Bicknell, cette espèce-là arrive un peu plus tard, elle arrive à la fin mai-début juin dans les territoires. Et quand vous regardez son comportement aussi au niveau de l'élevage des jeunes, généralement les jeunes vont sortir du nid vers le 15 août et certainement, il va y avoir une dépendance dans le milieu.

Donc généralement, si on veut s'assurer de protéger l'individu et sa descendance, on peut demander d'extensionner en fin de compte cette période-là du 15 août au 31 août, de façon à s'assurer qu'on va protéger davantage la descendance.

2740 Donc c'est vraiment une mesure de façon à protéger l'individu et diminuer l'impact sur la population directement.

PAR LE COMMISSAIRE:

2745 Madame Morel, est-ce que le promoteur entend répondre positivement à la demande d'Environnement Canada, c'est-à-dire d'extensionner jusqu'au 31 août, la période sans déboisement?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

2750 Non. Il faut comprendre que cette donnée-là, nous l'avons reçue tout dernièrement, donc la période a toujours été entendue du 1^{er} mai au 15 août.

2755 Tout récemment, on nous a posé la question du 1^{er} mai au 31 août, compte tenu de l'échéancier extrêmement serré au niveau de la construction, nous avons prévu de restreindre le déboisement dans la période du 1^{er} mai au 15 août et par contre, dès le 15 août, pouvoir retourner sur le territoire, pour être capable de faire le déboisement à l'automne, à l'extérieur de la période de nidification.

2760 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc je comprends de votre réponse que vous n'envisagez pas de donner suite à la proposition de s'abstenir de faire de la coupe forestière jusqu'au 31 août?

2765 **PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:**

Non monsieur le Président. Nous allons respecter la période du 1^{er} mai au 15 août.

PAR LE PRÉSIDENT:

2770 Une question pour le Séminaire de Québec, monsieur Roberge! Vous nous avez parlé du processus de certification forestière dont vous avez la responsabilité dans le cadre de vos activités de coupes forestières, dans quelle mesure il existe – est-ce qu'il existe des mesures dans la protection de la grive de Bicknell lors des coupes forestières sur la propriété de la Seigneurie?

2775 **PAR M. JACQUES ROBERGE:**

Dans le cadre de la certification, monsieur le Président, oui, on doit prendre en compte la présence de cette grive-là.

2780 Mais je doute que la certification nous oblige à faire une étude d'impact sur chacun des parterres de coupe avant de procéder.

Je ne sais pas du tout comment ça va s'articuler, tout ça, et je n'ose pas m'avancer.

2785 Mais je sais que ça doit être une préoccupation; ces espèces vulnérables ou menacées sont dans le cartable de l'ingénieur forestier et il doit en tenir compte. Et de façon concrète, disons pratique, je ne sais pas du tout comment on va articuler cette exigence-là de la certification.

2790 Et ce sont nos consultants sans doute en matière de certification qui vont nous dire comment procéder.

PAR LE PRÉSIDENT:

2795 Est-ce qu'il serait possible pour vous de préciser les exigences de la certification au regard des espèces menacées ou vulnérables, évidemment plus précisément la grive de Bicknell, puis voir un peu de quelle façon vous adaptez vos pratiques forestières en fonction du processus FSC?

2800 Ce que je comprends aussi, c'est que le FSC, c'est une mesure volontaire, entre guillemets, si vous avez pris vous-même l'initiative de vous inscrire à ce processus de certification!

Alors écoutez, si c'est possible pour vous de nous préciser un peu les exigences de la certification au regard de la protection de la grive, ça aiderait un peu à mettre un peu plus de lumière en termes de protection sur votre territoire.

2805 **PAR M. JACQUES ROBERGE:**

2810 Monsieur le Président, je pense que ce sont des informations que vous avez dans deux (2) documents qui ont été déposés hier, le document sur les FHVC, et puis on a extrait l'ensemble de ce document-là, toutes les fiches concernant les espèces à surveiller.

PAR LE PRÉSIDENT:

2815 Merci monsieur Roberge, on va en prendre connaissance. Vous comprendrez que délai de dépôt oblige, mais on va le prendre en considération, puis évidemment, on s'adressera peut-être à vous si on a besoin de certaines précisions.

PAR M. JACQUES ROBERGE:

2820 Parfait. Et la semaine prochaine, notre ingénieur forestier sera là et lui sera plus compétent que moi pour répondre à une question comme celle-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

On vous remercie, monsieur Roberge.

2825

PAR LE COMMISSAIRE:

Je vais aller du côté du MRNF!

2830

Lorsqu'une détermination cartographique de la grive de Bicknell, de l'habitat optimal finalement de la grive de Bicknell est attribuée, est-ce que toutes les demandes de permis qui sont transmises aux différentes directions de votre ministère sont examinées à travers cette lorgnette?

PAR M. LOUIS MADORE:

2835

Je suis pas sûr de bien saisir, mais lorsqu'on connaît l'habitat, c'est sûr que ça rentre dans notre planification générale, que ce soit d'aménagement forestier ou autre.

PAR LE COMMISSAIRE:

2840

Bien c'est ça, mais autrement dit, si jamais il y avait une détermination demain matin dans le cadre de Beupré-4 d'un habitat optimal, est-ce que cette information, ce que je disais, est-ce que c'est étudié à travers la lorgnette, ça veut dire est-ce que les autres directions considèrent que oui, effectivement, c'est l'habitat optimal de l'habitat de la grive de Bicknell et qu'en ce sens, les permis ou les autorisations requises sont analysés à travers cette preuve, si on veut?

2845

PAR M. LOUIS MADORE:

Bien, si on parle de Seigneurie de Beupré-4, nous ne sommes pas, comme ministère, fiduciaire du territoire ni de ses ressources, ce qui fait que non, on n'en tiendra pas compte, autrement que dans une étude d'impact en termes d'aviseur.

2850

PAR LE COMMISSAIRE:

Parfait, merci monsieur Madore.

2855

Maintenant, je vais m'adresser à Environnement Canada et au MRNF aussi, ça peut être les deux (2) ou un seul qui va répondre! Lors de différentes audiences publiques portant sur des projets éoliens, notamment je vais référer à ceux du mont Cooper et Miller à Murdochville, du Massif du Sud, de Rivière-du-Moulin, de Beupré-2, 3 et 4, la présence de la grive de Bicknell a été recensée à des altitudes de sept cents mètres (700 m) et plus.

2860

2865 Est-ce que vous pourriez préciser les raisons qui ont motivé l'insertion de cette espèce en tant qu'espèce vulnérable et menacée et son habitat, par le gouvernement du Québec, et espèce préoccupante au gouvernement fédéral à l'annexe 3 de la Loi sur les espèces en péril, alors qu'il semble qu'on retrouve cette espèce un peu partout au Québec à des altitudes de sept cents mètres (700 m) et plus?

Est-ce dû à l'absence de données sur cette espèce?

2870 **PAR M. LOUIS BRETON:**

La question est vaste, monsieur le Commissaire. Je vais essayer de répondre du mieux que je peux!

2875 Il y a eu un premier rapport du COSEPAC, la date exacte, je sais pas, mais c'est à peu près au même moment où la Loi sur les espèces en péril fédérale a été sanctionnée, donc vers les années deux mille où, à ce moment-là, effectivement, on avait peu d'information sur la grive de Bicknell.

2880 Et à ce moment-là, le fait que ce soit une espèce qui fréquente des habitats très particuliers, elle est très pointue dans la sélection d'habitats, demandait vraiment une attention particulière. Et c'est pour ça qu'au moment de la sanction au niveau de la Loi sur les espèces en péril, vous la retrouvez comme préoccupante à l'annexe 3. Elle était pas listée comme telle dans notre jargon au niveau de la loi fédérale, donc c'était une espèce qu'on avait besoin d'information supplémentaire.

2885 Plus récemment, en 2009, le COSEPAC s'est repeniché sur le statut de la Bicknell et a publié un rapport.

2890 Et au terme de ce rapport-là, il y a eu beaucoup de recherche, comme vous dites, il y a eu plusieurs parcs éoliens, la pression sur l'habitat est toujours présente sur cette espèce-là, que ce soit avec la pratique forestière, mais aussi avec la recrudescence de parcs éoliens. On constate que le vent, on retrouve une meilleure qualité de vent sur les sommets, et la grive a la fâcheuse habitude de fréquenter les sommets.

2895 Donc ceci va de soi. Et les données ont montré qu'à l'heure actuelle, de mémoire, je ressors une donnée du rapport du COSEPAC, on parle d'environ quarante-six mille (46 000) individus de grive de Bicknell en Amérique du Nord, donc c'est une espèce qui est vraiment limitée en termes de nombre, en termes de sa population.

2900

Elle migre entre le Québec, entre le nord-est de l'Amérique du Nord et les îles au niveau de l'archipel Haïti et Cuba, donc c'est des milieux aussi qui reçoivent au niveau de l'habitat beaucoup de pression.

2905 Donc à l'heure actuelle, le COSEPAC a vraiment pris la décision de rehausser le statut de protection de cette espèce-là.

2910 Et du côté fédéral, maintenant, on s'attend, il y a eu un décret qui a été rédigé, qui est présentement au niveau de la Gazette 1, donc on s'attend d'ici quelques semaines que la grive de Bicknell reçoive le statut de menacée au Canada.

PAR LE COMMISSAIRE:

2915 Est-ce que c'est possible d'avoir une copie du décret en question?

PAR M. LOUIS BRETON:

2920 Oui, il est possible. Le décret a été publié à la Gazette du Canada en avril, il a été consulté, et je vais pouvoir déposer une copie du décret qui annonce que le ministre de l'Environnement fédéral suggère de monter, de rehausser le statut de protection de vulnérable à menacé.

PAR LE COMMISSAIRE:

2925 Et le déclin de la grive ne serait-il pas dû finalement plutôt à la déforestation que l'on retrouve en Haïti et dans son aire d'hivernage?

PAR M. LOUIS BRETON:

2930 Sur cet aspect-là, personnellement je pourrais pas répondre, il faudrait que je demande à un collègue du Service canadien de la faune qui a travaillé sur le rapport du COSEPAC justement d'identifier les différentes pressions.

2935 Mais il est certain que les pertes d'habitats, autant au niveau de l'habitat de nidification que de l'habitat d'hivernage, sont certainement reliées.

PAR LE COMMISSAIRE:

2940 Donc si vous consultez quelqu'un du Service canadien de la faune, vous allez donner ces précisions, vous allez déposer ces précisions auprès de la Commission, monsieur Breton?

PAR M. LOUIS BRETON:

Oui.

2945 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci beaucoup. Le MRNF, est-ce que vous avez des commentaires?

2950 **PAR M. LOUIS MADORE:**

On n'a pas de commentaire additionnel, à moins que vous précisiez certains aspects de votre question.

2955 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Je vais retourner voir madame Morel!

2960 Madame Morel, pourquoi les mélangés à dominance résineuse ont fait l'objet de moins de points d'appel et de visites que les autres écosystèmes dans l'inventaire de la grive de Bicknell?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

2965 Si vous le permettez, monsieur le Commissaire, je vais donner la parole à madame Leblanc, responsable des inventaires et de l'étude d'impact.

PAR LE COMMISSAIRE:

D'accord, merci.

2970 **PAR Mme NATHALIE LEBLANC:**

Donc vous posez la question, j'imagine, par rapport à un tableau qui est dans le rapport d'inventaire de la faune avienne?

2975 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2980

PR8.2, page 10.

PAR Mme NATHALIE LEBLANC:

2985

En fait, les habitats de grive de Bicknell sont, comme ça a été mentionné tout au long de l'après-midi, les habitats principalement résineux avec dominance de sapin ou codominance de sapin, mais essentiellement, plus il y a de résineux, plus c'est dense, plus c'est intéressant pour la grive de Bicknell.

2990

Les différentes stations d'écoute ont été réparties en fonction des habitats où c'est potentiel de trouver de la grive, mais aussi des secteurs où les éoliennes sont prévues, donc le site d'implantation du projet.

2995

Ce qui cause peut-être cette différence-là, par rapport aux différents types de milieux dans lesquels on peut retrouver l'espèce.

PAR LE COMMISSAIRE:

3000

Merci madame Leblanc. Est-ce que l'utilisation maintenant de l'éolienne E-92 E2, avec des pales qui sont beaucoup plus longues, augmente l'air balayé, comment l'augmentation de cet air peut-elle influencer les mortalités des oiseaux et des chauves-souris?

3005

Est-ce qu'il peut y avoir un ratio comparatif en termes de mortalités entre l'Enercon 82 et l'Enercon 92?

PAR Mme NATHALIE LEBLANC:

3010

Je ne crois pas que cette distinction-là au niveau des suivis de mortalité des oiseaux a été faite.

3015

Ce que je peux vous mentionner, c'est qu'au niveau de la mortalité des oiseaux au Québec, les données qui ont été récoltées dans différents parcs éoliens en activité, des données qui sont compilées par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, montrent que les taux de mortalité sont faibles et qu'il n'y a pas de problématique associée à ça dans les différents parcs éoliens, et d'autant plus dans les parcs éoliens qui sont en altitude en milieu forestier.

PAR LE COMMISSAIRE:

Parfait.

3020

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc vous considérez que ça n'aura pas d'impact significatif en termes de mortalité, c'est ça?

3025

PAR Mme NATHALIE LEBLANC:

La différence de E-92 versus E-82, je ne crois pas que ça fasse de différence.

3030

Évidemment, la meilleure méthode sera d'effectuer le suivi en période d'exploitation, ce à quoi l'initiateur s'est déjà engagé.

PAR LE PRÉSIDENT:

3035

Est-ce que le MRNF a une position là-dessus?

PAR M. LOUIS MADORE:

3040

Je ne croirais pas que les modèles aient de l'influence, mais je veux quand même m'en assurer auprès de madame Bastien.

PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:

3045

On n'a pas d'information à ce sujet-là, à savoir s'il y a des différences entre les types d'éoliennes et la mortalité des oiseaux ni des chauves-souris.

PAR LE COMMISSAIRE:

3050

Merci. Madame Morel, est-ce que la nouvelle configuration du parc éolien fait en sorte que ça pourrait devenir un obstacle à la migration des oiseaux?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

3055

En fait, juste pour spécifier, l'éolienne E-92 a cinq mètres (5 m) de plus de pale. Donc elle passe d'un diamètre de rotor de quatre-vingt-deux mètres (82 m) à quatre-vingt-douze mètres (92 m), ce qui fait que chacune des pales a seulement cinq mètres (5 m) de différence.

En ce qui a trait à votre question par rapport à la migration des oiseaux, si vous permettez, je donnerais la parole à madame Leblanc.

3060 **PAR Mme NATHALIE LEBLANC:**

3065 Merci madame Morel. Monsieur le Commissaire, en fait, au niveau des oiseaux, si on parle de corridor de migration des rapaces, les inventaires qui ont été effectués montrent que les taux de passage sur le site de la Seigneurie de Beaupré-4 sont inférieurs à ce qu'on voit par exemple dans les sites où la migration est reconnue comme à Tadoussac ou au Bic, à Carleton. On parle de deux point trois (2,3) observations par heure à l'automne versus douze point une (12,1) observations par heure à Tadoussac.

3070 Et quand on est au printemps, on parle d'un point trois (1,3) observations par heure versus onze point six (11,6) au Bic.

3075 Donc sur le site de la Seigneurie de Beaupré-4, il y a pas d'indication comme quoi c'est un corridor de migration et il devrait pas y avoir de problématique en lien avec l'implantation du parc éolien.

PAR LE COMMISSAIRE:

3080 Et est-ce que l'effet cumulatif de nombreux parcs, on pense à Beaupré-4, et 3, mais on pense aussi à d'autres parcs éoliens, ne serait-ce que celui de Massif du Sud ou encore celui de Saint-Robert-Bellarmin, en fait les parcs qui sont dans la région immédiate d'ici, est-ce que l'effet cumulatif pourrait avoir des effets négatifs, finalement, sur la migration?

PAR Mme NATHALIE LEBLANC:

3085 En fait, les études qui sont faites pour évaluer les taux de passage des oiseaux sont faites avant l'implantation des parcs éoliens sur chacun des sites de ces parcs éoliens là.

3090 Donc site par site, on est capable de voir, avant l'implantation du projet, s'il y a une problématique ou pas, et dans le cas de ces différents parcs là, les problématiques ont été – il n'y a pas de problématique qui a été soulevée.

Donc au niveau de l'impact cumulatif, je vous dirais que ça devrait pas être significatif comme impact cumulatif au niveau de la migration de ces oiseaux-là.

3095 Et je tiens peut-être juste à mentionner qu'au niveau du Québec, le fleuve constitue un axe de migration quand même important pour les oiseaux et effectivement, au niveau des inventaires

qu'on a faits sur le site de la Seigneurie de Beaupré-4, c'est vraiment les sites qui étaient le plus près du fleuve où on voyait le plus de passages d'oiseaux.

3100 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce qu'Environnement Canada est d'accord avec les propos du promoteur?

3105 **PAR M. LOUIS BRETON:**

Je vous dirais oui effectivement, à l'heure actuelle, on n'a pas vu de problématique associée avec les migrations.

3110 Il faut comprendre qu'au niveau, bon, on va regarder au niveau de la sauvagine, les oies et les bernaches, généralement, bon, on peut tracer une ligne entre Cap-Tourmente qu'on connaît qui est une halte migratoire reconnue au niveau de la grande oie des neiges, et vous allez avoir également l'île Bylot où la grande oie va nicher, donc effectivement, la Seigneurie de Beaupré se trouve par-dessus, et les données que le promoteur a démontrées, effectivement, la Seigneurie de Beaupré, surtout dans la partie sud, on voit les passages de sauvagine.

3115 Généralement, au niveau des oiseaux, les oies et les bernaches, ces oiseaux-là ont une capacité d'éviter les structures en hauteur.

3120 Mais ça, il faut mettre le bémol que les conditions météo deviennent importantes par rapport aux migrations.

3125 Donc si les conditions météo pourraient être défavorables, il est possible que dans certains cas, il a été rapporté qu'il pourrait y avoir baisse d'altitude ou des fois, des modifications au niveau du corridor de migration.

Donc de façon générale, pour les populations d'oiseaux qui sont en santé, au niveau des migrations, on voit pas de problématique particulière.

3130 Ce qui pourrait être différent, c'est au niveau – et là, généralement, on n'a pas l'information, on peut parler de migration, mais aussi on peut parler de déplacement, parce que souvent dans certains cas, on peut avoir des oiseaux qui vont se déplacer d'un secteur. C'est facile de parler de la grande oie des neiges qui part de l'île Bylot et qui s'en va à Cap-Tourmente, ça, on comprend bien que c'est une migration, mais dans certains cas, il y a des oiseaux qui vont faire des déplacements beaucoup plus courts et là, généralement, bien, ça va être le suivi de mortalité qui va pouvoir vraiment nous donner un peu plus d'indices par rapport aux problématiques.

3135

3140 Et c'est pour ça qu'on recommande, nous, de façon systématique, un suivi de mortalité. Parce qu'à l'heure actuelle, au niveau des migrations, il y a un effort de documenter l'arrivée des oiseaux et le départ des oiseaux des parcs éoliens, mais à l'heure actuelle, comme les mouvements souvent sont courts et on n'est pas toujours là pour les voir, le suivi de la mortalité est une information supplémentaire pour nous dire s'il y a une problématique reliée à ça.

3145 Et à l'heure actuelle, actuellement, l'information qu'on a, nous, du côté d'Environnement Canada, et je tiens à préciser, c'est de l'information qui vient de la littérature, parce que concernant les données de suivi des rapports de mortalité, actuellement, c'est la propriété du promoteur, et cette information-là est échangée avec le ministère du Développement durable, le MDDEP et souvent, nous, on n'a pas la chance de voir les rapports de suivi.

3150 Donc on n'est pas en mesure de commenter et de s'assurer, même si on suggère un protocole pour faire le suivi des mortalités, souvent cette information-là, c'est une information privilégiée entre le promoteur et le MDDEP, et Environnement Canada n'a pas la chance de commenter ou d'évaluer l'information qui sort de ça.

3155 Donc à l'heure actuelle, cette information-là, je sais que le MRNF a fait certaines analyses de ces résultats-là, mais nous, de notre côté, on n'est pas en mesure d'évaluer si les taux – à l'heure actuelle, on se fie un peu aux résultats qui sortent de l'analyse que le MRNF a faite par rapport aux taux de mortalité au Québec, parce qu'on n'a pas d'étude plus précise.

PAR LE PRÉSIDENT:

3160 Puis en réaction à votre propos, monsieur Breton, au MRNF ou MDDEP, dans quelle mesure il y a des contraintes ou des limites quant à la diffusion des suivis? Est-ce qu'il y a une contrainte qui fait que ça vous empêche de diffuser l'information auprès d'Environnement Canada?

3165 C'est quoi les conditions afférentes à la diffusion des suivis?

Le MDDEP, monsieur Messely.

PAR M. LOUIS MESSELY:

3170 J'inviterais mon coordonnateur des projets de parcs éoliens à répondre à la question à ce sujet-là, monsieur Denis Talbot.

PAR M. DENIS TALBOT:

3175

Bonjour monsieur le Président, monsieur le Commissaire. Écoutez, à ma connaissance, il y a quand même plusieurs rapports de suivi qui ont été transmis à Environnement Canada, OK. Je vais faire une vérification, là, ça a peut-être pas été fait systématiquement, mais à ma connaissance, il y a des rapports de suivi qui ont été transmis.

3180

De toute façon, au-delà de ça, c'est sûr qu'il y a les sommaires des rapports de suivi de mortalité qui sont disponibles, pas pour tous les projets, mais pour plusieurs projets. D'ailleurs ils ont déjà été déposés lors de plusieurs séances passées du BAPE. Je parle notamment des projets de Baie-des-Sables, L'Anse-à-Valleau, Carleton.

3185

PAR LE COMMISSAIRE:

Est-ce que, monsieur Talbot, les promoteurs sont réfractaires à divulguer l'information des suivis?

3190

PAR M. DENIS TALBOT:

Comme je vous dis, les promoteurs étaient d'accord – je parle du promoteur qui a déposé ses sommaires de suivi, il avait pas de problèmes avec les sommaires, par contre le promoteur est réfractaire à déposer son rapport complet.

3195

PAR LE COMMISSAIRE:

Et pour quelle raison?

3200

PAR M. DENIS TALBOT:

Écoutez, c'est des raisons qui sont difficiles à expliquer pour moi, il faudrait leur demander à eux. C'est des questions de méthodologie. C'est des questions, c'est des rapports détaillés, les méthodes qu'ils utilisent, je sais pas exactement c'est quoi leur réticence.

3205

Personnellement, j'aimerais que ce soit diffusé.

PAR LE COMMISSAIRE:

3210

Mais est-ce que dans le décret autorisant le projet, il pourrait y avoir une condition qui ferait en sorte que le promoteur soit dans l'obligation de divulguer ses rapports de suivi au complet?

PAR M. DENIS TALBOT:

3215

Moi, j'ai l'impression que si on mettait des conditions de décret de cet ordre, on n'aurait pas des rapports complets nécessairement. On aurait peut-être encore une fois des sommaires peut-être un peu plus détaillés, mais il y a certaines informations qui seraient volontairement retenues par le promoteur, par rapport à la diffusion de ses résultats complets et de toute la méthodologie qu'il a utilisée. C'est là qu'on en est.

3220

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc vous faites le calcul avantages-inconvénients entre avoir un rapport peut-être moins exhaustif mais confidentiel plutôt que des données sommaires qui seraient publiques?

3225

PAR M. DENIS TALBOT:

Moi, des données sommaires, c'est quand même des résultats de mortalité qu'on peut consulter. Ça donne quand même une très bonne information.

3230

Est-ce que de savoir exactement l'ensemble de la méthodologie, bon, ça pourrait être utile certainement à Environnement Canada, puis à cet égard-là, je vais quand même faire une vérification des pratiques qui sont faites, parce que, bon, il y a eu beaucoup de chargés de projet, c'est pas tout le temps le même point de chute à Environnement Canada. On va faire une vérification de cet aspect-là.

3235

On va tâcher d'éclaircir cette situation-là avec les promoteurs et avec Environnement Canada.

3240

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Talbot. Monsieur Lafond.

3245

PAR LE COMMISSAIRE:

Oui, je vais aller voir au MRNF, monsieur Madore!

3250

Quelles sont les mesures qui ont été convenues entre le promoteur et le MDDEP et le MRNF quant à l'atténuation ou encore la compensation si le suivi des mortalités des oiseaux s'avérait trop important?

PAR M. LOUIS MADORE:

3255 Les modalités n'ont pas été définies, parce que, d'une part, le suivi n'est pas encore débuté dans aucun de nos projets.

3260 Ce qui fait en sorte que tout ce qu'on a discuté en termes de livraison des données, ça n'a pas été vécu par mon équipe de travail, les gens de la Direction régionale de la Capitale-Nationale Chaudière-Appalaches actuellement.

On s'attend à avoir les dépôts lorsque le suivi sera amorcé. Mais tous nos projets sont soit en audience, en préparation ou en construction, actuellement.

3265 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Parfait, merci monsieur Madore.

PAR LE PRÉSIDENT:

3270 Et peut-être une question au promoteur! On va changer d'espèce, tiens!

Lors de votre inventaire en période de nidification, deux (2) espèces à statut particulier, le moucherolle à côtés olive et la paruline du Canada ont été localisées dans la zone d'étude.

3275 À quelle distance des éoliennes projetées ces deux (2) espèces ont-elles été localisées?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

3280 Merci monsieur le Président. Si vous le permettez, je vais donner la parole à madame Leblanc.

PAR Mme NATHALIE LEBLANC:

3285 Merci monsieur le Président. Pour la précision exacte au niveau de la distance par rapport aux éoliennes projetées, est-ce que je peux vous revenir avec l'information, je vais faire la vérification.

PAR LE PRÉSIDENT:

3290 S'il vous plaît. Puis peut-être voir si vous envisagez éventuellement des mesures d'atténuation, dépendamment de l'information que vous nous livrez.

PAR Mme NATHALIE LEBLANC:

3295 On vous livrera une information à ce sujet-là, merci.

PAR LE COMMISSAIRE:

3300 Et peut-être préciser également les raisons pour lesquelles, s'il n'y a pas d'effet sur ces deux (2) espèces, quelles sont les raisons qui vous font dire ça.

PAR Mme NATHALIE LEBLANC:

3305 Parfait. On va le prendre en considération dans notre réponse.

PAR LE COMMISSAIRE:

D'accord, merci beaucoup.

3310 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Sur cet élément-là, le MRNF, concernant les données qui ont été fournies par le promoteur et l'éventuel protection du moucherolle à côtés olive ou la paruline du Canada?

3315 **PAR M. LOUIS MADORE:**

Je vous référerai plutôt au Service canadien de la faune, en fait à Environnement Canada, pour cette question.

3320 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Madore. Alors monsieur Breton!

PAR M. LOUIS BRETON:

3325 Oui, concernant le moucherolle et la paruline, c'est que ces espèces-là, actuellement, au niveau des données, des relevés d'oiseaux nicheurs, on voit qu'il y a des baisses importantes au niveau de ces espèces-là.

3330 Et présentement, on revoit le statut de ces espèces-là. Il faudrait que je vérifie, mais j'imagine qu'on parle présentement d'espèces qui sont préoccupantes.

3335 Et c'est pour ça qu'à l'heure actuelle, on veut s'attarder et demander au promoteur, en fin de compte, oui, il y a la grive de Bicknell, on en a parlé abondamment, on connaît son habitat, mais il y a d'autres espèces qui subissent également des pressions en termes d'habitat et actuellement, ces espèces-là ont été, il faut que je vérifie, mais certainement identifiées lors des inventaires du promoteur et actuellement, on souhaite voir des mesures d'atténuation appliquées à l'habitat de ces espèces-là également.

3340 Parce qu'à l'heure actuelle, nos données montrent que ces populations-là sont en baisse, sont en déclin au Québec et en Amérique du Nord

3345 Donc c'est des raisons additionnelles pour nous de poser des questions quant à l'aménagement des parcs éoliens et la pression que les habitats subissent par le déboisement relié aux parcs éoliens, mais c'est sûr qu'il y a d'autres activités qui ont des pressions sur l'habitat de ces espèces-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3350 Mais spécifiquement pour le projet de Beaupré-4, sur la base des données qui vous ont été fournies, l'affirmation du promoteur qui dit qu'il n'y aurait pas d'effet sur ces deux (2) espèces?

PAR M. LOUIS BRETON:

3355 C'est qu'à l'heure actuelle, il faudrait que je vérifie, mais j'imagine qu'à l'heure actuelle, par rapport aux types d'habitats où ces espèces-là ont été inventoriées et la somme ou la superficie de ces habitats-là qui va être perdue sur l'ensemble du déboisement dans le parc de la Seigneurie de Beaupré-4, j'imagine que l'information est pas claire sur la superficie de l'habitat qui va être perdue par rapport à la coupe forestière.

3360

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Breton.

3365

PAR LE COMMISSAIRE:

Madame Morel, lors de vos inventaires, la présence et le statut d'espèce de chauve-souris susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable a été identifiée.

3370

Est-ce que la perte, puis finalement, selon le MRNF, la perte de quelques individus de chauves-souris rousses est jugée préoccupante. Est-ce que vous avez des informations ou encore

des renseignements à partager avec la Commission quant aux mesures d'atténuation ou de compensation que vous pourriez prendre, advenant la perte d'individus de cette espèce?

3375 **PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:**

Merci monsieur le Commissaire. Si vous le permettez, je donnerais la parole à madame Leblanc.

3380 **PAR Mme NATHALIE LEBLANC:**

3385 Monsieur le Commissaire, au niveau des chauves-souris, les inventaires qui ont été réalisés sur le territoire avant, pour avoir une idée de qu'est-ce qui se passe sur le territoire avant, montrent que les espèces à statut particulier, incluant la chauve-souris rousse, représentent de un point six (1,6 %) à deux point un pour cent (2,1 %) de l'ensemble des détections de chauves-souris qu'on a vues. Donc ces espèces-là sont très peu fréquentes sur le territoire.

3390 De plus, les inventaires qui ont été réalisés à plusieurs sites sur le territoire, autant au site d'installation des éoliennes qu'en bordure de cours d'eau ou de plans d'eau et en mi-pente, montrent que les sommets des montagnes sont moins utilisés que les bordures de lac et les mi-pentes, ce qui est un résultat auquel on s'attendait, compte tenu des conditions climatiques qu'il y a sur le territoire. Il fait froid, l'été est pas long, donc c'est pas un habitat très propice pour les chauves-souris.

3395 Pour ce qui est de la mortalité de ces espèces-là, évidemment, encore une fois, les meilleures façons de le vérifier, c'est de faire des suivis en exploitation, et le promoteur s'est engagé aussi à faire des suivis pour la mortalité des chauves-souris.

3400 Et si éventuellement les résultats de ces suivis-là démontrent des mortalités qui sont non acceptables, il y aura des discussions d'entreprises avec les autorités pour voir qu'est-ce qu'on peut faire.

3405 Mais pour l'instant, je pense qu'on n'est pas à parler de mesures d'atténuation pour le moment.

PAR LE COMMISSAIRE:

Et selon vous, des mortalités non acceptables, ça correspond à?

3410 **PAR Mme NATHALIE LEBLANC:**

Je vous dirais qu'actuellement au Québec, cette question-là n'a pas été discutée vraiment, puisque pour l'instant, les suivis qui sont réalisés dans les parcs en opération montrent qu'il n'y a pas de problématique. Donc je peux pas vous répondre.

3415 **PAR LE COMMISSAIRE:**

3420 Du côté du MRNF, est-ce que vous êtes en mesure de valider l'information qui vient de nous être présentée par madame Leblanc, relativement aux mortalités de chauves-souris, surtout celles qui sont à statut vulnérable ou menacé?

PAR M. LOUIS MADORE:

3425 Bien, il y avait deux (2) aspects dans ce qui a été discuté. Il y avait l'inventaire, d'une part, puis il y avait effectivement le suivi de ces mortalités.

Donc je pourrais toujours me référer à notre spécialiste de la faune pour répondre à la question.

3430 **PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:**

3435 Alors donc je voudrais juste spécifier que maintenant, il y a aussi une pression supplémentaire qui s'ajoute sur les espèces de chauves-souris, c'est-à-dire qu'il y a un décret d'urgence qui maintenant vise trois (3) nouvelles espèces, la pipistrelle de l'Ouest, la chauve-souris brune, la chauve-souris nordique.

3440 C'est trois (3) espèces qui pourraient avoir des problèmes à cause de la maladie du museau blanc. C'est un champignon qui s'attaque aux chauves-souris durant leur période d'hibernation, et c'est une maladie qui est en progression au Québec et entre autres, la chauve-souris brune, c'est quand même une espèce, la petite chauve-souris brune, qui est quand même commune ici au Québec, et puis donc, il y a un facteur de mortalité additionnel pour ces espèces-là.

3445 Donc toute mortalité de chauve-souris, qu'elle soit pour les espèces désignées qu'on a identifiées tantôt, ou celles-là, devient donc une mortalité de trop.

Et entre autres pour les espèces qui sont très peu présentes ici au Québec, ça peut devenir une problématique.

3450 Et ici, j'aimerais rapporter le fait qu'il y a un effet cumulatif qu'il peut y avoir en considérant les cent trente et une (131) éoliennes du parc Seigneurie de Beaupré-2 et 3 plus les vingt-huit (28) qui se rajoutent ici, ça vient faire, au total, un grand nombre de potentiel de mortalités de chauves-souris.

3455 C'est sûr qu'à l'heure actuelle, les chauves-souris, les mortalités de chauves-souris, on n'en est pas à un niveau de dire qu'on va aller vers des mesures d'atténuation, mais parmi celles qui pourraient être évaluées éventuellement, parce que c'est des cas qui ont été vus à l'extérieur, ailleurs dans d'autres projets, puis au Québec, bien, ça peut aller jusqu'à l'arrêt de certaines éoliennes pendant des périodes critiques.

3460 Par exemple, comme le mentionnait pour les oiseaux monsieur Breton tantôt, des conditions climatiques particulières pourraient amener des mortalités supérieures à des moments précis, bien qu'il y a eu des inventaires de chauves-souris également, au niveau des hibernacula, les informations sont peut-être pas complètes, parce qu'on n'a pas fait un inventaire exhaustif.

3465 Donc si par exemple, une éolienne était située à proximité d'un hibernaculum, alors à ces endroits-là, les chauves-souris sortant rapidement, puis si on est proche d'une éolienne, il pourrait y avoir des mortalités qui sont supérieures à certains endroits.

3470 Donc ça risque d'être des mesures ponctuelles d'atténuation, mais il y a certaines mesures efficaces pour les chauves-souris qui ont été évaluées et qui pourraient aller jusqu'à identifier la vitesse de démarrage de l'éolienne qui pourrait réduire des mortalités dans des cas particuliers. C'est le genre de mesure qu'il pourrait y avoir.

PAR LE COMMISSAIRE:

3475 Dns la région immédiate des trois (3) projets et éventuellement d'un quatrième projet, est-ce qu'il y a des endroits où les chauves-souris "hibernaclent"?

PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:

3480 Oui, bien, en fait, des endroits où on peut en avoir, bon, il y a des greniers de certains camps de chasse qui peuvent être – pardon, c'est pas des hibernacula, c'est plus pour les maternités. Ça devrait pas poser un problème, parce que comme c'est avec les chalets puis les éoliennes sont situées assez loin des chalets, ça devrait pas représenter un problème, mais ça demeure un cas.

3485 Mais il pourrait y avoir des grottes qu'on trouve lors des parois rocheuses où il pourrait y avoir des hibernacula où il y aurait des quantités de chauves-souris qui pourraient être trouvées à ces endroits-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

3490

Mais à l'heure actuelle, il y a rien d'identifié dans la région?

PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:

3495

Non.

PAR LE COMMISSAIRE:

3500

Parfait, merci madame Bastien.

PAR LE PRÉSIDENT:

3505

J'aimerais savoir, que vous nous précisez, bon, à l'exemple disons de vos responsabilités au regard de la grive de Bicknell et des conditions de protection qui pourraient éventuellement être discutées avec le promoteur sur un territoire privé, est-ce que pour ce qui est de la chauve-souris, est-ce que vous avez aussi cette responsabilité-là, et dans quelle mesure vous pouvez l'exercer sur un territoire privé?

PAR M. LOUIS MADORE:

3510

La directive du MDDEP prévoit des inventaires. Donc c'est une obligation, puis les suivis aussi. De ce côté-là, oui.

3515

Puis on s'attend, suite aux suivis de mortalités, d'avoir des mesures, d'ailleurs il y a un engagement de ce côté-là de la part du promoteur, d'aller vers des mesures particulières pour venir pallier à ces éventuelles mortalités qui pourraient survenir.

PAR LE PRÉSIDENT:

3520

Merci monsieur Madore.

Madame Morel, la fréquence, en termes d'inventaire de la chauve-souris, votre étude d'impact précise que:

3525

"Un suivi de la mortalité des chauves-souris sera réalisé en phase d'exploitation, afin de documenter l'impact réel du parc éolien sur ces espèces."

C'est quoi la fréquence que vous prévoyez mettre en place pour ce qui est de cet inventaire-là?

3530

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

Les fréquences, au niveau des suivis de mortalité de chauves-souris, sont dictées par décret ministériel. Donc on suivra ce qui sera décrété par les ministères.

3535

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais que verriez-vous d'idéal en termes de suivis?

3540

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

Si vous le permettez, madame Leblanc pourrait répondre à la question de façon générale au Québec, ce qui est dicté par les décrets.

3545

PAR LE PRÉSIDENT:

S'il vous plaît.

3550

PAR Mme NATHALIE LEBLANC:

Au niveau des suivis des mortalités pour les chauves-souris, il existe un protocole qui a été élaboré par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, donc qui dicte aux promoteurs comment orienter leurs suivis.

3555

Et le ministère demande aussi à ce que les protocoles d'échantillonnages des promoteurs soient déposés pour approbation avant le début des suivis.

3560

De façon générale, ça couvre une bonne partie de la période de présence des chauves-souris, donc la période estivale, début d'automne, donc une couverture assez complète de cette période-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Sur un (1) an, deux (2) ans, trois (3) ans, quatre (4) ans?

3565

PAR Mme NATHALIE LEBLANC:

Au minimum sur un an, et selon les résultats, il peut y avoir modulation des années suivantes.

3570

PAR LE PRÉSIDENT:

À ma connaissance, il y a certains suivis qui ont été proposés aux trois (3), cinq (5), sept (7), je dis des chiffres approximatifs, histoire que les inventaires ne se fassent pas annuellement sur une période déterminée, mais de façon espacée, est-ce que c'est possible aussi?

3575

PAR Mme NATHALIE LEBLANC:

Dans le cas des chauves-souris et des oiseaux, je crois que c'est les premières années de l'exploitation des parcs éoliens pour identifier s'il y a une problématique ou non.

3580

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Pour ce qui est des mesures d'atténuation possibles, advenant le constat d'une mortalité élevée, on a mentionné tout à l'heure la possibilité de limiter la vitesse des éoliennes, est-ce qu'il y a d'autres mesures qui seraient susceptibles d'être mises de l'avant par le promoteur en cas de mortalité élevée?

3585

PAR Mme NATHALIE LEBLANC:

Comme je vous disais tout à l'heure, pour l'instant, au Québec, on n'a pas eu vraiment cette discussion-là.

3590

Donc effectivement, ce qui a été mentionné tout à l'heure sont des mesures possibles. Je pourrais pas vous en dire plus aujourd'hui.

3595

PAR LE PRÉSIDENT:

Peut-être revenir au MRNF! Éventuellement si des mesures seraient applicables concernant la mortalité, quelle autre mesure que la limite de vitesse verriez-vous éventuellement?

3600

PAR M. LOUIS MADORE:

Je vais laisser madame Bastien répondre si elle a la réponse à ça.

3605

Par contre, c'est un fait qu'on n'a pas encore eu à travailler sur ce type de mesure là jusqu'à présent.

PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:

3610

Les mesures que je vous ai déjà présentées sont les principales qu'on retrouve dans la littérature, mais il n'est pas exempt de trouver d'autres solutions éventuellement.

C'est sûr qu'une éolienne bien positionnée est probablement le meilleur gage d'éviter d'avoir des problèmes de mortalité.

3615

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame Bastien.

3620

PAR M. LOUIS MADORE:

Par contre, ce qu'on peut préciser, c'est qu'il peut y avoir des détails que l'on retrouve effectivement au niveau des conditions de suivi qui vont être inscrits au décret, à ce moment-là on a généralement certains détails dans une des conditions du décret qui est rédigé par le MDDEP.

3625

PAR LE COMMISSAIRE:

Au niveau du MDDEP, monsieur Messely, bon, les conditions du décret, il y en a plusieurs, relativement au suivi des mortalités, est-ce que les périodes, les fréquences sont de quoi exactement?

3630

Si on regarde les anciens décrets qui ont autorisé des parcs éoliens, est-ce que c'est une fréquence, le suivi est une fréquence d'un (1) ans, trois (3) ans, cinq (5) ans, après ça on tombe à dix (10) ans, ensuite à quinze (15) ans et ensuite à vingt (20) ans ou c'est strictement un (1) an, deux (2) ans, trois (3) ans, puis on finit, puis on n'en fait plus après?

3635

PAR M. LOUIS MESSELY:

Je vais devoir travailler avec mon collègue du MRNF là-dessus, monsieur le Commissaire.

3640

À ma souvenance, c'est un suivi sur trois (3) ans si je ne me trompe, dans la plupart des projets de parc éolien?

3645 **PAR M. LOUIS MADORE:**

À ma connaissance, il y a certaines variations. Ça tourne alentour d'un (1) à trois (3) ans. Il y a certaines fois où j'ai vu cinq (5) ans, je crois, sous toutes réserves. Mais ça varie selon les analyses qui sont faites.

3650

PAR LE COMMISSAIRE:

Parfait, merci messieurs.

3655

Je vais aller voir pour madame Morel!

À la page 7 de votre volume 4, madame Morel, vous indiquez que les suivis effectués en ce qui a trait à la mortalité soit des oiseaux ou des chiroptères, les résultats seront transmis de façon confidentielle au MDDEP.

3660

Est-ce que vous pourriez préciser les raisons pour lesquelles ces résultats doivent demeurer confidentiels? Pourquoi ne peuvent-ils pas être rendus publics?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

3665

En fait, monsieur le Commissaire, ce qui est mentionné, c'est que nous, en tant que promoteur, donc Boralex et Gaz Métro, nous devons toujours transmettre les résultats au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Et par la suite, à l'intérieur du ministère, je ne peux pas statuer sur comment ils gèrent la donnée.

3670

Mais nous transférons toujours en premier lieu, notre intervenant principal, c'est le MDDEP.

Et c'est pour ça de la mention "confidentiel".

3675 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Mais est-ce que vous verriez objection à ce que les résultats de vos suivis soient rendus publics?

3680 **PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:**

Les résultats du suivi seront présentés au comité de suivi, donc les suivis de mortalité, suivis sonores, tous les résultats et les rapports seront présentés au comité de suivi.

3685 Donc ça pourrait être la première porte d'entrée au public.

PAR LE COMMISSAIRE:

3690 Et est-ce qu'ils pourraient être éventuellement mis en ligne sur votre site Internet?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

3695 C'est une question qu'il faudrait que je discute à l'interne s'il y a des problématiques qui pourraient être soulevées, mais on n'a jamais discuté de ce point-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

Parfait, merci.

3700 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Peut-être une autre question au promoteur concernant les plantes menacées ou vulnérables!

3705 Lors de votre validation sur le terrain de la localisation définitive des éoliennes et du tracé des chemins, avez-vous constaté la présence de plantes menacées ou vulnérables?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

3710 La validation sera effectuée cet été. Donc au niveau de la caractérisation pour la dernière validation des positions sera effectuée cet été.

PAR LE COMMISSAIRE:

3715 Je vais aller voir monsieur Madore!

3720 Monsieur Madore, dans l'avis de recevabilité du volume 8 de l'étude d'impact, le MRNF mentionne que des mesures d'atténuation et de compensation, si le suivi des mortalités de chauves-souris ou d'oiseaux de proie révélait des taux de mortalité dépassant un seuil qui serait établi par le MRNF.

Est-ce que vous pourriez nous préciser quel est ce seuil?

PAR M. LOUIS MADORE:

3725 Je vais me référer à madame Bastien, mais je ne crois pas qu'à l'heure actuelle, qu'on a pu donner ces chiffres, chiffrer ces seuils.

PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:

3730 C'est exact. Présentement, on n'a pas chiffré ces seuils. C'est un travail que nos collègues sont en train, de Faune Québec, sont en train d'identifier à l'aide de la littérature autour du Québec, parce qu'au Québec présentement, ces cas-là ne sont pas rencontrés encore.

PAR LE COMMISSAIRE:

3735 En fait, vous n'avez pas assez de données effectivement à l'heure actuelle pour pouvoir établir un seuil, c'est ça que je comprends de votre réponse?

PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:

3740 Exact, oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

3745 Merci madame Bastien.

PAR LE PRÉSIDENT:

3750 Peut-être revenir sur les espèces en péril! Bon, on sait que les gens du Séminaire de Québec ont produit des fiches de reconnaissance des espèces en péril, est-ce que le promoteur a fait une sensibilisation auprès de ses employés, est-ce qu'il a véhiculé l'information, est-ce qu'il a donné une formation à ses employés pour reconnaître les espèces menacées ou vulnérables, indépendamment de l'inventaire qui sera réalisé?

3755 Est-ce qu'il y a déjà une sensibilisation auprès des employés quant à l'identification et l'éventuel protection s'ils en découvrent une?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

3760 De par notre expérience dans les parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré-2 et 3, le guide de surveillance environnementale du chantier qui a été déposé à la Commission hier, dans ce

guide-là, il y a une section qui présente les principales espèces. Il y a des photos également, il y a des photos des nids aussi, parce qu'il y a l'espèce, mais il y a aussi le nid qu'on peut retrouver.

3765 Et donc dans ce guide-là, les employés peuvent avoir la photo et l'information relative.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame Morel.

3770

PAR LE COMMISSAIRE:

Une dernière question pour vous pour l'instant, madame Morel!

3775

Au volume 4, il est indiqué qu'un appareil, que l'utilisation d'un appareil destiné à éloigner les chauves-souris à l'aide d'ultrasons a été mentionnée, est-ce que vous pouvez décrire cet appareil, son fonctionnement et l'efficacité finalement?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

3780

En fait, monsieur le Commissaire, l'appareil qui est discuté, en fait qui est mentionné à cette question, c'est un appareil qui avait été testé par le manufacturier en Europe, mais ce ne sont pas des dispositifs qui sont installés au Québec.

3785

C'était de façon, en étude, donc sous étude. Mais ce sont pas des systèmes qui sont approuvés, qui sont installés au Québec.

PAR LE COMMISSAIRE:

3790

Autrement dit, vous n'envisagez pas d'utiliser un tel système?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

Pour l'instant, non.

3795

PAR LE COMMISSAIRE:

Parfait, merci madame Morel.

3800

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors il arrive quatre heures vingt-cinq (4 h 25), la Commission va faire à nouveau une nouvelle pause de quinze (15) minutes et on va reprendre les travaux tout à l'heure, merci.

3805

PAR LE COMMISSAIRE:

On va vous revenir peut-être pour vous dire si on continue tantôt ou on décide de continuer seulement ce soir après souper. Nous allons en discuter.

3810

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

3815

**REPRISE DE LA SÉANCE
QUESTIONS DE LA COMMISSION**

PAR LE PRÉSIDENT:

3820

Alors nous allons reprendre nos travaux! Alors après délibérations avec mon commissaire, on a déterminé que le nombre d'éléments dont on aurait à soulever certaines questions, là, permettrait qu'on puisse conclure cette première partie de l'audience vers à peu près six heures (6 h), dix-huit heures (18 h).

3825

Alors avec votre compréhension, on continuerait à procéder pour vider les sujets qu'on a déjà sur la table, de façon à ce qu'on puisse être libérés puis d'éviter qu'on puisse tenir une partie de l'audience en soirée. À moins que vous me disiez qu'il y a une impossibilité, je proposerais aux gens qu'on continue jusqu'à dix-huit heures (18 h), de façon à ce qu'on puisse couvrir l'ensemble des sujets.

3830

Il faut bien comprendre aussi que certains éléments précis, peut-être que la Commission procédera ultérieurement par écrit pour des points de précision, suite aux autres éléments qu'on va compléter d'ici dix-huit heures (18 h).

3835

Alors merci de votre compréhension. On va procéder de façon à pouvoir – on va essayer d'être un peu plus diligent – de façon à pouvoir couvrir l'ensemble des sujets qu'il nous reste.

On vous remercie de votre compréhension. Monsieur Lafond!

3840

PAR LE COMMISSAIRE:

Madame Morel, dans votre dernier addenda, il a été mentionné que, bon, ce serait peut-être possible de remplacer le modèle E82 par un E92 si celui-ci était disponible, est-ce que vous avez eu des discussions à ce sujet avec le fabricant qui est Enercon?

3845

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

Oui monsieur le Commissaire, des discussions ont été tenues avec Enercon à ce sujet.

3850

PAR LE COMMISSAIRE:

Mais encore? Pouvez-vous élaborer un petit peu, les discussions, est-ce qu'ils vont les fabriquer, est-ce qu'ils les fabriqueront pas, pouvez-vous m'en dire un peu plus à ce sujet?

3855

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

Oui monsieur le Commissaire. Donc si on parle du modèle E92, c'est bien du modèle E92, donc la version E92 ne sera pas disponible au Québec avant 2014.

3860

Donc les discussions avec le manufacturier nous ont dit, non avant 2014; après 2014, il y a possibilité d'avoir l'éolienne E92.

PAR LE COMMISSAIRE:

3865

Donc en fait, il y avait deux (2) scénarios, mais je viens de comprendre qu'il y a un scénario qui tombe à l'eau étant donné que vous devez livrer pour 2014, c'est ça?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

3870

En fait, dépendant du moment dans l'année où l'éolienne sera disponible en 2014, les deux (2) scénarios tiennent encore.

Donc advenant le cas où on n'est pas capable d'avoir l'éolienne E92 pour une installation en 2014, on retomberait sur le scénario où la E92 n'est pas présente.

3875

PAR LE COMMISSAIRE:

Est-ce que vous avez validé si ces deux (2) nouvelles configurations, finalement, feraient en sorte que ça respecterait en tout temps le RCI?

3880

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

Oui monsieur le Commissaire. Dans l'addenda qu'on a présenté, les paramètres, donc les zones de protection autour des chalets ont été ajustées en fonction de la longueur de la pale de la E92.

3885

Donc on est passé de cinq cent quatre (504 m) à cinq cent vingt-quatre mètres (524 m).

PAR LE COMMISSAIRE:

3890

Excellent, merci. Seulement cinq (5) éoliennes de trois mégawatts (3 MW) seraient installées, pourquoi vous en installez pas plus?

3895 **PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:**

Chaque éolienne qui est positionnée dans un projet est positionnée en fonction des paramètres de son emplacement. Donc on doit sélectionner l'éolienne en fonction de la vitesse de vent, en particulier.

3900

La trois mégawatts (3 MW), elle va être disposée dans des lieux où il y a plus de vent, donc où il vente un peu plus.

3905

Les sites qui permettent l'installation de la trois mégawatts (3 MW), ce sont les sites qu'on a sélectionnés dans le volume 9, je devrais dire.

PAR LE COMMISSAIRE:

3910

Et est-ce en vertu de la valeur du vent ou encore de la vitesse du vent que certaines éoliennes ont été déplacées à la recommandation de votre fabricant Enercon?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

3915

Oui. Monsieur le Commissaire, dans le cadre de l'évaluation justement de la localisation de l'éolienne, le manufacturier doit réviser chacune des positions et toutes les données de vent doivent être révisées pour s'assurer que l'éolienne est bien localisée et que le bon modèle d'éolienne est également sélectionné pour le site.

3920

Donc c'est révisé par Enercon.

PAR LE COMMISSAIRE:

Parfait, merci.

3925

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors la zone retenue pour l'identification des systèmes de télécommunication est plus petite que la zone d'étude du projet. Qu'est-ce qui explique cette différence?

3930

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

Merci monsieur le Président. Si vous le permettez, je vais donner la parole à monsieur Francis Caron, responsable des aspects humains de l'étude d'impact.

3935 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Caron.

3940 **PAR M. FRANCIS CARON:**

Merci monsieur le Président. Donc en fait, la zone d'étude sur les systèmes Télécom qui est affiché dans le rapport qui a été produit par un sous-contractant, YRH spécialisé en la matière, c'est la zone d'étude qui était initialement, qui avait été fournie par le promoteur, que nous, on a transférée à notre consultant.

3945
Donc eux ont réalisé l'analyse sur cette zone-là.

Ce qui est à noter, c'est que l'ensemble des éoliennes du projet est situé dans la zone, la première zone d'étude sur les systèmes de télécommunication.

3950
Donc même si la zone d'étude est un petit peu différente, les sites d'implantation d'éoliennes sont tous localisés dans la zone d'étude. Donc les résultats qui ont été fournis au départ demeurent valides.

3955 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. Peut-être un sujet connexe! Est-ce que Transport Canada et NAVCAN ont été informés ou consultés en lien avec l'implantation du parc éolien?

3960 **PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:**

Monsieur le Président, donc Transport Canada et NAVCAN ont été consultés avec l'ancienne configuration, et nous devons recommuniquer avec eux pour la nouvelle configuration, pour le balisage principalement.

3965
PAR LE PRÉSIDENT:

Quelles ont été leurs réactions suite à cette consultation-là sur la configuration originale? Est-ce qu'il y a eu des contraintes qui ont été manifestées par eux?

3970
PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

En fait, la consultation consiste à les informer du moment où ce sera mis en service, en construction, et également de la localisation des éoliennes.

3975 À ce moment-là, ils nous reviennent avec une décision au niveau du balisage.

En fait, c'est nous qui leur proposons le balisage et ils vont accepter le schéma de balisage qu'on va leur proposer.

3980 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Le schéma de balisage, vous parlez en termes de localisation en quelque sorte du parc éolien?

3985 **PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:**

En fait, le schéma de balisage, ce sont les lumières qui seront installées pour la sécurité aérienne.

3990 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'on vous a fait mention qu'il y aurait une possibilité d'interférence au niveau du contrôle aérien, zone radar?

3995 **PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:**

En ce qui a trait aux radars, ça touche les télécommunications, si vous permettez, je vais donner la parole à monsieur Caron.

4000 **PAR LE PRÉSIDENT:**

S'il vous plaît.

PAR M. FRANCIS CARON:

4005 Merci monsieur le Président. Donc au niveau des radars, tant la Défense nationale qu'Environnement Canada ont été avisés du projet, et la Défense nationale n'avait aucune objection au projet, Environnement Canada également.

4010 Il faut toutefois transférer les configurations finales du projet à ces deux (2) entités pour leurs bases de données.

PAR LE PRÉSIDENT:

4015 Merci monsieur Caron.

4020 Je m'adresserais peut-être à la Municipalité régionale de comté! Est-ce que le schéma de couverture de risques de la MRC de la Côte-de-Beaupré et le plan, peut-être moins pour vous, mais est-ce que vous êtes informée si le plan de mesures d'urgence de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges intègre la gestion du risque industriel du parc éolien projeté?

PAR M. JACQUES PICHETTE:

4025 Je peux pas vous répondre en ce qui concerne la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges.

4030 En ce qui concerne le schéma de couverture de risques en matière incendie, la décision du conseil de la MRC a été de ne pas donner de services sur le territoire non organisé. C'est un pouvoir discrétionnaire qui appartient à la MRC, et elle s'en est servie.

4035 Le ministère a accepté le schéma de couverture de risques tel que présenté par la MRC.

PAR LE COMMISSAIRE:

4040 Monsieur Roberge, est-ce que vous avez une couverture de risques relativement au feu qui pourrait survenir par rapport au parc éolien?

PAR M. JACQUES ROBERGE:

4045 Non. Par rapport au parc éolien, nous n'avons rien.

4050 Nous payons des contributions à la SOPFEU, et notre forêt est protégée dans la mesure du possible par la SOPFEU.

PAR LE COMMISSAIRE:

4055 Parfait, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

4060 Peut-être au promoteur, justement en fonction des plans de mesures d'urgence! Est-ce que vous avez identifié votre pire scénario?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

4055 Monsieur le Président, le plan des mesures d'urgence est déterminé lors du dépôt des certificats d'autorisation, des demandes de certificats d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Ce sera déterminé à ce moment-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

4060 Bon! Alors vous êtes en train de construire 2 et 3, quels sont les risques, votre pire risque qui a été identifié pour 2 et 3?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

4065 Si vous le permettez, je vais donner la parole à monsieur Gagnon qui pourra vous éclaircir sur cette question.

PAR LE PRÉSIDENT:

4070 S'il vous plaît.

PAR M. PHILIPPE GAGNON:

4075 Monsieur le Président, on a mis en place sur le parc éolien, les parcs éoliens de la Seigneurie-2 et 3, un système de protection incendie, à savoir un système de première intervention. Donc il y a des gens qui sont formés pour la protection incendie au sein même des travailleurs, avec un véhicule avec autopompe ou je devrais dire une pompe surpresseur pour agir à titre de premier intervenant.

4080 Il y a également la SOPFEU qui est au courant de nos travaux du secteur dans lequel on travaille, et il y a entente avec eux qui a été prise au niveau de l'intervention.

PAR LE PRÉSIDENT:

4085 OK. Donc vous avez une brigade sur le terrain, vous êtes équipés, mais ça, c'est la phase construction?

PAR M. PHILIPPE GAGNON:

4090 C'est la phase construction, effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

4095 Est-ce que vous avez identifié votre pire scénario en phase exploitation?

PAR M. PHILIPPE GAGNON:

4100 Je sais qu'il y a eu des discussions à cet effet avec nos assureurs, au niveau du poste de raccordement.

La teneur de ces discussions-là, je pourrais pas vous le dire maintenant, en n'ayant pas été impliqué dans le dossier.

4105 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'il serait possible pour vous de faire un effort pour essayer de nous dire, juste nous informer factuellement en fonction des risques que vous avez évalués en phase d'exploitation, quel serait votre pire risque en quelque sorte?

4110

PAR M. PHILIPPE GAGNON:

Sans problème.

4115 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Puis des mesures éventuelles qui seraient intégrées dans votre plan de mesures d'urgence pour y faire face.

4120 **PAR M. PHILIPPE GAGNON:**

Oui, il y a aucun problème.

PAR LE PRÉSIDENT:

4125

S'il vous plaît. Merci monsieur Gagnon.

PAR LE COMMISSAIRE:

4130 Monsieur Gagnon, en sus de votre brigade d'incendie, est-ce que vous avez des ententes avec l'une ou l'autre des municipalités près, soit Saint-Tite-des-Caps ou encore Saint-Ferréol-les-Neiges?

PAR M. PHILIPPE GAGNON:

4135 On n'a pas d'entente particulière avec les municipalités.

4140 Comme le disait monsieur Pichette, les municipalités sont pas très très enclines à venir nous aider, parce qu'advenant la nécessité d'avoir des pompiers sur le site, les municipalités probablement se mettraient à découvert au niveau de la protection de leur territoire. D'où l'intérêt, nous, de devenir autonomes.

Donc on a obligé l'entrepreneur à suivre toutes les normes au niveau de la SOPFEU, que ce soit les équipements de base au niveau des véhicules, ainsi de suite.

4145 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc autrement dit, vous visez l'autonomie en quelque sorte en termes de mesures d'urgence?

4150 **PAR M. PHILIPPE GAGNON:**

Oui, c'est ce qu'on essaie de faire.

PAR LE COMMISSAIRE:

4155 Je vais aller voir du côté de monsieur Roberge maintenant! Monsieur Roberge, les activités de coupe forestière dans les secteurs où sont implantées les éoliennes, seront-elles permises?

PAR M. JACQUES ROBERGE:

4160 Oui monsieur le Commissaire. Ces activités-là seront permises. On a déjà discuté avec le promoteur à ce sujet-là.

4165 Nous, on continue l'exploitation de notre forêt, l'exploitation de nos peuplements mûrs, même s'il y a un parc éolien dans le secteur.

PAR LE COMMISSAIRE:

4170 Est-ce qu'il y a certaines distances à respecter entre le parc éolien et les activités forestières comme telles?

PAR M. JACQUES ROBERGE:

4175 Non, aucune distance n'a été mentionnée jusqu'à maintenant, j'ai pas entendu parler de rien.

La chose la plus important, ce qui pouvait les inquiéter, c'est toute nouvelle construction à proximité d'une éolienne par exemple ou qui modifierait les vents.

PAR LE COMMISSAIRE:

4180 Style un condo!

PAR M. JACQUES ROBERGE:

4185 Oui. Non, mais il y a pas grand risque de ce côté-là. Il faut pas faire d'interventions qui pourraient nuire aux vents.

PAR LE PRÉSIDENT:

4190 Est-ce qu'il y a une contrainte particulière pour le promoteur, en ce qui concerne la coupe forestière? Est-ce que vous interdisez la coupe forestière dans un périmètre X des éoliennes?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

4195 Non, il y a pas d'interdiction particulière qui est tenue.

Il y a évidemment une portion de la superficie qui doit demeurer en exploitation pendant la phase d'exploitation qui, elle, devra demeurer déboisée ou avec une légère repousse. Cette superficie-là est en fait à point zéro six hectare (,06 ha).

4200 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et je pense que c'est pour prévoir le démantèlement éventuel puis l'aménagement?

4205 **PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:**

Exactement, puis pour permettre aux équipes d'opération aussi d'accéder à l'éolienne et également aux gens de pouvoir faire les suivis fauniques qui sont demandés par le MRNF.

4210 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame Morel.

4215 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Monsieur Roberge, quels sont les mois durant lesquels il y a la coupe forestière? Là, on parle pas de transport, mais seulement vraiment la coupe comme telle?

4220 **PAR M. JACQUES ROBERGE:**

De façon générale ou durant la phase de construction?

4225 **PAR LE COMMISSAIRE:**

De façon générale et aussi en phase de construction.

4230 **PAR M. JACQUES ROBERGE:**

De façon générale, nos opérations forestières viennent de débiter il y a quelques semaines. On entre sur le territoire dès que les chemins le permettent, dès que le dégel est complété et que l'assise des routes est en bonne forme, on entre avec la machinerie.

4235 On commence immédiatement nos opérations. Et là, selon, parce qu'on vend des droits de coupe, on ne coupe pas nous-mêmes, on vend des droits de coupe, alors selon la vente, selon le désir des acheteurs, eh bien, on va procéder durant tout l'été. On va s'arrêter durant les périodes de sécheresse extrême ou quand on n'est plus autorisé à travailler en forêt.

4240 Bon, on va reprendre, on va poursuivre nos opérations même l'hiver. On va en profiter pour aller sur les sols un peu plus fragiles alors que la gelée est commencée, tant que la neige, le couvert de neige le permettra.

Ce qu'on veut éviter, c'est de laisser des bois sur le parterre, alors dès qu'il y a trop de neige, on arrête la coupe.

4245 Le transport du bois, habituellement, comme là, durant la période de construction, on va faire attention pour ne pas être en même temps sur les mêmes parterres, parce que là, ça va être une nuisance et pour nous et pour eux autres.

4250 On va minimiser ces choses-là. Mais il y aura des exploitations dans le secteur, on va utiliser les mêmes chemins, on va probablement faire un effort pour sortir ce bois-là plus tard l'automne.

PAR LE COMMISSAIRE:

4255 Et il peut y avoir combien d'employés qui sont affectés à la coupe forestière?

PAR M. JACQUES ROBERGE:

4260 Sur l'ensemble de la Seigneurie, un chiffre que j'ai entendu à quelques reprises du régisseur des forêts, c'est qu'il pouvait y avoir, l'été, à peu près quatre cents (400) personnes qui travaillaient sur l'ensemble de la Seigneurie qui est de mille six cents kilomètres carrés (1600 km²).

Ça comprend des travaux de coupe, ça comprend des travaux aussi de sylviculture.

PAR LE COMMISSAIRE:

4265 Puis règle générale, étant donné que c'est réparti sur cinq cents kilomètres (500 km), présentement, est-ce que la majorité des travailleurs œuvrent plus dans la partie est, si on veut, des terres du Séminaire?

4270 **PAR M. JACQUES ROBERGE:**

Je suis malheureusement pas en mesure de vous dire, je n'ai pas vu le plan annuel d'intervention et je ne sais pas dans quel secteur on travaille.

4275 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc une information qui pourrait être disponible éventuellement lorsque votre directeur sera de retour de ses vacances?

4280 **PAR M. JACQUES ROBERGE:**

Oui. Est-ce que vous tenez à avoir une copie du plan annuel d'intervention ou, si vous le jugez nécessaire, vous allez communiquer avec nous à nouveau?

4285 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Ah, peut-être qu'on pourra y aller, oui, effectivement, on pourra peut-être y aller avec une question si on le juge approprié. Ça fait que laissez tomber la copie.

4290 Merci monsieur Roberge.

PAR M. JACQUES ROBERGE:

Merci monsieur le Commissaire.

4295 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors on souhaiterait aborder le climat sonore!

4300 Alors d'abord au promoteur, madame Morel! Le bruit émis par les éoliennes pourrait-il être perçu à l'extérieur de la propriété privée de la Seigneurie de Beaupré?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

4305 Non monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

4310 Le MDDEP, pour sa part, est-ce que vous êtes en accord avec l'analyse qui a été faite, puis l'affirmation du promoteur?

PAR M. LOUIS MESSELY:

4315 On n'a pas émis d'avis encore à l'heure actuelle dans le cadre de la procédure, mais effectivement, si vous voulez, j'aurais un spécialiste ici sur place si vous avez des questions à ce sujet.

PAR LE PRÉSIDENT:

4320 D'ailleurs pour le MDDEP, on a remarqué que vous ne faites aucun commentaire ou question concernant la recevabilité de l'étude d'impact en lien avec le climat sonore alors que c'est habituellement le cas pour les autres projets de parcs éoliens.

4325 Est-ce qu'un avis a été sollicité pour ce projet? Est-ce que l'étude sonore du promoteur respecte toutes les exigences?

Peut-être que votre spécialiste pourrait nous préciser exactement où on en est.

PAR M. LOUIS MESSELY:

4330 Oui, effectivement. Bien, dans ce cas-ci, effectivement, on n'a pas pu recevoir, selon leur manque de disponibilité, d'avis sur l'étude d'impact ou les différents documents déposés par la suite.

4335 Mais à partir de maintenant, en tout cas tout au moins pour l'audience publique, nous avons un spécialiste, et vous pourriez lui poser des questions, monsieur Jean Samson.

PAR LE PRÉSIDENT:

4340 Alors monsieur Samson s'il vous plaît! Vous ne serez pas venu en vain!

Alors peut-être nous faire un état de situation en regard de l'analyse du projet Beaupré-4 et du climat sonore, s'il vous plaît!

PAR M. JEAN SAMSON:

4345 Tout d'abord, effectivement, il n'y a pas eu d'avis de recevabilité d'émis dans ce projet-là, puisque le chargé de dossier initial, l'ingénieur, monsieur Mario Dessureault, a pris sa retraite dernièrement.

4350 Et puis plusieurs de ses dossiers m'ont été confiés il y a quelques semaines, et j'ai pas été en mesure de compléter l'analyse de ce dossier-là.

4355 Donc je regrette de pas être en mesure de fournir une expertise complète à la Commission aujourd'hui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ce que je comprends, c'est que vous pouvez difficilement nous en dire plus?

PAR M. JEAN SAMSON:

4365 J'ai quand même pris connaissance sommairement du dossier lundi. Ce que j'ai constaté effectivement, c'est que le projet, à l'égard des zones résidentielles les plus proches, semble pas être source de nuisance, parce qu'il se situerait à plus de dix kilomètres (10 km), à ce que j'ai entendu.

Donc normalement, à ces distances-là, la contribution sonore du parc éolien s'atténue de façon très importante.

4370 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que ce serait possible de nous présenter la simulation en termes de bruit que vous avez produite dans l'étude d'impact?

4375 **PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:**

Oui monsieur le Président, nous allons la mettre à l'écran.

4380 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc est-ce que vous pourriez nous faire une brève description des légendes ou de qu'est-ce que ça représente, s'il vous plaît?

4385 **PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:**

Oui monsieur le Président. Je vais localiser la carte tout d'abord pour les gens qui n'ont pas eu le bénéfice de se relocaliser!

4390 Donc la zone d'implantation des éoliennes est située ici. Donc on a, au nord de la zone d'étude, lac à la Hache qui est peut-être plus connu, le lac Henri, donc la pointe sud du lac Brûlé, la rivière Brûlé qui longe le site, le lac Janot et le lac du Mont Saint-Étienne qui est ici.

4395 Donc ce qu'on aperçoit en couleur, ce sont les positions des éoliennes, et le code de couleur représente les niveaux de bruit qui ont été simulés lors de l'étude d'impact sur l'environnement.

PAR LE PRÉSIDENT:

4400 Est-ce que vous pouvez nous expliquer brièvement la zone verte, ça représente entre tant de dB, pourriez-vous s'il vous plaît nous préciser la légende?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

4405 Oui. Si vous le permettez, je donnerais la parole à monsieur Caron qui a réalisé l'étude, il pourrait vous expliquer.

PAR LE PRÉSIDENT:

S'il vous plaît.

4410

PAR M. FRANCIS CARON:

Merci monsieur le Président. Donc sur la carte, ce qu'on voit, la zone verte, finalement – tout d'abord, peut-être juste préciser, avant de me lancer là-dedans!

4415

La modélisation du climat sonore qui est présentée, c'est une modélisation qui prend en compte le fait que l'ensemble des éoliennes ne produisent à leur capacité maximale, donc à cent pour cent (100 %) de la puissance. Donc c'est à des vents quand même assez importants, on parle de plus de cinquante kilomètres heure (50 km/h).

4420

Et également, un des facteurs de modélisation, c'est que le bruit est émis dans toutes les directions à la fois. Dans la réalité, on aurait plus un vent qui serait porteur du bruit dans une seule direction, donc c'est vraiment un scénario très conservateur.

4425

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous considérez le couvert végétal?

PAR M. FRANCIS CARON:

4430

Ça considère pas...

PAR LE PRÉSIDENT:

4435

Donc des arbres pas de branches, pas d'arbres?

PAR M. FRANCIS CARON:

Non. Il y a aucune atténuation par les obstacles ou par les feuilles.

4440

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

4445 **PAR M. FRANCIS CARON:**

C'est vraiment beaucoup un modèle associé à la topographie, si je puis dire.

4450 Donc la limite en vert, finalement, c'est la limite qui se trouve à être entre quarante (40 dB) et quarante-cinq (45) dB. Donc ici, on se trouverait à quarante (40) dB, dans ce secteur-ci à quarante-cinq (45 dB).

La couleur jaune, on est entre quarante-cinq (45 dB) et cinquante (50 dB).

4455 Puis le orangé, on est dans le cinquante décibels (50 dB).

Donc c'est les résultats de la modélisation au niveau sonore pour le projet SB-4 modifié.

4460 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Donc vous arrivez à la conclusion que pour ce qui est du bruit, ça sortirait pas de la propriété?

4465 **PAR M. FRANCIS CARON:**

Ça, c'est définitif. Les résidences principales sont localisées très très loin du site d'implantation des éoliennes, donc il y a aucune possibilité d'entendre le bruit à partir des zones résidentielles à l'extérieur du site.

4470 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On voit des résidences de villégiature sur le plan à quelques endroits, on parle entre autres lac du Mont Saint-Étienne, Quatrième lac Lynch, Troisième lac Lynch?

4475 **PAR M. FRANCIS CARON:**

Effectivement, les secteurs...

4480 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Un peu plus haut ici sur le ruisseau du Chevreuil!

PAR M. FRANCIS CARON:

4485 Donc il y a quelques camps qui sont situés dans la zone verte, donc entre quarante (40 dB) et quarante-cinq décibels (45 dB). Vous les avez bien ciblés, dans le secteur du lac du Mont Saint-Étienne, lac Lynch ici, puis dans le coin du ruisseau du Chevreuil principalement.

4490 Donc c'est les secteurs qui se trouvent à être le plus près des éoliennes, on parle de peut-être huit (8) camps de villégiature.

PAR LE COMMISSAIRE:

4495 Et finalement, il y a aucun problème en termes de bruit. Parce qu'à l'heure actuelle, il y a pas d'éoliennes, ça va bien, le bruit est à combien?

PAR M. FRANCIS CARON:

4500 Dans le cadre de l'étude d'impact, il faut faire une caractérisation du bruit ambiant avant l'implantation des éoliennes.

4505 On a été positionner des sonomètres à quelques endroits dans le secteur dont un près des chalets du lac du Mont Saint-Étienne. Donc les résultats varient. Si vous me donnez une seconde!

4510 Donc ce qu'on a mesuré dans le secteur d'implantation des éoliennes, le bruit ambiant variait entre trente-six (36 dB) et quarante et un décibels (41 dB) le jour et entre vingt-huit (28 dB) et trente-neuf décibels (39 dB) la nuit.

4515 Un des faits à noter, lorsqu'on parle d'éolien et de bruit, c'est vraiment le lien entre le bruit de fond, donc le bruit ambiant, et le bruit qui est émis par les éoliennes. Il y a vraiment un lien direct entre le bruit émis par les éoliennes et le bruit ambiant, puis ça, ça a été bien démontré dans le rapport qui a été fait lors de la visite du site.

4515 On a été au lac du Mont Saint-Étienne, le sonomètre qui était positionné là, pendant la nuit, on a eu, entre minuit et trois heures (3 h), on mesurait trente-trois décibels (33 dB), avec un vent de deux kilomètres-heure (2 km/h). Donc c'est presque une absence de vent.

4520 Entre trois (3 h) et six heures (6 h) du matin, le vent avait monté à huit kilomètres-heure (8 km/h), et là, le bruit ambiant était rendu dans les environs de trente-sept décibels (37 dB).

Donc il y a vraiment un lien direct entre le bruit ambiant et le vent. À ces vents-là, donc un vent de huit kilomètres-heure (8 km/h), l'éolienne n'est pas encore en train de produire de l'énergie.

4525

Donc ça, il faut vraiment se rappeler que c'est le scénario conservateur avec la plus grande propagation sonore.

PAR LE PRÉSIDENT:

4530

Merci monsieur Caron. Je m'adresserais au ministère de la Santé et des Services sociaux!

Dans son avis transmis au MDDEP par le ministère, il est fait mention d'un comité interministériel sur le bruit associé aux éoliennes.

4535

Quelle est sa composition et quand a-t-il été créé? Quel est l'objectif de ses travaux?

Vous avez déjà commencé à y réfléchir en quelque sorte, c'est ce que je comprends, puis on souhaiterait savoir où vous en êtes rendus?

4540

PAR Mme GWENDALINE KERVRAN:

En fait, il y a un comité sur les éoliennes qui travaille sur en fait la synthèse des connaissances puis sur la mise à jour.

4545

Pour ce qui est sur la notion du bruit, c'est pas seulement sur les éoliennes, mais c'est sur le bruit communautaire en général.

Donc ça devrait sortir à l'automne prochain.

4550

Par rapport à ce qui a été donné comme information sur l'impact du bruit causé par les éoliennes dans le projet de la Seigneurie de Beaupré—4, ici, étant donné qu'on est loin des résidences, on n'a pas d'impact à long terme, il y a pas d'impact à long terme sur les résidences permanentes, puis on parle d'un impact qui est ponctuel, étant donné que les personnes, les villégiateurs viennent seulement utiliser le territoire pour une courte période.

4555

Toutefois, on avait peut-être un petit point sur lequel, au niveau de l'évaluation du bruit dans un contexte de parc éolien dans un milieu récréatif mais à vocation plus de villégiature ou encore, ici, c'est une vocation aussi récréoforestière, mais où on retrouve de la villégiature, alors on voulait simplement faire état qu'on utilise généralement pour mesurer l'impact du bruit sur la santé la Note d'instructions 98-01 du MDDEP, et que cette note-là n'a pas été créée dans le cadre, n'a pas

4560

été créée pour mesurer des impacts de bruit dans un contexte naturel, dans un milieu plutôt calme, mais qui a été plutôt créée dans un contexte urbanisé.

4565 Donc ici, le ministère de la Santé, au même titre que l'OMS, par exemple, on va préconiser la notion de bruit émergent.

4570 La notion de bruit émergent, c'est en fait la différence entre le bruit ambiant, donc le bruit résiduel que monsieur Caron nous a présenté tout à l'heure, et qu'est-ce que l'apport des éoliennes va nous apporter aussi, puis ça va être la différence.

4575 Alors ce que l'OMS va préconiser, c'est qu'il n'y ait pas plus que cinq décibels (5 dB) de jour et pas plus de trois décibels (3 dB) ajoutés de nuit, de façon à ne pas nuire, en fait de façon à ne pas nuire non plus aux utilisateurs, aux usagers du parc.

4580 En fait, au niveau des mesures qui nous ont été présentées, si on regarde en fonction du bruit qui va être occasionné par les éoliennes, nous, on juge pas que le parc éolien est une problématique, quand on parle par exemple de trente-six décibels (36 dB) de jour, puis avec un impact, la plupart des chalets vont se retrouver dans une zone de quarante-quarante-cinq (40 dB-45 dB). Donc on ne croit pas qu'ici, il y aura nécessairement une problématique quand on prend des mesures telles que celles-là.

4585 Par contre, il faut comprendre que la Note d'instructions a été utilisée peut-être pas nécessairement dans son contexte et que maintenant, le milieu naturel, la nature de cet environnement-là, puis la raison d'être pourquoi les visiteurs en fait vont sur ce territoire-là, c'est pour retrouver une certaine quiétude, un calme qu'ils ne retrouveront peut-être pas nécessairement dans un contexte tel que celui-ci.

4590 Donc il va peut-être y avoir des personnes qui vont se sentir dérangées, à cause de l'incidence des éoliennes, du bruit des éoliennes. Ça fait que c'est un peu ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

4595 Merci madame Kervran.

4600 Le ministère du Développement durable, on venait de parler de la fameuse directive, on comprend que c'est un outil qui, originalement, devait servir en milieu urbain pour ce qui est de l'évaluation du bruit, est-ce que vous envisagez une réévaluation ou une réécriture de votre directive en regard des directives de bruit en fonction des nouveaux projets qui se développent?

PAR M. LOUIS MESSELY:

Je vais transférer la question, monsieur le Président, à mon collègue Jean Samson.

4605 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Samson.

4610 **PAR M. JEAN SAMSON:**

Les critères préconisés par le MDDEP relativement à l'exploitation des parcs éoliens, c'est de quarante décibels (40 dB) la nuit, quarante-cinq décibels (45 dB) le jour.

4615 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Excusez monsieur Samson! Est-ce que c'est en fonction, quand vous parlez de quarante (40 dB) et quarante-cinq (45 dB), est-ce que c'est en fonction de la Note d'instructions 98-01 dans les milieux de villégiature, notamment la catégorie III?

4620 Parce que c'est ça, dans les milieux de villégiature, on utilise la catégorie III. Et la catégorie III, c'est pas quarante-quarante-cinq (40 dB-45 dB), mais c'est beaucoup plus élevé, soit cinquante (50 dB) et cinquante-cinq (55 dB).

4625 J'essaie de comprendre un peu, quand vous nous dites quarante-quarante-cinq (40 dB-45 dB), je me demande, qu'est-ce qui est utilisé et qu'est-ce que le ministère prend en considération?

PAR M. JEAN SAMSON:

4630 Les études de modélisation qu'on reçoit régulièrement au MDDEP sont souvent préparées sur la base d'une interprétation, je dirais, peut-être inexacte de la Note d'instructions.

4635 Donc on considère souvent une catégorie de zonage de type III avec les critères d'acceptabilité de, comme vous dites, de cinquante (50 dBA) et de cinquante-cinq (55) dBA.

Cependant, comme il a été mentionné, la Note d'instructions ne peut pas être, on ne doit pas considérer que les sites de villégiature sont des sites récréatifs et qui sont considérés qu'ils correspondent à des catégories de zonage de type III.

4640 Le ministère préconise, comme je vous disais tout à l'heure, le ministère préconise plutôt
des limites pour la nuit de quarante (40 dB), pour protéger le sommeil, avec un suivi des
nuisances éventuelles auprès des proches résidents du parc éolien. Puisque selon les études
4645 dont j'ai pu prendre connaissance et de certaines revues de littérature, notamment celles
de préparerées par le ministère de la Santé, on constate que le bruit des éoliennes est plus susceptible
de causer des nuisances à quarante décibels (40 dB), par exemple, qu'un bruit de nature
industrielle ou un bruit routier ou des choses comme ça.

Habituellement, on peut même recommander des niveaux plus bas que quarante décibels
(40 dB) la nuit.

4650 C'est pour ça qu'à cet égard-là, le projet qui a été présenté, avec des niveaux à quarante-
deux-quarante-trois décibels (42 dB-43 dB), peut apparaître à cet égard-là un peu dérogatoire par
rapport aux critères qui sont préconisés par le MDDEP qui sont largement vulgarisés d'ailleurs
dans les différents avis qui sont transmis aux consultants sur une base régulière.

4655 Donc je crois pas apprendre quoi que ce soit à quelqu'un ici, donc c'est les critères qui sont
véhiculés chez nous depuis plusieurs années.

PAR LE PRÉSIDENT:

4660 Je reviens un peu à la question originale! Je vois que les gens de Santé et Services
sociaux ont déjà un comité qui fait une réflexion, puis qui va peut-être apporter des nouveaux
éléments.

4665 On voit d'un autre côté que votre directive est mal adaptée au projet, est-ce que vous
envisagez une mise à jour de cette directive?

PAR M. JEAN SAMSON:

4670 On reçoit plusieurs commentaires de la part de certains groupes, comme le patronat ou
Hydro-Québec ou, exemple, l'industrie éolienne.

Puis effectivement, une certaine révision qui a débuté à ce sujet-là, puis ce travail-là est
entrepris et devra être poursuivi au cours des prochains mois, mais c'est un travail de longue
4675 haleine.

Donc pour l'instant, les critères qui sont appliqués, c'est bien quarante (40 dB) et quarante-
cinq (45 dB) dans un milieu de villégiature comme ça.

4680 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Samson. Peut-être une question complémentaire à monsieur Roberge!

4685 On a identifié des villégiateurs qui seraient dans les périmètres du parc éolien. Juste savoir, pas de façon précise, mais c'est quoi à peu près les jours de fréquentation des différents villégiateurs dans ce secteur-là?

À l'année, non, je pense qu'en hiver, ils n'ont pas accès au territoire?

4690 **PAR M. JACQUES ROBERGE:**

Petite correction, petite nuance. Certains vont aller à leur chalet l'hiver, certains. Ils sont équipés pour ça, d'autres non. La plupart, non.

4695 Maintenant, dans ce secteur-là, je n'ai aucune statistique de leur présence sur le territoire.

Je sais que pour certains clubs, on va uniquement à la chasse, mais là, il y a des lacs, tout ça, je présume que les gens fréquentent leur club durant toute la saison estivale.

4700 Mais on n'a pas de statistique évidemment sur la fréquentation par chacun des membres de leur club.

PAR LE PRÉSIDENT:

4705 Merci monsieur Roberge.

PAR LE COMMISSAIRE:

4710 Monsieur Samson, tantôt vous avez mentionné que le ministère donnait souvent des avis relativement à des quarante-quarante-cinq (40 dB-45 dB), est-ce que ce serait possible de déposer ces avis?

4715 Parce qu'à ma connaissance, c'est la première fois que j'entends parler de ça, que le ministère prenait une position relativement à quarante-quarante-cinq (40 dB-45 dB). Je sais pas, là, est-ce que c'est possible de déposer ces avis?

PAR M. JEAN SAMSON:

4720 J'ai pas ça en ma possession, mais effectivement, je peux trouver ces documents-là assez rapidement, dès demain à mon retour au bureau.

PAR LE COMMISSAIRE:

4725 Parfait. Oui monsieur Messely!

PAR M. LOUIS MESSELY:

Ça pourrait être fait, effectivement.

4730 **PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

4735 Peut-être pour le promoteur, toujours pour ce qui est des questions de bruit!

Un suivi du climat sonore en exploitation est prévu, quelle forme prendrait-il et à quel moment serait-il réalisé? Est-ce que les résultats seraient rendus publics?

4740 Donc on suppose qu'il y a un suivi du climat sonore lorsque le parc entrera en opération?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

4745 Oui monsieur le Président. Donc un suivi du climat sonore qui sera effectué quand le parc sera en exploitation.

4750 Ce sera aussi sous des conditions de décrets, ce qui est généralement reconnu ou ce qui est généralement fait, la première année suivant la mise en service, donc il y a un suivi du climat sonore aux points qui avaient été au préalable inventoriés et simulés lors de l'étude d'impact.

Par la suite, on fait des suivis sonores à l'année 5, à l'année 10 et à la quinzième année.

PAR LE PRÉSIDENT:

4755 Est-ce que vous envisagez de rendre les résultats publics?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

4760 En fait, de façon certaine, ils seront communiqués au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Et par la suite, aussi au comité de suivi.

PAR LE PRÉSIDENT:

4765 Est-ce que vous considérez que ce serait peut-être pertinent de le déposer aussi au Séminaire de Québec?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

4770 Je sais pas si j'ai fait mention tout à l'heure, quand on a parlé du comité de suivi, un membre du Séminaire de Québec siège sur le comité de suivi. Je sais pas si je l'ai mentionné. Donc monsieur Jacques Laliberté, régisseur des forêts au Séminaire de Québec, siège sur le comité de suivi. Donc il en sera informé.

PAR LE PRÉSIDENT:

4775 Est-ce que vous envisagez éventuellement une diffusion auprès des villégiateurs éventuellement? Le comité de suivi, sachant que, bon, on a parlé du comité de suivi un peu antérieurement!

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

4780 Ça peut être des choses qui sont envisageables.

PAR LE PRÉSIDENT:

4785 Merci madame Morel.

PAR LE COMMISSAIRE:

4790 Je vais aller voir un petit peu monsieur Scully d'Hydro-Québec!

4795 Selon les conditions actuelles du marché, quel serait le prix approximatif du kilowattheure d'électricité produite qui sera versé par Hydro-Québec au promoteur à l'entrée en service du parc éolien?

PAR M. YANNICK SCULLY:

Monsieur le Président, j'ai pas le calcul en ce moment. La formule de prix qui est au contrat indique l'indexation possible. Il faudrait faire le calcul.

4800

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc vous pourrez déposer ça s'il vous plaît?

4805

PAR M. YANNICK SCULLY:

Il y a aucun problème, la formule est publique dans le contrat.

PAR LE COMMISSAIRE:

4810

Excellent. Ensuite de ça, je vais aller voir monsieur Roberge.

Si au terme du contrat d'Hydro-Québec avec le promoteur Boralex, après vingt (20) ans, si le promoteur voudrait renouveler, est-ce que le Séminaire de Québec peut dire non, nous, ça nous intéresse plus et à ce moment-là, est-ce qu'il y a une pénalité dans votre entente avec Boralex à l'effet que vous refusez de continuer pour un autre vingt (20) ans?

4815

PAR M. JACQUES ROBERGE:

Avec précision, j'ai comme un petit blanc de mémoire. Je sais que la possibilité d'un renouvellement s'il y a une ouverture du côté d'Hydro-Québec, bon, ça, nous l'avons acceptée d'avance.

4820

Et nous avons accepté que le promoteur puisse continuer dans son projet. Mais on a des choses à renégocier évidemment après les vingt (20) ans.

4825

Mais il y a une option de renouvellement que, bon, si ma mémoire est bonne, on doit bien documenter si on ne veut pas renouveler.

4830

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci. Je veux juste aller du côté du MDDEP et aussi du MRNF, un ou l'autre, en fait les deux (2) peuvent sûrement répondre à la question!

4835 Est-ce que vous êtes satisfaits de l'inventaire des frayères qui a été réalisé par le promoteur?

Je vais commencer avec vous, monsieur Messely, après ça j'irai voir monsieur Madore.

4840 **PAR M. LOUIS MESSELY:**

L'inventaire des frayères?

PAR LE COMMISSAIRE:

4845

Le promoteur devait faire un inventaire des frayères présentes sur le territoire, donc est-ce que vous êtes satisfait de cet inventaire?

PAR M. LOUIS MESSELY:

4850

Il y a une caractérisation qui a été promise, qui n'a pas été déposée encore, à ma souvenance, mais c'est un engagement.

PAR LE COMMISSAIRE:

4855

Madame Morel, cette caractérisation sera réalisée à quelle époque?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

4860

Monsieur le Commissaire, donc il y a deux (2) choses. Les frayères que vous voyez qu'on a déposées à la Commission, ce sont des frayères, ce sont des données qu'on a obtenues par le biais du Séminaire de Québec propriétaire des terres.

4865

La deuxième chose, c'est qu'il y aura caractérisation de toutes les traversées de cours d'eau qui, elle, sera effectuée cet été, donc à la période estivale en période d'étiage en 2012.

PAR LE COMMISSAIRE:

4870

Parfait, merci madame Morel. Toujours au niveau du MDDEP ou encore du MRNF, le promoteur, la caractérisation qu'entend faire le promoteur, c'est sur une distance minimale de cent mètres (100 m) dont soixante-quinze mètres (75 m) en aval.

Est-ce que cette mesure est suffisante? Je vais aller voir du côté du MRNF.

4875 **PAR M. LOUIS MADORE:**

Je vais demander à mon expert de la Faune aquatique de venir répondre à la question.

4880 **PAR M. BENOÎT THOMAS:**

Bonjour monsieur le Commissaire.

PAR LE COMMISSAIRE:

4885 Oui, on vous écoute.

PAR M. BENOÎT THOMAS:

4890 Alors au niveau de l'identification et le positionnement des frayères, étant donné qu'on est en terre privée, on n'a pas vraiment d'information. Donc on a à se fier beaucoup à l'information qui nous est donnée par les consultants.

4895 C'est sûr que le cent mètres (100 m) est un minimum. Les études plus récentes indiquent qu'il peut même y avoir une influence autour du demi-kilomètre (1/2 km) en amont, en aval de la frayère.

4900 Donc c'est vraiment selon les normes actuelles ou un minimum qu'on travaille en terre privée, et on s'oriente vers augmenter ça vers le demi-kilomètre (1/2 km). Les études peuvent déterminer qu'entre un demi (1/2 km) et un kilomètre et demi (1 1/2 km) même, il peut y avoir une influence lorsqu'il y a des travaux pour la traverse de cours d'eau. Donc c'est un minimum.

PAR LE COMMISSAIRE:

4905 Parfait. En fait, la construction des chemins et des ponceaux qui sont envisagés par le promoteur serait réalisée en dehors de la période printanière, de crue printanière, qu'en est-il de la période de frai?

PAR M. BENOÎT THOMAS:

4910 Excusez-moi, j'ai perdu un peu.

PAR LE COMMISSAIRE:

Je vais recommencer. Ça s'adresse également aussi au niveau du promoteur!

4915 La construction des chemins et ponceaux est prévue être réalisée en dehors de la crue printanière, mais qu'en est-il de la période de frai?

PAR M. BENOÎT THOMAS:

4920 Évidemment, la période de frai est importante au niveau de la libre circulation du poisson. C'est important de tenir compte de la période de restriction qu'on impose en terres publiques donc qui est de mi-septembre jusqu'à mi-juin.

4925 Idéalement, cette période-là, ça permet justement aux poissons d'atteindre les frayères, de circuler. Donc tous travaux à cette période-là est une certaine nuisance pour la qualité des pêcheries, la qualité de l'habitat dans le territoire concerné.

PAR LE COMMISSAIRE:

4930 Oui monsieur Madore, vous voulez compléter?

PAR M. LOUIS MADORE:

4935 Oui, pour bien préciser, c'est que la limite de restriction qui est prescrite est du 15 septembre au 15 août, en temps normal, ce qui permet d'avoir une bonne protection sur l'habitat du poisson.

PAR M. BENOÎT THOMAS:

4940 Au 15 juin!

PAR M. LOUIS MADORE:

Excusez-moi, je vais me fier à mon expert! Désolé!

4945 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Du 15 septembre au 15 juin, c'est ça?

PAR M. BENOÎT THOMAS:

4950 C'est au niveau de la restriction, au niveau des travaux en général, oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

4955 Madame Morel, à quelle période entendez-vous réaliser la construction de vos ponceaux?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

4960 Tout d'abord, monsieur le Commissaire, j'aimerais dire que dans le projet, le scénario modifié, il y a vingt-huit (28) traversées de cours d'eau qui sont prévues dont vingt-quatre (24) sont déjà existantes.

4965 Lors de la caractérisation des cours d'eau, le protocole – en fait avant la caractérisation des cours d'eau, le protocole sera soumis au MRNF pour approbation.

4970 Et la période de protection sera donc évaluée selon le potentiel de chacune des traversées. Advenant où il y a un potentiel, on s'engage à protéger le cours d'eau, donc de respecter la période d'intervention, donc d'intervenir pendant la phase estivale et de respecter la période du 15 septembre au 15 juin.

PAR LE COMMISSAIRE:

4975 Et est-ce que vous prévoyez respecter une distance de cent mètres (100 m) plutôt que le cinquante mètres (50 m) par rapport aux frayères existantes ou potentielles pour la construction, même si le nouveau règlement n'est pas encore adopté?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

4980 Ce sont des discussions qui devront avoir lieu avec le MRNF, mais actuellement, nous envisageons le cinquante mètres (50 m).

4985 Par contre, pour les traversées où il y aurait des potentiels de frayères, et ça, c'est des discussions qu'il faut avoir avec le Séminaire, ce qui est connu, on peut aller faire une vérification des frayères qui sont connues pour s'assurer qu'elles sont toujours en état et qu'elles sont toujours existantes.

PAR LE COMMISSAIRE:

4990 Et au niveau du MRNF, est-ce que vous allez demander que ce soit cent mètres (100 m) au lieu de cinquante mètres (50 m)? Ou vous allez vous contenter du cinquante mètres (50 m) tant et aussi longtemps que le règlement, le nouveau règlement ne sera pas adopté?

PAR M. BENOÎT THOMAS:

4995 Tout ce qu'on peut, évidemment ça a été soulevé à quelques reprises, on peut suggérer qu'évidemment, comme je disais tout à l'heure, c'est un minimum, donc suggérer pour la qualité des propriétaires en terres privées, qu'ils augmentent ou qu'ils se donnent une marge de manœuvre.

5000 Mais on suggère évidemment d'augmenter cette distance-là pour s'assurer, selon les études, qu'il y a un impact quand même qui est reconnu depuis 2006, qui peut augmenter au-delà du cent mètres (100 m) ou du cinquante mètres (50 m).

PAR LE COMMISSAIRE:

5005 D'accord, merci. Monsieur Roberge, que pensez-vous de la position du ministère, étant donné que c'est sur votre territoire, étant donné aussi qu'il y a un intérêt pour vous de protéger les frayères, en ce sens qu'il y a beaucoup de clubs de chasse et pêche?

5010 Est-ce que vous allez éventuellement demander au promoteur de respecter au moins ce cent mètres (100 m), même si le règlement n'est pas encore adopté?

PAR M. JACQUES ROBERGE:

5015 S'il n'est pas adopté, je pense pas qu'on devance les choses, là. Mais on a toujours tenu le discours qu'on respectait le RNI et le Guide des saines pratiques. Alors ça, c'est notre discours.

Puis il faut respecter aussi le RCI de la CMQ qui a certaines exigences pour un bassin versant entre autres.

5020 Alors ça, c'est obligatoire chez nous. On n'ira pas au devant des difficultés, mais si le gouvernement change sa réglementation, eh bien, nous, on va emboîter le pas.

Mais c'est important aussi pour notre certification, cette chose-là.

5025

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci monsieur Roberge. Oui monsieur Madore!

5030 **PAR M. LOUIS MADORE:**

J'apporterais une précision, si je fais une erreur, mon collègue me corrigera cette fois!

C'est ça, c'est que la modification pourrait être effective en 2013, il faut comprendre aussi dans le contexte du projet actuel.

5035

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc évidemment, si ça devient en vigueur en 2013, bien, vous allez être en construction, n'est-ce pas, à ce moment-là, madame Morel?

5040

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

Oui monsieur le Commissaire.

5045

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc si la modification se fait, vous allez respecter la modification du règlement?

5050

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

En fait, effectivement, s'il y a une modification réglementaire, on s'y soumet.

PAR LE COMMISSAIRE:

5055

Parfait, merci madame Morel. Monsieur le Président!

PAR LE PRÉSIDENT:

5060

Merci. Alors on aborderait les questions de paysage, d'impact visuel.

Est-ce que c'est possible pour vous de nous produire la figure 6.4 de votre volume 2?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

5065

Si vous nous permettez, on va prendre quelques instants.

PAR LE PRÉSIDENT:

5070

Juste pour expliquer sommairement le contexte! C'est que vous avez fait des choix en termes de simulation visuelle, vous avez choisi des points comparativement à d'autres, ça fait qu'on voudrait simplement avoir des précisions pourquoi vous avez fait certains choix.

5075 Bon, ici, quelles sont les raisons qui vous ont incités à ne pas faire de simulation dans les lacs la Hache, Noël et les Premier, Troisième et Quatrième lacs Lynch où il y a une présence de résidents?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

5080 Si vous le permettez, monsieur le Président, je zoomerais sur les lacs en question pour que tout le monde puisse bien comprendre!

Donc la Hache?

PAR LE PRÉSIDENT:

5085 Noël, Premier, Troisième et Quatrième lacs Lynch.

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

5090 Parfait. Simplement, les simulations visuelles, lorsqu'elles sont réalisées, on doit aller sélectionner des points de vue où il y a le plus grand nombre de chalets, où il va y avoir le plus grand nombre d'utilisateurs au niveau du territoire.

5095 Donc si on regarde au lac la Hache, il y a un chalet avec un dénivelé important derrière le chalet et un dénivelé important devant le chalet. Je pense que je vais prendre le pointeur!

Donc au lac la Hache, il y a un chalet qui est ici, qui est enclavé entre ces deux (2) montagnes.

5100 Vous m'avez dit le lac Noël, c'est la même situation. Il y a également un chalet. Et le lac, Troisième et Quatrième Lynch que vous avez mentionnés?

PAR LE PRÉSIDENT:

5105 Exact.

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

5110 Donc c'est un chalet à chacun des lacs.

PAR LE PRÉSIDENT:

Premier, Troisième et Quatrième.

5115 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Mais quand même, si je regarde le Quatrième lac Lynch, il va avoir une très belle vue sur les éoliennes, est-ce que c'est possible d'en faire une simulation visuelle?

5120 **PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:**

5125 Ça peut être possible. En fait, comment on les sélectionne, et également, c'est pour donner des points de vue qui sont représentatifs en fonction de la distance et du milieu d'insertion. Donc c'est un caractère qui est montagneux, forestier, donc on trouve un point de vue qui est représentatif.

5130 Ça peut être des solutions qui sont envisagées. Lorsqu'on a rencontré les membres de clubs, les simulations visuelles qui ont été présentées, par exemple la personne qui est au Quatrième lac Lynch nous a pas fait la demande spécifique pour une simulation visuelle.

PAR LE COMMISSAIRE:

5135 Maintenant, si je regarde au niveau du lac du Mont Saint-Étienne, la simulation visuelle a été prise probablement à l'extrême nord-est, bon, parce qu'il y a des chalets là, c'est ça, il y a trois (3) chalets?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

5140 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

5145 Mais pourquoi ça n'a pas été pris du chalet qui est vraiment en face où la probabilité d'avoir des éoliennes est beaucoup plus intense que ceux qui sont vraiment en retrait, finalement?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

Oui, si vous le permettez, je vais donner la parole à monsieur Caron pour le lac.

5150

PAR M. FRANCIS CARON:

Merci monsieur le Commissaire. Donc quand vous parlez du lac du Mont Saint-Étienne, la simulation visuelle a été prise au chalet que vous avez ici. Il y a un groupe de chalets, il y a trois (3) chalets qui sont vraiment à flanc de montagne.

5155

PAR LE COMMISSAIRE:

Il me semble que c'est pas ça que j'ai vu sur votre cartographie. Parce que si on regarde de la manière que le visuel a été pris, c'est à partir d'un des trois (3) chalets, je sais pas lequel, mais certainement pas de celui que vous venez d'indiquer.

5160

PAR M. FRANCIS CARON:

Si je peux apporter une précision! C'est que la façon qu'on fait les simulations visuelles, on prend des photographies à une distance focale de cinquante millimètres (50 mm) pour essayer de démontrer le champ de vision de l'œil humain.

5165

Donc on essaie de se coller le plus possible à ça. Dans le cas du lac du Mont Saint-Étienne, quand on est ici de ce côté-ci du lac, du côté sud du lac, effectivement on peut avoir une vue panoramique du secteur. Ce qu'on a choisi d'illustrer, c'était la vue qui, au départ, la vue avec la perception humaine qui semblait regarder vers le plus d'éoliennes présentes dans le secteur.

5170

Donc ici, vous voyez sur la carte l'ancienne configuration, donc le cadre de vue était dans cette orientation-ci.

5175

Donc c'est l'orientation qu'on a prise pour la simulation visuelle.

La raison pour laquelle on utilise cet angle de vision là, d'essayer de représenter la vision humaine, c'est pour conserver une certaine cohérence entre les simulations.

5180

Donc quand on est tout près des éoliennes, elles sont à une certaine hauteur, lorsqu'on fait une simulation visuelle à dix kilomètres (10 km) par exemple, on garde la perception humaine et là, lorsqu'on compare les simulations visuelles une avec l'autre, on peut voir une éolienne à deux kilomètres (2 km), c'est quoi la hauteur, une éolienne à dix kilomètres (10 km), c'est quoi la hauteur.

5185

PAR LE COMMISSAIRE:

Mais moi, je me mets à la place du monsieur qui a le chalet, là! Je regarde le lac, je regarde pas comme ça, je m'assois, mon chalet est comme ça, puis le lac est en face de moi, puis je

5190 prends ma petite bière, puis s'il y a un peu trop de mouches, bien, il peut fumer son cigare s'il veut!
Pourquoi ça n'a pas été fait dans ce sens-là?

Je comprends votre explication, mais j'ai l'impression qu'elle est un petit peu délétère.

5195 **PAR M. FRANCIS CARON:**

Bien en fait, si on se met dans la position de regarder directement l'éolienne en face du chalet, ce qu'on voit, c'est une éolienne sur un flanc de montagne.

5200 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Il en verra pas plus que ça?

PAR M. FRANCIS CARON:

5205

Non, il va pouvoir en voir plus, mais si je suis encore dans mon schéma de donner la perception puis de garder les dimensions des proportions des éoliennes, donc on verrait, il faut vraiment faire l'exercice d'avoir une vue panoramique pour se donner une idée de tout ce qui peut être visible, mais quand on fait cet exercice-là de photos panoramiques sur par exemple plus de cent quatre-vingts degrés (180 °), on perd l'information au niveau, on déforme un petit peu la réalité. Donc la tête des éoliennes va apparaître un peu plus petite, parce qu'on a une photo qui est un petit peu déformée.

5210

Mais c'est possible de sortir la vue panoramique de ce secteur-là aussi. Au départ, nous, ce qu'on essayait de représenter, c'était l'angle de perception humaine qui avait le plus d'éoliennes à l'intérieur.

5215

PAR LE PRÉSIDENT:

5220

Est-ce que vos simulations ont été présentées aux villégiateurs?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

Oui monsieur le Président.

5225

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous avez eu des réactions?

5230

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

Les membres locataires évidemment portent un intérêt aux simulations visuelles, c'est ce qu'il y a de plus concret qu'on leur a présenté. Mais je peux pas dire qu'on a eu des réactions négatives par rapport aux simulations visuelles.

5235

PAR LE PRÉSIDENT:

À votre connaissance, monsieur Roberge, de votre côté, est-ce que vous avez eu des commentaires ou des appréciations de la part des villégiateurs en regard de l'impact visuel?

5240

PAR M. JACQUES ROBERGE:

Sur le projet SB-4, j'ai pas souvenir d'avoir eu des commentaires.

5245

Sur les projets SB-2 et 3, bon, il y a des gens qui avaient dit, oui, ça change le paysage, par contre on sait très bien qu'on n'est pas chez nous.

5250

C'est la même problématique que pour les coupes forestières. Même si quelqu'un nous dit écoutez, la montagne en face, vous allez pas y toucher, bien, s'il y tient absolument, on va peut-être lui vendre la possibilité forestière, il va probablement changer d'idée! Il n'aura pas les moyens de se rendre à son camp.

5255

C'est ça la problématique. En terre privée, il y a des opérations, ils ont tous signé un document comme de quoi les activités commerciales du Séminaire de Québec ont priorité sur la villégiature.

5260

Alors bref, il n'y a pas vraiment de commentaires très négatifs. J'ai entendu quelqu'un dire, écoutez, si on s'oppose à ça, bien, on sait très bien que le Séminaire signera peut-être plus une convention avec nous autres!

5265

PAR LE COMMISSAIRE:

Un petit moyen de pression, quoi!

PAR M. JACQUES ROBERGE:

Je l'ai entendu, c'est pas moi qui l'ai dit.

PAR LE COMMISSAIRE:

5270

Monsieur Roberge, est-ce que c'est possible d'avoir une copie vierge d'une entente que vous avez avec les villégiateurs, les baux de villégiature?

PAR M. JACQUES ROBERGE:

5275

Oui monsieur le Commissaire, on peut vous envoyer...

PAR LE COMMISSAIRE:

5280

Sans mettre les noms, si possible.

PAR M. JACQUES ROBERGE:

... on peut vous envoyer le contrat du lac, l'exemple.

5285

PAR LE COMMISSAIRE:

Oui.

5290

PAR M. JACQUES ROBERGE:

Ça existe.

PAR LE COMMISSAIRE:

5295

Bon bien parfait, on apprécierait.

PAR M. JACQUES ROBERGE:

5300

Est-ce que c'est six (6) copies puis copie électronique aussi?

PAR LE PRÉSIDENT:

5305

Oui pour les dépôts aux centres de documentation ainsi qu'une version électronique, si vous en avez une bien entendu.

PAR M. JACQUES ROBERGE:

Oui.

5310

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. Au promoteur, dans votre simulation visuelle, vous avez identifié quatorze (14) sites d'attrait touristiques et récréotouristiques de la MRC de la Côte-de-Beaupré, ainsi que six (6) points d'intérêt.

5315

Seulement certains de ces sites, attrait et points d'intérêt font l'objet d'une simulation visuelle. Les éoliennes du projet Beaupré-4 sont-elles visibles à partir d'autres sites, attrait ou points d'intérêt?

5320

Pourquoi avoir choisi dans votre simulation les sites que vous nous avez présentés en quelque sorte, pourquoi pas d'autres?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

5325

Merci monsieur le Président. En fait, nous avons sélectionné entre autres une simulation visuelle, en fait un point de vue du sommet du mont Sainte-Anne, parce qu'il nous permettait de voir en quasi-totalité le parc éolien de la Seigneurie de Beaupré-4 et également de simuler les impacts cumulatifs au niveau du paysage.

5330

Pour ce qui est de l'ensemble des simulations visuelles qui ont été créées, on peut mettre à l'écran la carte de visibilité des éoliennes qui peut donner une idée à partir de chacun des points de vue récréotouristiques ou touristiques de la Côte-de-Beaupré, le nombre d'éoliennes qui peuvent être visibles de ces points-là.

5335

Alors je peux donner la parole à monsieur Francis Caron qui vous expliquerait la carte en détail.

PAR LE PRÉSIDENT:

5340

S'il vous plaît.

PAR M. FRANCIS CARON:

5345

Merci. Donc ce que vous voyez ici, c'est une carte de visibilité des éoliennes. De la façon que c'est produit, il y a le dégradé de couleurs. Lorsqu'on est dans une zone blanche, c'est qu'il y

aurait aucune éolienne de visible. Lorsqu'on est dans une zone vert pâle, peut-être entre zéro (0) et cinq (5), et graduellement comme ça, pour aller vers le rouge où là, on se trouverait, où il y aurait par exemple l'ensemble du projet de visible, vingt-cinq (25) à vingt-huit (28) éoliennes.

5350

Donc ce modèle théorique là qui est basé uniquement sur la topographie nous donne une bonne idée de qu'est-ce qui est visible, potentiellement visible à partir de points de vue spécifiques.

5355

Donc lorsqu'on regarde par exemple le mont Sainte-Anne qui est ici, ce que la carte nous dit, c'est que lorsqu'on est au sommet on serait en rouge, puis plus qu'on descend, moins on en voit et effectivement, lorsqu'on est de ce côté-ci, il y a aucune éolienne visible du Château Mont-Sainte-Anne ou de ce versant-ci.

5360

Donc ça, c'est un outil qui nous permet de déterminer, est-ce que c'est nécessaire ou utile d'aller faire une simulation visuelle à certains points de vue.

Autre chose qu'il faut prendre en compte, c'est que ce modèle-là, encore une fois, ne considère pas le couvert forestier.

5365

Donc lorsqu'il y a des visibilité théoriques, par exemple sur la route 138, sauf qu'il y a plusieurs endroits où là, il y a des lignes d'arbres qui vont bloquer la vision sur les montagnes qui sont situées à l'arrière-plan. Donc bien qu'il y ait une visibilité théorique, en réalité, peut-être que c'est pas le cas.

5370

Donc ça, c'est un outil qui nous aide à déterminer où est-ce que les simulations visuelles peuvent être pertinentes d'être réalisées.

PAR LE PRÉSIDENT:

5375

Merci. Monsieur Lafond.

PAR LE COMMISSAIRE:

5380

Oui, je vais aller voir monsieur Messely au niveau du MDDEP!

Au Décret 825-2009, donc le décret pour SB-2 et SB-3, il est indiqué dans le décret d'autorisation que des mesures d'atténuation pourraient être exigées au sujet du paysage.

5385

Dans quelle situation de telles mesures peuvent-elles être exigées, et quelle forme pourraient-elles prendre?

PAR M. LOUIS MESSELY:

5390 Une bonne question. À l'instar de la question sur les impacts sur les mortalités des oiseaux, je devrais dire que c'est pas encore arrivé au Québec. Il y a pas eu, dans aucun parc éolien, d'impacts majeurs soulignés ou de plaintes au sujet du paysage dans les parcs éoliens et en ce qui a trait aux parcs éoliens SB-2 et 3.

5395 Puisque la construction n'est pas terminée, évidemment il y a pas eu encore de suivi d'effectué là-dessus. Le suivi va être effectué après la première année d'opération.

PAR LE COMMISSAIRE:

5400 Est-ce que cette condition dans le décret, est-ce qu'elle s'applique strictement pour SB-2 ou on la retrouve dans d'autres décrets qui ont eu lieu antérieurement?

PAR M. LOUIS MESSELY:

5405 Oui, puis il y aura une condition semblable évidemment, enfin il y aura certainement – évidemment on n'a pas commencé l'analyse environnementale encore – mais il y aura fort probablement une condition de décret semblable pour SB-4.

PAR LE COMMISSAIRE:

5410 Merci monsieur Messely.

PAR M. YANNICK SCULLY:

5415 Monsieur le Président, vous m'avez posé une question concernant le prix de l'électricité!

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui.

5420 **PAR M. YANNICK SCULLY:**

Je peux vous donner une réponse en partie. Donc au niveau du contrat, le prix de départ était de cent six et cinquante du mégawattheure (106,50 \$/MWh).

5425 Lors de l'approbation des contrats en 2008, Hydro-Québec Distribution a fait une démonstration avec bien sûr l'indexation, tout en prévision, on arrivait, au moment de la mise en

5430 service, au moment du début des livraisons qui était prévu pour le 1^{er} décembre 2012, cette année, on parle de Sainte-Luce ici à ce moment-là, c'est le contrat qui était avec Kruger, c'est un prix qui était en prévision à cent treize et quatre du mégawattheure (113,04 \$/MWh).

Ça fait partie des documents qui ont été remis à la Régie de l'énergie qui sont publics déjà sur son site, à la demande d'approbation.

PAR LE COMMISSAIRE:

5435 Donc cent trois (103 \$/MWh), ça correspond à onze point trois sous (11,3 ¢/kWh)?

PAR M. YANNICK SCULLY:

5440 Onze point trois sous du kilowattheure (11,3 ¢/kWh), c'est ça.

Donc il faut comprendre, dans le dossier de Seigneurie de Beaupré-4, qu'au 1^{er} décembre 2012, on va établir le prix de l'électricité et que le promoteur fait face à une suspension d'indexation jusqu'à sa mise en service.

PAR LE COMMISSAIRE:

5445 Et lorsqu'il est question d'indexation, c'est calculé de quelle façon?

PAR M. YANNICK SCULLY:

5450 La formule de prix se retrouve au contrat – la formule de prix que j'ai vue au contrat ici inclut une indexation au béton, une indexation à l'acier, au cuivre, ainsi qu'à l'IPC et au taux de change.

5455 Donc c'est quand même une formule assez complexe.

PAR LE COMMISSAIRE:

5460 Oui bien, c'est ça, je l'ai pas comprise, c'est pour ça que je vous le demande!

PAR M. YANNICK SCULLY:

5465 Ça demande quand même l'indexation jusqu'au moment du début des livraisons. Donc quand je vous dis, le prix final va être établi seulement à la fin de l'année 2012.

PAR LE COMMISSAIRE:

Parfait, merci monsieur Scully.

5470 Alors moi ça va, monsieur le Président. Si on a des questions supplémentaires, il nous fera un plaisir de les transmettre!

MOT DE LA FIN

5475

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors nous allons conclure nos travaux!

5480

Alors je déclare le registre fermé et ceci clôt officiellement la première partie de l'audience publique.

5485

La Commission constate que des informations complémentaires sont attendues pour répondre à certaines questions. La Commission compte les recevoir au plus tard dans les prochaines vingt-quatre (24) à quarante-huit (48) heures, et ces renseignements seront aussi rendus publics afin qu'ils soient utiles à la préparation des mémoires et à l'expression des opinions des participants au moment de la deuxième partie de l'audience.

5490

Cette deuxième partie aura lieu ici même à la salle Les Chutes du Château Mont-Sainte-Anne.

5495

Entre-temps, la Commission poursuit ses travaux. Elle consent à recevoir jusqu'au 14 juin à vingt-trois heures (23 h) les questions provenant tant des personnes qui n'ont pu assister aux séances que des participants actuellement présents.

Il appartient à la Commission d'apprécier l'intérêt qu'elles représentent pour les travaux de la Commission et de déterminer si les informations déjà fournies suffisent pour y répondre.

5500

Les questions et réponses, ainsi que les nouveaux documents obtenus, seront déposés officiellement et rendus publics. Ils deviendront accessibles par Internet et vous pouvez vous rendre à la Bibliothèque La Plume d'Oie pour y accéder. L'ensemble du dossier est disponible sur le site Web du Bureau d'audiences publiques ainsi que dans les centres de documentation de Québec et de Montréal.

5505

Je vous rappelle qu'il est important de manifester votre intention de déposer et de présenter un mémoire écrit ou une opinion verbale auprès de madame Harvey, la coordonnatrice de la présente Commission, au plus tard le 19 juin à dix-sept heures (17 h). L'objectif vise à préparer l'horaire de la deuxième partie de l'audience publique.

5510

Pour vous aider à préparer votre mémoire, le Bureau d'audiences publiques a produit un guide d'information sur la préparation d'un mémoire, guide qui est disponible à l'arrière de la salle ainsi que sur le site Web du Bureau d'audiences publiques.

5515

En deuxième partie de l'audience, la disposition de la salle est bien différente. Seules la table des participants et celle de la Commission demeurent en place. Le promoteur et les personnes-ressources qui souhaitent être présents seront les bienvenus; toutefois, ils ne seront plus appelés à intervenir devant la présente Commission.

5520

Cette deuxième partie est exclusivement consacrée à la présentation des opinions des citoyens, des groupes, des municipalités et des organismes municipaux ou paramunicipaux sur le projet et ses répercussions.

5525

Nous accorderons quinze (15) minutes de présentation et il va de soi que mon collègue et moi pourrons échanger avec vous, pour préciser et éclaircir certains points de votre opinion.

Les mémoires demeurent confidentiels jusqu'au moment de leur présentation devant la Commission.

5530

Au niveau des règles de participation! Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes.

5535

Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Ces règles de participation sont disponibles sur le site Web du BAPE. Elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil.

5540

Comment exprimer votre opinion! Il existe trois (3) façons d'exprimer votre opinion: déposer un mémoire et le présenter en séance publique; déposer un mémoire sans le présenter en séance publique; ou exprimer verbalement votre opinion en séance publique sans déposer un mémoire.

5545

De façon à ce que la position d'un organisme soit communiquée le plus fidèlement possible à la Commission d'enquête, il est recommandé qu'il dépose un mémoire; s'il doit être présenté en séance publique, l'organisme désigne la personne autorisée à le présenter, en indiquant la fonction qu'elle occupe.

Comme je l'ai signalé tout à l'heure, pour vous aider à préparer votre mémoire, votre présentation verbale ou votre mémoire, le BAPE met à votre disposition un document décrivant les modalités de participation à l'audience et les modalités plus particulières du mémoire. Il peut être consulté sur le site Web et il est disponible à l'accueil.

5550

Vous devez, comme on l'a dit tout à l'heure, transmettre un avis d'intention afin de faire une présentation verbale ou de déposer un mémoire, au moins deux (2) semaines avant le début de la deuxième partie de l'audience, c'est-à-dire le 19 juin 2012. Le formulaire d'avis d'intention est disponible à l'accueil et dans le site Web du BAPE.

5555

Pour nous permettre de prendre connaissance de votre mémoire et de bien comprendre votre opinion, je souhaite que vous transmettiez votre mémoire au secrétariat de la Commission d'enquête au plus tard le 29 juin à midi.

5560

Pour terminer, je remercie le porte-parole du promoteur, madame Morel et son équipe, de même que les personnes-ressources, pour toute l'information fournie au cours de cette première partie de l'audience publique. Merci aux participants d'avoir questionné ce projet, ce qui a permis d'approfondir différentes facettes.

5565

Enfin, je remercie les gens à la technique, monsieur Michel Guimond et monsieur Daniel Buisson, madame Proulx la sténotypiste, de même que l'équipe de la Commission d'enquête, monsieur Jasmin Bergeron et monsieur Jonathan Perreault, madame Marie-Josée Harvey, madame Marie-Claude Tanguay ainsi que mon collègue François Lafond.

5570

Alors au plaisir de vous revoir le 4 juillet, au même endroit.

Merci encore de votre participation à cette première partie de l'audience publique et bonne fin de soirée!

5575

Merci et tous et à toutes de votre patience et de l'information que vous nous avez apportée. Bonsoir.

5580

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifiée sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.



DENISE PROULX, s.o.